LAURENCE D'HONDT
JEAN-PIERRE MARTIN

« Allah n'a rien à faire dans ma classe »

Enquête sur la solitude des profs face à la montée de l'islamisme

Racine

« ALLAH N’A RIEN À FAIRE DANS MA CLASSE »

Laurence D’Hondt
Jean-Pierre Martin

« ALLAH N’A RIEN À FAIRE DANS MA CLASSE »

Enquête sur la solitude des profs face à la montée de l’islamisme

« Je ne rêve pas d’un monde où la religion n’aurait plus sa place, mais d’un monde où le besoin de spiritualité serait dissocié du besoin d’appartenance. »

AMIN MAALOUF, LES IDENTITÉS MEURTRIÈRES.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

Lorsque nous avons commencé à recueillir la parole des enseignants qui font face à la pression islamiste dans leurs classes, c'est leur sentiment de solitude qui nous a d'abord frappés. Les profs sont désemparés et inquiets à l'idée de parler de ce qu'ils vivent derrière les portes fermées de leurs classes : le refus de certains élèves d'apprendre au nom de la religion, la contestation des règlements au nom de la religion, le prosélytisme à peine dissimulé de certains professeurs… Les menaces verbales et physiques qui transforment parfois la classe en terrain de guérilla. Même cela, ils hésitent à le raconter.

Est-ce la peur d'affronter la question islamiste ? Est-ce la culpabilité de briser un tabou ? Est-ce la peur d'être contestés par certains élèves ? La crainte d'être désavoués par la hiérarchie ? Le dépit de ne pas être entendus par les représentants politiques et syndicaux ? Les professeurs témoignent tous d'un sentiment d'abandon, de découragement et d'inquiétude alors qu'ils ont, en même temps, conscience de vivre quelque chose de vital, d'essentiel à faire connaître.

À peine avions-nous recueilli nos premiers témoignages que le téléphone s'est mis à sonner pour en apporter d'autres, et d'autres encore. En se confiant, les enseignants sont sortis de leur isolement et ils ont invité leurs collègues à oser prendre la parole. Trop longtemps retenue, cette parole a cherché à restituer des années de situations humiliantes, voire offensantes qu'ils ne pensaient plus pouvoir partager. Pendant deux mois, notre bureau s'est transformé en un lieu de confidences chargées d'émotions, de colère, de tristesse et aussi de gratitude pour notre écoute, émotions dont nous ne savions pas très bien que faire.

Un doute planait toujours : ces témoignages étaient-ils suffisamment étayés et récurrents pour en faire le sujet d'un livre ? N'étaient-ils pas le reflet d'événements marginaux montés en épingle, comme l'assurent certains responsables politiques ou syndicaux ? La récurrence des mêmes mots, des mêmes thèmes, des mêmes situations rapportés par ces enseignants a confirmé le poids et la réalité d'une pression islamiste sur l'école. Ce livre nous a dès lors semblé opportun. Nous voulions comprendre ce qu'il se passe dans nos écoles. Nous voulions contribuer à briser le silence dont souffrent les professeurs et porter leurs voix parce que nous pensons que les difficultés auxquelles ils sont confrontés sont aussi celles de toute la société et mettent en péril sa cohésion.

Mais nous avions encore besoin d'une évaluation de l'ampleur du phénomène à l'échelle de l'ensemble des établissements scolaires. Une étude réalisée en Flandre par le réseau de l'enseignement officiel a appuyé la pertinence de notre projet. Selon cette étude publiée en novembre 2023, le nombre de signalements, de propos et de comportements radicaux des élèves est passé de trois ou quatre par an en 2019 à trois ou quatre par jour en 2023. En France, le phénomène de violence et de remise en question des enseignements est mesuré et évalué à partir des plaintes traitées par la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Dans le dernier rapport publié le 16 juillet 2024, la médiatrice, Catherine Becchetti-Bizot explique que les professeurs font face à des contestations liées à la laïcité, à la citoyenneté, aux valeurs de la République, à l'enseignement de la sexualité et de la mixité.

Selon la dernière étude de l'Institut français d'opinion publique (Ifop) consacrée aux enseignants confrontés à l'expression du fait religieux à l'école, près de six professeurs sur dix en France ont déclaré en 2023 avoir connu au moins une contestation de cours dans leur carrière ; la moitié de ces contestations se sont produites après septembre 2021. Ce qui est contesté n'est pas seulement l'enseignement d'une discipline mais surtout l'enseignement des valeurs portées par nos sociétés démocratiques : la liberté de conscience, l'émancipation individuelle, l'usage de la raison critique…

Et en Belgique francophone ? Il n'existe aucune étude de ce type.

Un dernier événement est venu indirectement nous conforter dans notre démarche : le succès du film *Amal : un esprit libre*, du réalisateur belgo-marocain Jawad Rhalib, qui s'est fait connaître par le bouche-à-oreille. Il est resté trois mois à l'affiche. Un succès exceptionnel. Le film parle d'une professeure qui fait face à une classe passée sous l'emprise d'un professeur de religion islamique et des conséquences violentes qui s'ensuivent. Un coup de poing dans la perception idéalisée que nous avons du monde de l'enseignement.

En tant que journalistes, notre objectif n'était pas d'écrire un livre de sociologue ou de politologue. Il n'était pas non plus de parler de toutes les écoles, mais de nous rendre au cœur de celles qui sont traversées par ces tensions. C'est en tant qu'investigateurs de terrain, ouverts à ce qui n'ose pas toujours se dire, qui n'est pas forcément visible, que nous avons écouté des dizaines de témoins. Ils ont bien voulu raconter leur expérience de professeurs débordés, malmenés, abandonnés et contestés.

Les faits qu'ils rapportent peuvent paraître anodins : des élèves qui ne veulent pas entrer dans une cathédrale, d'autres qui font bloc et qui refusent le contenu de certains cours, d'autres encore qui insultent, oppressent leurs condisciples… sans que la direction ne réagisse. Pourrait-il ne s'agir que d'adolescents turbulents qui ne savent pas ce qu'ils font ? Non. Les enseignants, pour la plupart généreux, attentionnés, investis dans leur métier de transmission, ont bien perçu l'idéologie fondamentaliste qui pousse et façonne ces comportements.

Nous avons interviewé des chefs d'établissement, des représentants syndicaux, entendu des politiques… Mais notre priorité était la parole des enseignants. Ce sont eux qui sont les plus vulnérables, mais aussi les plus lucides face à ce qu'il se passe sur le front de l'école et au sein de leurs classes. Plus d'un a retenu ses larmes à l'évocation d'un souvenir précis. Une enseignante nous a même dit : *« Vous ne vous rendez pas compte ! Cela fait plusieurs jours que je prépare ce que j'ai à vous raconter, que je n'en dors plus, parce que je veux être honnête, ni trop en colère ni trop complaisante. »*

Pour comprendre cette extrême sensibilité, il faut se rendre compte des risques pris par ces professeurs. La majorité d'entre eux ont insisté pour garder l'anonymat. Les établissements ne pouvaient pas être nommés, les directions non plus. Leurs propres noms devaient le plus souvent être modifiés. Par peur de perdre leur emploi, bien sûr, mais aussi par peur de la pression islamiste. Il y a les menaces glissées dans la boîte aux lettres, les insultes proférées en rue ou même en classe, les gestes violents, le harcèlement sur les réseaux sociaux. Et parfois, l'atteinte à la vie comme l'ont vécu Samuel Paty et Dominique Bernard en France. Imaginez que vous êtes prof et que vous avez peur de vos élèves... C'est de cela que parle plus d'un témoin.

L'enseignement est depuis très longtemps au cœur de la stratégie des mouvements islamistes. Ceux-ci savent très bien que l'école est le lieu où l'on forme les esprits de demain et c'est pour cela qu'ils la combattent. Ils rejettent le principe de laïcité ou de neutralité arrimé au modèle occidental de l'école. Ils rejettent l'apprentissage du doute, la confrontation des idées, la singularité des individus. Ils rejettent le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Ceci a été abondamment documenté.

Leur stratégie, ces dernières années, s'est transformée. Après avoir promu un islam violent avec la figure du djihadiste, les mouvements islamistes poussent leurs pions au sein des démocraties et étendent leur influence aux lieux de travail, aux partis politiques, aux organisations syndicales, à l'administration et surtout aux écoles.

L'entrisme des mouvements islamistes dans le monde de l'enseignement se fait à bas bruit. Cette réalité est méconnue. Les services de renseignement en France et en Belgique le mentionnent désormais dans leurs rapports, mais ces informations restent confidentielles. À l'exception de tragédies comme les deux assassinats de professeurs en France, il ne suscite pas de prise de conscience collective. Au contraire, son évocation provoque la réprobation et déclenche de vives réactions, dont le soupçon de faire le jeu de l'extrême droite. Pour y répondre, nous reprenons les mots d'une intervention en avril 2024 sur France Inter de Iannis Roder, professeur agrégé d'histoire dans un collège de Seine-Saint-Denis : «

Si on offre à l'extrême droite l'exclusivité du réel, on lui laisse le réel. Or, ce sont des questions de société et d'avenir. »

Dans la foulée de ce soupçon surgit aussi l'accusation d'islamophobie. Nous ne visons pas l'islam, mais nous mettons en lumière le phénomène de l'islamisme. Nous laissons aux islamologues et docteurs de la foi le soin de montrer à quel point l'islamisme est une façon de vivre l'islam. En revanche, nous revendiquons la liberté de critiquer toute religion quand elle se mue en idéologie et tente de s'imposer comme seul modèle de pensée.

D'autres nous opposeront le modèle anglo-saxon pour justifier « des accommodements raisonnables » et des signes comme le port du voile à l'école. Cette vision anglo-saxonne de la liberté religieuse consiste à assouplir la règle générale pour répondre aux demandes des minorités. Nos sociétés ne s'inscrivent pas dans la lignée de ce modèle. Nous mettons en garde contre le morcellement de la cohésion socioculturelle, encouragée par le wokisme, qui légitime tout ce qui vient des minorités, qu'elles soient violentes ou non, voilées ou non, simplement parce qu'elles seraient discriminées.

Enfin, avec cette parole sur un sujet sensible, nous apportons une voix à toutes ces femmes et ces hommes de la communauté musulmane qui aspirent à vivre leur foi ou à vivre en dehors de la foi sans devoir subir ce carcan islamiste et la pression communautaire. La parole des enseignants issus de cette communauté n'en est que plus courageuse et précieuse.

Il ne faut pas oublier que la stratégie islamiste vise d'abord le monde musulman tout entier. Les populations immigrées de culture musulmane en Europe ne forment qu'une partie des populations touchées par cette idéologie fondamentaliste. Mais une partie importante, car, dans leur dessein messianique, les théoriciens islamistes n'ont jamais caché leur objectif : déstabiliser les démocraties occidentales, empêcher l'intégration des musulmans en Europe et leur adhésion à son histoire, à ses valeurs, à ses modes de vie et de gouvernement et à ce qui compte le plus pour l'avenir : l'école.

KAMEL
« Je n’ai pas peur »

« Je n’ai pas peur ! J’ai connu la décennie noire dans mon pays. » Kamel est né sur l’autre rive de la Méditerranée. Ses parents ont fui la terreur des groupes islamiques armés et la répression de l’État algérien. Il a grandi en France où il a suivi un parcours scolaire exemplaire. Il est devenu ingénieur puis, après sa thèse de doctorat en physique, le hasard l’a mené vers une université belge où un poste de chercheur lui a été proposé. Un statut précaire auquel il a fini par renoncer après la naissance de son premier enfant : il a alors choisi le métier de professeur de sciences. Il a d’abord enseigné dans une école secondaire puis a été engagé dans une école supérieure liégeoise où sont formés les professeurs de demain.

Nous le rencontrons pour la première fois dans une petite brasserie du centre de la capitale, en compagnie de ses collègues de combat, ceux qui défendent les principes de laïcité et de neutralité dans l’espace scolaire. Les uns et les autres nous racontent leur quotidien dans leurs établissements respectifs de Bruxelles et de Wallonie. Ils ont mille souvenirs, mille anecdotes, mille indignations à partager. Ils ont envie de témoigner de leur profond amour pour ce métier, mais aussi du doute et de l’angoisse qui aujourd’hui les submergent.

La deuxième fois que nous rencontrons Kamel, son visage a changé. Nous nous sommes donné rendez-vous dans un endroit plus discret. Kamel sort d’une enveloppe une lettre un peu froissée et nous la donne à lire : *« Madame, nous sommes plusieurs à nous inquiéter du comportement inapproprié de votre époux qui attaque frontalement et ouvertement les principes de notre société et de notre religion, si sacrée. À plusieurs reprises, il s’en est pris ouvertement et a critiqué des étudiants qui, sans faire de mal à personne, ont eu le malheur de prier discrètement. Son entourage*

professionnel, proche du judaïsme et de la franc-maçonnerie, qu'il suit aveuglément par ailleurs, exerce une très mauvaise influence sur lui. Il a réellement intérêt à se calmer, car il porte atteinte à notre communauté. »

L'enveloppe anonyme, destinée à son épouse, a été déposée dans la boîte aux lettres de sa maison. Après un silence, ses yeux se mouillent, il dit et répète à voix basse : *« Je n'ai pas peur… Pas pour moi, mais oui, j'ai peur pour ma femme et mes enfants. Ils savent où nous habitons… Je n'oublie pas le visage des deux professeurs français. »*

Kamel ne sait pas qui sont les auteurs de cette lettre de menaces. Il envisage toutes les hypothèses, y compris celle de collègues qui ne partagent pas ses convictions. Dans les jours qui ont précédé le dépôt de la lettre, Kamel a découvert une salle de prière clandestine dans son école. Il a dénoncé ce manquement au règlement.

Kamel enseigne les sciences. Ses étudiants devront à leur tour enseigner ce qu'ils ont appris en biologie ou en physique à des élèves du secondaire. Il n'est pas simple de donner des cours de sciences pures à des étudiants qui remettent en cause certaines théories scientifiques ! Deux semaines auparavant, alors que le cours portait sur le clonage animal, les étudiants ont manifesté leur désapprobation parce que *« c'était contre la nature. »* Quelques semaines plus tôt, lorsqu'il a expliqué ce qu'était une PMA, une assistance médicale à la procréation assistée, l'un des étudiants s'est écrié : *« On n'est pas des homosexuels ! »*

« Le débat que j'essaie de mener dans la classe pour déconstruire les idées reçues et nourrir leurs réflexions », explique Kamel, *« se limite à quelques phrases sentencieuses. Impossible d'aller au-delà… Pendant les cours, ils écoutent ou font mine d'écouter. Pendant les examens, ils reproduisent mes leçons. Mais après ? J'ai bien peur qu'ils évacuent ces connaissances. »*

Son découragement est perceptible. *« Depuis une dizaine d'années, le poids du conservatisme religieux a imprégné profondément la génération des jeunes garçons et filles musulmans nés avec le siècle. L'un des élèves m'a confié à l'issue d'un cours : "Cela nous choque de voir un professeur musulman aborder ces*

questions." Le manque de débat, de disparité de points de vue me pèse. Nous avons construit des écoles ghettos sans mixité culturelle. Dans la plupart de mes classes, 90 % des étudiants sont belges d'origine marocaine. Demain, ils auront la responsabilité d'enseigner. »

ADELINE
« Je ne tiendrai pas cinq ans de plus »

Les phrases s'enchaînent. Adeline est une jeune institutrice, une jeune femme volubile. Elle utilise des mots, des expressions à l'image de sa forte personnalité. Elle reconnaît s'être parfois emportée face à certains collègues ou à sa hiérarchie. *« Je me suis pris la réalité en pleine tronche. Je tiens le coup parce que je sème des graines et que cela marche, mais je ne tiendrai pas cinq ans de plus, à cause de ce climat pesant qui pousse les enseignants à faire le dos rond. Le seul soulagement, c'est quand je suis en classe avec les enfants : ils sont encore petits. Je me suis mieux formée pour être moins sanguine. »* Au fil des années, Adeline a appris à jongler avec cette dualité, celle d'une école à la fois protectrice pour les enfants et miroir du monde qui l'entoure. Son école, en particulier, en est l'illustration.

« Ce que je vis avec mes élèves est difficilement racontable… Ce sont des petites choses… Il faut être attentive à ce qui est caché, secret, particulièrement à l'égard des petites filles. Par exemple, les complimenter, leur dire qu'elles sont coquettes parce qu'on ne le leur dit pas assez ou pas souvent à la maison. »

Adeline cultive et assume sa proximité avec ses élèves. Ils ont 10 ou 11 ans. La moitié vit dans de vraies conditions de pauvreté. *« Un tiers des élèves sont des "cas sociaux" avec des problèmes d'éducation, de santé et parfois de violence intrafamiliale. En plus, faute de moyens, on nous impose des enfants qui nécessiteraient un encadrement spécifique. Il y a aussi les primo-arrivants. L'école est devenue progressivement un ghetto. Et au début, je n'ai pas voulu voir les changements de comportements, l'intrusion du fait religieux. »*

Ce n'est qu'il y a huit ans qu'Adeline a commencé à en percevoir les conséquences. « *On a commencé à perdre les élèves "belgo-*

belges". Je me souviens du cas de Grégoire, un petit garçon qui suivait des cours de danse et qui subissait les moqueries et les quolibets de ses condisciples. Il a bien fait de s'en aller. Aujourd'hui, Grégoire étudie dans une prestigieuse école de danse londonienne. »

Adeline est confrontée aux prémices du communautarisme. Il pousse dans l'esprit des enfants qui en viennent à se différencier constamment par leurs origines ou leur religion. *« Pour les exercices et les travaux collectifs, je dois constituer les groupes sinon les plus minoritaires ou solitaires, les petits Ukrainiens ou Polonais, sont rejetés. Dans la cour de récréation, combien de fois n'ai-je pas dû intervenir parce que j'entendais "sale Belge, sale flamand, sale Polonais, sale juif" ! Je ne laisse pas passer cela. J'interviens seule ou avec des collègues, dont le professeur de religion islamique, pour faire comprendre que cela ne se fait pas. Mais la confiance des enfants, en l'absence de camaraderie, se délite. Certains enfants supplient leurs parents de les changer d'école. »*

Parfois, Adeline s'interroge, se demande où commence et où s'arrête sa responsabilité. *« Les vacances sont aussi une source de préoccupation, d'abord parce que la plupart des enfants ne quittent pas leur quartier. Ensuite parce que certaines familles, originaires d'Afrique de l'Ouest, retournent au pays et emmènent leurs fillettes pour leur faire subir l'excision. À la veille des vacances, je rappelle la loi aux mamans de ces petites filles. En vain, parfois. Elles ne comprennent pas. »*

L'enseignante est confrontée tous les jours aux interrogations, aux inquiétudes des enfants qui sont tétanisés par la peur de Dieu, la peur de commettre un péché. Adeline se souvient d'une boîte à tartine qui s'est ouverte et a laissé tomber une tranche de jambon sur la boîte de petits élèves de confession musulmane. *« Les enfants ont hurlé. Cela a pris une ampleur dingue. Les parents sont intervenus le lendemain pour se plaindre. Ils ont obtenu gain de cause. On ne pouvait plus mélanger les boîtes des uns et des autres. On a dû construire des casiers différenciés. J'ai dû consoler une petite fille à la cantine moquée parce qu'elle mangeait du porc : "C'est dégueulasse ce que tu bouffes", lui ont dit les garçons. »*

Adeline s'arrête un instant de parler, nous regarde et dit : *« Ça, je le vis comme une violence. »*

Les assassinats de Samuel Paty en 2020 et de Dominique Bernard en 2023 ont profondément changé le regard d'Adeline sur son métier et sa responsabilité d'enseignante. *« Les autres profs n'en parlaient pas. Ils étaient mal à l'aise. Je n'ai pas accepté leur frilosité. Je n'ai pas accepté les recommandations de la direction de ne pas en faire trop. Je n'ai pas accepté le silence des syndicats. Moi, j'ai osé. J'y ai consacré un cours en m'appuyant sur le Journal des enfants qui est une référence dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des parents ont porté plainte… »*

Comme d'autres professeurs rencontrés lors des entretiens menés dans le cadre de ce livre, Adeline confirme que la coexistence avec certains collègues et éducateurs devient compliquée et pose la question du respect de la neutralité que chaque enseignant est en principe tenu de respecter*. « Je me rappelle ce prof qui, au lendemain de l'attentat contre Charlie Hebdo, a dit que c'était justifié. Il était le "king" de l'école. Il était intouchable, car il bénéficiait de relais politiques. Je me souviens d'un autre qui était fiché à la Sûreté de l'État et qui venait avec des serviettes pour ne pas devoir s'asseoir sur la chaise que je venais d'utiliser. Enfin, je me rappelle ce prof qui venait avec une mallette pleine de livres de propagande islamiste. Il les vendait aux parents des élèves. »*

Nous avons vérifié en consultant l'un de ces livres, *Les Droits de l'homme en islam*, édité par la Muslim World League et vendu dans une librairie de Molenbeek. C'est un best-seller dans tout le monde arabo-musulman. C'est une lecture intégriste et non moderniste de l'islam. Celle des salafistes et surtout des Frères musulmans, puisque la référence de l'auteur est Sayyid Qutb (1906-1966), le théoricien de la frange la plus radicale de l'islamisme, comme l'explique l'islamologue Olivier Carré, interviewé dans Le Monde du 9 janvier 2022 : *« Il incarne le combat total contre un adversaire à la fois juif, chrétien et athée. »* Ce livre de 127 pages impose aux croyants la soumission à la seule loi divine, l'imposition du voile et la soumission des femmes. Il prône la *charia* comme seule source de pouvoir et la peine de mort pour celui qui abjure sa foi.

Depuis lors, Adeline a changé d'école. Le climat n'y est guère meilleur, surtout depuis le 7 octobre, depuis le pogrom du Hamas et l'opération militaire israélienne à Gaza. Les enfants sont emportés par l'antisémitisme : *« Il y a des enfants qui crient "Mort aux juifs". Qui dessinent le drapeau palestinien… Des profs qui refusent d'en parler. Pourtant, avec les enfants, rien n'est impossible et c'est… le miracle de l'école […]. Je challenge mes élèves. Je suis armée. Je réussis à désamorcer. Je sais qu'ils sont demandeurs. Quand je parviens à expliquer, je vois des visages s'illuminer et c'est extraordinaire. »*

01.
UN RAPPORT SECRET

Molenbeek ! Le nom de cette commune bruxelloise n'est-il pas assez connu ? Pourquoi s'y plonger et remuer, encore une fois, son passé ? La réponse est venue des professeurs, des éducateurs, des chefs d'établissement que nous avons rencontrés pour rassembler tous ces témoignages. Certains sont passés par Molenbeek et l'Athénée Serge Creuz, l'une des écoles que nous pouvons clairement identifier dans ce livre parce qu'elle a fait l'objet d'une mission d'investigation d'où proviennent une partie des déclarations que nous publions et qui n'ont jamais été rendues publiques. Tous ces témoins, y compris ceux que nous avons rencontrés, décrivent un carcan religieux pesant, une succession de faits et d'incidents qui ébranlent les certitudes des professeurs les plus idéalistes, les plus chevronnés.

En dépit de l'attention que le gouvernement fédéral lui a portée, après la vague d'attentats de Paris et de Bruxelles et l'arrestation de Salah Abdeslam, Molenbeek est-elle restée cet incubateur de l'islamisme décrit dans la presse du monde entier ?

Il est pourtant bien éloigné, le temps des manifestations provocatrices des prédicateurs salafistes comme le cheikh Bassam du Centre islamique belge et Jean-Louis Denis, dit le soumis, convoyeurs de djihadistes vers l'Afghanistan et la Syrie. Aujourd'hui, selon les informations des services de sécurité, ce sont les très discrets et secrets Frères musulmans qui seraient à la manœuvre pour maintenir la population dans un ghetto à travers l'administration, les partis politiques, les ASBL… Et des écoles bien encadrées.

Retour vers le passé. Nous sommes au printemps de 2016, en pleine tourmente terroriste. Le paquebot de l'Athénée Serge Creuz vacille sous les accusations d'une partie du corps professoral. L'un

des témoins résume le bilan en quelques mots : *« Gestion déficiente, malversations, endoctrinement, islamisme, lettres de menaces, valse des préfets et directeurs… »* Avec près de 2 000 élèves, c'est l'un des plus grands établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est sur le point de couler quand le préfet des études lance un appel à l'aide. L'appel est entendu. Le Service général de l'inspection de l'enseignement est chargé de déterminer les risques de fondamentalisme religieux, les menaces sur le personnel féminin et les rapports à l'autorité. Chaque membre du personnel est auditionné. La procédure est exceptionnelle et reste confidentielle. La gravité des faits convainc les témoins de l'époque, professeurs et acteurs politiques, de revenir sur l'histoire de cette école, de dévoiler et de commenter ce rapport d'inspection. Il est toujours actuel, parce que la plupart des faits dénoncés hier à Molenbeek se sont reproduits et se reproduisent dans de nombreuses écoles de Bruxelles et de Wallonie, tant dans le réseau officiel que dans le réseau libre.

Un peu d'histoire. Avant 1996, il y avait trois établissements du réseau officiel à Molenbeek. Philippe Moureaux, le bourgmestre socialiste de la commune, et le préfet de l'une des trois écoles projettent de les faire fusionner. Ils ont l'ambition d'en faire une école d'excellence pour permettre aux jeunes de réussir dans la vie et de s'intégrer dans la société belge. Les trois établissements, distants géographiquement, sont réunis sous une même direction. Ils accueillent une population à l'image de celle de la commune. Au début, les professeurs sont très motivés et ils viennent de toute la région. Mais avec le départ à la retraite du préfet, le projet ambitieux d'un établissement modèle et émancipateur se dissout lentement. Dès les premières pages, le rapport esquisse un processus de ghettoïsation. *« À l'Athénée, les élèves, pour la plupart issus de l'immigration, se retrouvent face à un nombre croissant de professeurs issus eux-mêmes de l'immigration et qui, en plus, résident dans la même zone géographique qu'eux. »* Selon les données fournies par la direction de l'école au moment de l'enquête, 80 % des élèves sont marocains ou belges d'origine marocaine. Parmi les 20 % qui restent, il y a 15 % de primo-arrivants (Afghans,

Syriens, Irakiens…) et 5 % d'élèves originaires d'Afrique subsaharienne, d'Espagne et d'Italie. Le rapport souligne qu'une proportion identique se retrouve dans le corps professoral. *« Je constate que plus de 80 % des professeurs désignés sont de culture musulmane. Il y a un problème de mixité qui n'a pas été respecté. Ce n'est pas parce qu'une majorité d'enfants sont musulmans qu'on doit envoyer des profs de même confession. Cela donne l'impression d'être une école religieuse et non une école publique. »*

L'école n'attire plus les enseignants les plus expérimentés. Selon les indicateurs de l'enseignement 2015 mentionnés dans le rapport des inspecteurs, un professeur sur quatre ne dispose pas d'un titre pédagogique. Les plus âgés s'en plaignent lors de leur audition menée par les inspecteurs : *« Est-ce que vous trouvez normal que les élèves ne comprennent pas leur prof d'anglais ? Je suis allé à la rencontre du prof d'anglais et je n'ai même pas compris ce qu'il me disait en français […]. Avoir des profs de langue qui ne parlent pas la langue, c'est vraiment grave. C'est monnaie courante de parler en arabe en classe et les élèves non arabophones, les Roumains, Polonais ou Bosniaques… s'en plaignent. »*

Ainsi, dans l'histoire de « l'entrisme islamiste » en Belgique, l'Athénée Serge Creuz est une sorte de laboratoire, un lieu d'expérimentation des comportements dans une ville, Bruxelles, où la majorité politique revendique le multiculturalisme mais en réalité pratique l'entre-soi, comme l'ont rapporté les professeurs auditionnés : *« Une deuxième salle des profs a été ouverte fin novembre après les attentats de Paris… On a senti comme une séparation et petit à petit, elle a pris de l'ampleur avec les attentats de Bruxelles… Qui l'a ouverte ? Une dizaine de personnes maximum. Elles disent que c'est leur droit de se regrouper entre elles, qu'elles ne sont pas obligées d'aller à la salle des profs. » « Il y en a qui font clairement du sabotage. Ils connaissent les parents et on négocie les absences […]. Il y a des fauteurs de troubles et on ne fait rien. L'un d'eux est délégué syndical. Il m'a dit qu'il y aurait une cabale contre moi si je faisais de mon nez. Il a dit que les "belgofrites" n'étaient plus à la tête de l'établissement. Je suis une femme et j'ai peur. » « L'absence des profs, c'est un sport national […]. Ils arrivent en*

retard et ils s'en vont quand ils veulent. Ils laissent des élèves livrés à eux-mêmes, c'est la première fois de ma vie que j'ai des appels de parents d'enfants syriens qui ne sont pas habitués à cette absence de ponctualité. Ils se plaignent parce que leurs enfants n'apprennent rien. »

Le rapport pointe, pour la plus vieille des trois implantations, le niveau socio-économique très faible des familles des élèves, des filières techniques et professionnelles peu qualifiantes, le redoublement, l'absentéisme. *« Ce sont des élèves qui viennent sans bic, sans cartable, sans journal de classe… Le climat n'est pas au travail […]. Les élèves tournent en rond. On n'arrive pas à les faire sortir de leur entourage. Ils ne connaissent pas les éléments culturels, géographiques… Il y a toujours la barrière de la langue […]. Ils viennent à 95 % de Molenbeek. C'est un ghetto socioculturel. »*

Selon les données de l'année scolaire 2015-2016 communiquées aux inspecteurs, plus de 80 % des élèves suivent le cours de religion islamique. Ces inspecteurs, à travers des témoignages de professeurs, rapportent avec précaution dans le choix des mots « *l'impression du développement d'une affirmation d'une identité culturelle, communautaire, voire religieuse. »*

Épinglons quelques-uns de ces témoignages. *« Les gamins se rendent de moins en moins compte de l'importance du français. Une élève m'a demandé pourquoi je ne parlais pas arabe puisqu'on n'a pas besoin du français en Belgique ! Ils ne voient que Molenbeek et je dois de plus en plus justifier le travail que je fais avec eux. » « Tout ce qui touche à la religion et aux relations hommes-femmes, c'est plein de tabous […]. J'évite les termes qui touchent au sexe ou à la religion. » « L'année passée, un élève m'a dit : "Le big bang et tout cela… Non. C'est Dieu qui a créé l'univers." » « J'ai tenté de remettre les pendules à l'heure. J'ai dit que le religieux, c'est le domaine privé. » « J'ai eu des remises en cause de certains contenus. Ils ont osé m'en parler et grâce à leurs questions, j'ai pu leur apporter des explications. Au début, quand j'abordais la Préhistoire, je rencontrais des difficultés. "Mais, Madame, vous croyez aux dinosaures ?" Maintenant, je dis dès le début qu'ici, c'est*

le cours d'histoire et que la religion, c'est au cours de religion. » « La semaine dernière, j'ai parlé de la théorie de l'évolution des espèces avec les élèves. Certains profs nient cette théorie. » « Je me bagarre tout le temps contre la théorie du complot judéomaçonnique. »

Le port du voile dans les trois implantations de l'Athénée est autorisé, mais le règlement d'ordre intérieur manque de clarté. Il est diversement interprété. Il reste un motif de préoccupation et une source de conflits, de marquage. Il suscite aussi des commentaires plus nuancés, tenant compte du microcosme de Molenbeek. La question du port du voile traduit surtout une difficulté du pouvoir organisateur, la Fédération Wallonie-Bruxelles, à trancher.

« La tenue musulmane devient la norme. C'est ressenti comme cela par les élèves. » « Les filles portent le voile de plus en plus long. Certaines portent une tunique. » « On voit apparaître de plus en plus de robes intégrales. On n'est pas soutenus par les éducateurs, il n'y a plus de contrôle à l'entrée. » « Les élèves sont de plus en plus voilées. J'ai des filles qui rentrent dans les classes avec de longues robes, des gants, des voiles complets. » « Certaines filles viennent directement du Maroc, habillées normalement avec les bras découverts… Et elles se voilent ici. » « On a des élèves qui sont dans un ghetto intellectuel et, pour eux, il est normal que les filles soient voilées. » « Il y a eu des échanges de noms d'oiseaux sur le port du voile et du respect de la femme lors de la première réunion de l'année scolaire. » « Le foulard ! Cela devient une excuse, c'est vraiment une guerre. Certains collègues maghrébins ne comprennent pas qu'on veuille le faire enlever. » « On a dû recadrer des stagiaires profs qui voulaient porter le foulard pour donner cours. » « On perd prise et si, au ministère, on ne se mouille pas, on n'en a pas fini. » « Il me semble que supprimer le voile dans l'école ferait faire un énorme pas. Dans ce cas-là, tous les élèves seraient sur pied d'égalité. Cela aiderait à la mixité. Il faudrait que le voile soit interdit partout en Belgique. » « Depuis peu, on a des collègues féminines qui viennent à l'école en robes religieuses, noires, austères, jusqu'aux pieds avec des pantalons. Quelle est la distance à partir de laquelle on peut afficher ces signes religieux ? Quelle est la frontière entre la vie privée et la vie de professeur ? » « C'est

l'arrivée de Monsieur X [anonymat préservé] qui a provoqué cette dérive. La population des équipes d'encadrement a changé. Ils sont tous sur le même modèle. La diversité n'existe plus. J'espère que c'est réversible mais je suis clairement découragée. J'ai envie de partir. »

Sur la base des auditions et des témoignages, les inspecteurs ont constaté de manière répétée des discriminations à l'encontre du personnel féminin. Ils rappellent que certaines attitudes pourraient donner lieu à des poursuites judiciaires pour discrimination. Pour les professeurs féminins, c'est une souffrance, perceptible dans ces extraits de témoignages : *« On ne me salue pas, car je suis une femme. On me toise, on critique devant les élèves le fait d'être enceinte sans être mariée, on impose sa vision du monde, de la vie, de sa propre confession aux élèves [...]. On parle une autre langue que le français quand je suis dans la salle des professeurs. » « Certains collègues refusent de discuter, d'établir des contacts, ou même simplement de considérer les femmes ou personnes n'étant pas de leur confession comme des collègues légitimes. » « Je me sens mal à l'aise d'être une femme dans l'école. On refuse de me serrer la main pour ce motif. Certains professeurs me parlent peu ou m'ignorent. Je m'inquiète aussi de plus en plus pour les jeunes filles. Certaines reçoivent des remarques désagréables de la part des garçons quand elles ne sont pas voilées de la tête aux pieds. » « Un collègue masculin a dit que des professeurs féminins venaient avec des tenues indécentes, c'est-à-dire des jupes. » « On ne sait plus à qui on peut ou non serrer la main. » « J'ai entendu des élèves dire : "Vous feriez mieux de vous occuper de vos enfants plutôt que de venir enseigner à l'école." » « Un professeur s'est inventé une maladie de peau pour ne jamais devoir serrer la main d'une femme ou il s'arrangeait pour avoir les bras chargés de documents. » « Lors des repas du personnel, il y avait par le passé une vraie convivialité. Aujourd'hui, chacun sa table. Les Belges, les hommes musulmans, les femmes musulmanes, chacun de son côté. »*

Les principales victimes de ces discriminations sont les jeunes élèves féminines : *« Quand il y a un spectacle, les filles sont traitées de salopes. » « J'ai eu une élève qui ne portait pas le voile. Tout le*

monde pensait qu'elle était une mauvaise fille. Elle pleurait. Elle a fini par porter le voile. » « Lors d'un voyage scolaire, des filles ont retiré leur voile. Des garçons ont pris des photos pour les poster sur les réseaux sociaux. Un drame. » « Il y a même eu des tracts pour que les filles ne suivent plus le cours de gym parce que le voile y était interdit […]. Une petite fille qui ne portait pas le voile s'est fait démonter par trois professeurs. » « J'ai entendu un élève dire à une collègue chargée de surveiller un examen : "Tu ne me parles pas, tu es une femme." » « Certains profs poussaient les filles à porter le voile. »

L'entre-soi identitaire, les discriminations à l'encontre des femmes, les interprétations divergentes du règlement, les atteintes aux valeurs démocratiques, les tensions entre les différents acteurs de l'école, le poids du communautarisme politique ont perduré dans les mois qui ont suivi la rédaction du rapport des inspecteurs. *« Tout ce qui a été mis en place a été saboté »*, a écrit l'un d'eux.

Il y a encore eu des tentatives de piratage informatique, des menaces de mort, des lettres anonymes, des absences non encodées, des pressions pour que les élèves ne partent pas en voyage scolaire, des professeurs – toujours les mêmes – qui se sont érigés en professeurs de religion islamique et de morale islamique.

Certains parents n'ont pas hésité à contacter la presse pour dénoncer le comportement de professeurs contrevenant à leur « religion ». Un professeur a été accusé à tort d'avoir, lors d'une sortie scolaire, bu un verre de bière. Les réseaux sociaux se sont emparés de l'histoire et ont renforcé le sentiment qu'ont les professeurs d'être surveillés et jugés.

L'équipe de la direction est restée livrée à son sort, abandonnée par sa hiérarchie, minée par des luttes politiques. De nombreux enseignants pointent la question de l'adhésion politique. Ils évoquent des réflexes communautaristes. L'un d'eux déclare sans détour : *« Il y a une politisation de l'école. Il est clair que cela pose des difficultés au niveau des nominations. Il y a ceux qui passent du cabinet ministériel à l'école et vice-versa. Il y a une confirmation de préférence communautaire dans les désignations. »*

Finalement, en 2019, l'Athénée a été « défusionné ». Deux établissements officiels autonomes ont été créés sur les ruines du projet de l'école modèle rêvée par l'ancien bourgmestre Philippe Moureaux.

ALEXANDRE L.
« Je me répète chaque matin que je m'en vais »

La situation décrite dans le rapport à propos de l'Athénée Serge Creuz, jamais Alexandre L. n'a pensé qu'il allait la vivre à ses dépens à l'automne 2022. Fraîchement diplômé, cet agrégé d'histoire qui aime la recherche de la vérité historique et les échanges argumentés avait la foi du charbonnier lorsqu'il a été engagé dans un établissement secondaire en Wallonie. Jusqu'en septembre 2022, il cumulait les remplacements par-ci par-là, en étant toujours remballé avec son C4 en fin d'année vers un futur incertain. Quand on lui a proposé un temps plein en tant que professeur d'histoire, il pensait enfin voir le bout du tunnel et pouvoir consacrer toute son énergie aux élèves d'une seule école. Mais c'est là précisément que son pire cauchemar a commencé. *« L'enfer »*, dit-il, un enfer qu'il a enduré pendant quelques mois qui lui semblent aujourd'hui dix ans. Quand nous le rencontrons, il est encore bouleversé. Son stress est palpable. Il n'en revient toujours pas de ce qu'il a vécu.

« Ce qui m'a immédiatement marqué en arrivant dans cet établissement, c'est l'endoctrinement des élèves et aussi de certains collègues. Ainsi, les élèves assurent que ce que les médias racontent, c'est faux, que la théorie de l'évolution, c'est faux, que ce que disent les politiques, c'est faux, etc. Il y a une pensée formatée qui refuse le débat et qui est très largement répandue. Pour un professeur qui doit enseigner la recherche de la vérité historique, l'analyse, c'est compliqué ! Dans cette école, j'hérite donc de vingt classes différentes, mais quatre ou cinq d'entre elles, dans les filières techniques et professionnelles, sont des classes terribles. Au moins 30 % des élèves ne viennent pas, une bonne partie arrivent en retard. Ils rentrent, s'assoient, ressortent comme ils veulent. Ils ont presque 20 ans, voire plus. Les élèves ont deux ou trois portables. Il est très difficile de leur demander de nous les confier. L'ambiance y

est tellement délétère qu'on peut mettre une heure pour expliquer comment vider la corbeille de l'ordinateur ! Un jour en début d'année, un élève se lève dans une de mes classes et hurle : "putain, j'ai pris trop de coke et j'arrive pas à rester en place !" Je suis consterné et n'ose pas m'imposer, l'élève a 22 ans.

Quelques semaines après la rentrée scolaire, le premier incident sérieux survient. Je suis dans l'une des classes de la filière professionnelle, en sixième. À peine arrivé en classe, les élèves me demandent de débattre du conflit israélo-palestinien. J'accepte bien évidemment, ayant révisé la "matière" la veille afin que les élèves puissent exprimer leurs opinions. La première partie du cours se passe moyennement. Certains élèves sont difficiles à cadrer. Mais assez vite, la situation dérape complètement. Deux groupes se créent : il y a d'un côté les élèves de confession chrétienne, deux garçons qui élèvent le ton, et de l'autre côté une certaine Amina, de confession musulmane. L'énervement et les insultes fusent de plus en plus. Je me vois donc, à un moment, obligé d'intervenir. Quand l'un des élèves de confession chrétienne déclare : "Viens dans une église, tu verras comme c'est calme", Amina s'insurge et dit d'un ton péremptoire : "Vous avez plusieurs bibles alors que nous n'avons qu'un seul livre, c'est bien la preuve que j'ai raison." Je tente de calmer le jeu en disant qu'il y a aussi plusieurs interprétations du Coran. Mais les élèves continuent de s'insulter et de s'agresser verbalement… C'en est trop et je décide d'intervenir en excluant Amina du cours. Elle refuse et, ne voulant pas m'interposer physiquement, je décide d'attendre les bras croisés que sonne la fin du cours.

Mais le pire n'est pas ce cours. Le lendemain, je vois sur mon téléphone que la directrice m'appelle en plein cours et je décroche, estimant que cela doit être important. On me demande de venir d'urgence dans le bureau de la direction, car le père d'Amina est dans l'école. Entrant dans le bureau, je vois Amina debout à côté de l'entrée. Son père est debout contre la fenêtre et il affiche un air plus que contrarié. Je le salue, puis on m'invite à m'asseoir. J'ai l'impression d'être un coupable qui va assister à sa sentence. La directrice me dit que le père d'Amina est très connu dans l'école et

qu'il est apprécié pour le soutien qu'il apporte. De nouveau, je ressens une pression énorme, comme une chape de plomb s'abattre sur moi. Je ne me sens pas soutenu, j'ai l'impression que je vais me faire lyncher.

Le père entame un monologue dans lequel il exprime sa colère. Il me dit : "Ma fille n'a pas à subir votre incompétence à gérer la discipline en classe." Il rajoute : "Moi, tout le monde m'obéit." Puis il me demande de quelle confession je suis […]. J'explique à nouveau que si j'ai puni Amina, ce n'est pas pour ses propos, mais bien pour sa manière de les exprimer. Là, Amina rentre à son tour dans une colère noire et affirme : "Vous avez dit en classe qu'il y a plusieurs Corans, vous avez tort et c'est tout." Sentant que j'ai intérêt à m'écraser, je finis par dire que je me suis peut-être trompé et que, de toute façon, c'est sur l'attitude et le ton d'Amina que le problème repose. Là-dessus, le père tranche et dit : "Voilà ce qu'on va faire : on laisse tomber la sanction d'une exclusion de trois jours, et Amina, toi, tu t'excuses", ce qu'elle fait d'une main molle. Ça a été terrible pour moi. Il n'y a pas eu de suite, aucune sanction. »

Secoué par ce premier incident où il s'est senti littéralement livré à lui-même, Alexandre L. est traumatisé, selon ses termes. Il en parle à certains collègues qui ne se disent pas surpris. Il en parle au préfet de discipline qui se contente de lui dire qu'il vaut mieux régler les problèmes de manière diplomatique et directe au sein de l'établissement… Affaibli par cette absence de soutien, Alexandre L. redoute un nouvel incident, qui ne tarde pas.

Il survient alors qu'il donne à nouveau cours dans la filière professionnelle, en cinquième cette fois. *« Je voulais donner un cours sur les différentes cultures et origines de l'écriture et montrer qu'il y a de la richesse dans tous les textes, mais qu'une analyse critique est toujours de mise. J'explique qu'il y a des interprétations différentes surtout sur des textes contemporains, mais aussi sur des textes anciens et religieux. Très vite, la conversation s'oriente vers l'islam. J'explique qu'il y a matière à interprétation, notamment sur la condition de la femme. Il y a un élève qui marmonne quelque chose que je ne comprends pas puis une de ses camarades se lève et dit : "Ah, c'est toujours à cause des Arabes." En face d'elle, l'élève*

se met à hurler, la traite de pute. Je vois qu'ils vont s'empoigner. Un professeur d'une classe voisine arrive parce qu'il entend du bruit et à ce moment-là, le gamin se lève de sa chaise et essaie de donner un coup de pied à la fille avec une haine que j'ai rarement vue. Il est devenu tout blanc, il a vraiment pété un câble. Mais il rate la fille et lance son livre, qui explose à côté d'elle. Là, elle prend son téléphone, le sien, à défaut d'avoir autre chose pour se défendre, et le lance si fort qu'il vole dans la pièce et se fracasse plus loin. À ce moment-là, le gamin a pris sa chaise, l'a levée au-dessus de sa tête pour la lui balancer et dit : "Je vais te crever, salope !" Entre-temps, un éducateur est arrivé et m'aide à le sortir de la classe.

Tout cela me semble gravissime. Mais à nouveau, le pire arrive ensuite. Quand je me rends chez la directrice, je découvre que c'est la fille qui est sanctionnée la première. Le garçon sera entendu plus tard et sanctionné également. Je plaide pour une exclusion définitive de l'élève, car il a essayé de "frapper à mort" sa camarade de classe à plusieurs reprises. Mais la directrice me déboute et plaide "l'insertion plutôt que la répression". Je suis consterné : pour moi, cet élève a besoin d'un encadrement spécialisé… La seule chose que j'obtiens, c'est qu'il ne vienne plus à mon cours. Mais il reste dans l'établissement et, selon moi, représente toujours un danger, voire une menace. Je me dis alors que je ne peux plus enseigner ici. Pour moi, ma santé mentale et même ma sécurité sont en danger. Je me répète chaque matin que je m'en vais. »

Un dernier incident donne à Alexandre une idée de la profondeur de l'insécurité dans laquelle il évolue. Dans une dernière année scientifique, face à quelques élèves qu'il estime brillants, il ose présenter une caricature, non celle du prophète, mais une autre dirigée contre l'antisémitisme. Les élèves lui demandent alors quelle est la caricature qui a tant fait parler d'elle, en rapport avec leurs croyances. Alexandre ne la trouve pas sur Internet et esquisse donc rapidement en quelques traits un petit visage avec une bombe sur la tête avant de l'effacer rapidement. Aucun des élèves ne réagit, mais trois semaines plus tard, un élève d'une autre classe l'interpelle : « *Monsieur, il paraît que vous avez dessiné le Prophète.* » Là, Alexandre commence réellement à paniquer. Il comprend que son

petit dessin a fait le tour de l'école. Les images qui l'assaillent sont celles de l'assassinat par égorgement de Samuel Paty, le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine, en France. Alexandre fait marche arrière et nie avoir dessiné le Prophète. Depuis qu'il fréquente l'établissement, il a pris le temps d'évaluer les rapports de force : deux tiers des professeurs sont de culture musulmane. Parmi eux, certains collègues, effrayés eux aussi, lui ont parfois avoué : *« C'est la* charia *ici ! »* Selon Alexandre, ils sont parfois choqués par l'islam pratiqué en Belgique. Près de deux tiers des élèves sont soumis à une vision simpliste et radicale de l'islam et tiennent des propos antisémites, sexistes et homophobes, même si très peu seraient capables de commettre des actes violents. Lorsqu'il demande à ses élèves durant son cours d'imaginer une société idéale, c'est souvent une société régie par la *charia* qui est plébiscitée. Quant aux filles, à la question de savoir si l'école leur apparaît comme positive ou plutôt négative, elles estiment, en majorité, que l'école est un problème parce qu'elles ne peuvent pas pratiquer leur religion correctement et surtout ne peuvent pas porter le voile.

Alexandre remettra sa démission quelques semaines plus tard. De cette expérience de quelques mois, il sort abasourdi. Mais la consternation et le désarroi ne sont pas ses seuls sentiments. *« Au fond, j'éprouve de la tristesse pour ces jeunes que je respecte mais qui, face au délabrement de leur établissement et de leur environnement de vie, se réfugient dans un islam qu'ils ne connaissent même pas. »* Mais il nous confie : *« Plus jamais, je ne retournerai enseigner dans une école secondaire en Belgique. »*

02.
AMAL : UN ESPRIT LIBRE

Sorti à la fin de l'hiver 2024, le film *Amal : un esprit libre* du réalisateur belgo-marocain Jawad Rhalib a projeté sur grand écran une réalité cachée derrière les grilles des écoles. En quelques semaines, le film est devenu un événement. Il est resté trois mois à l'affiche. La presse belge a été unanime pour saluer l'intérêt et la qualité du film, mais c'est surtout le bouche-à-oreille qui a permis son succès, comme si le public avait trouvé là l'expression d'un phénomène qu'il cherchait à comprendre.

De quoi parle-t-il ? D'une professeure, une Antigone moderne qui fait face à certains élèves musulmans qui, au nom d'Allah, s'en prennent à l'une de leurs camarades de classe, soupçonnée d'être lesbienne. Les insultes, les paroles blessantes fusent. Lorsque la professeure, incarnée par Lubna Azabal, décide de contrecarrer cette mise au ban idéologique en proposant la lecture d'un poète arabo-musulman qui parle d'amour, de piété, de sexualité, y compris d'homosexualité, la tension monte encore d'un cran dans la classe. Outrés, certains élèves décident de quitter le cours, en jurant et en qualifiant ce poète de *haram*, selon les enseignements dispensés par leur professeur de religion islamique. À l'extérieur de l'établissement, la violence verbale, les menaces physiques se propagent dans le quartier, décuplées par les réseaux sociaux. La directrice ne sait plus comment apaiser la situation dans son établissement. Désespérée, la jeune fille fait une tentative de suicide. L'enseignante, elle, va connaître un destin tragique.

Cette histoire, située dans une école secondaire de Bruxelles, est une fiction. En France, elle a été, à deux reprises, la réalité. On ne le répétera jamais assez : deux enseignants, Samuel Paty et Dominique Bernard, ont été assassinés parce qu'ils ont tenté de nourrir l'esprit

critique de leurs élèves avec des sujets aussi fondamentaux dans l'éducation que la liberté d'expression, de conscience ou de culte. Le film fait incontestablement écho à une réalité qui existe aussi en Belgique et qui reste tabou.

Lors d'une projection dans un cinéma du centre de Bruxelles, une femme, probablement une enseignante, est sortie en pleurs. Peut-être a-t-elle vécu une situation comparable à celle décrite dans le film, mais, quand nous avons tenté de l'aborder, elle a refusé de nous parler. À l'occasion d'une autre projection, une jeune femme également en larmes a avoué : *« Comment avez-vous fait pour mettre une caméra dans ma classe ? »* À la fin de chaque projection à laquelle nous avons assisté, un lourd silence accablait le public dans lequel se devinaient la stupéfaction, le choc. Certains se sont interrogés en sortant : *« Est-ce possible ? Nous ne le savions pas… »* Mais pour les professeurs les plus conscients, ce film a été un soulagement : *« Avec mes collègues, nous en avons parlé, nous nous sommes senties comprises, libérées parce que ce film raconte une réalité telle que nous la vivons. Il était difficile de ne pas s'identifier à Lubna. »* Une ancienne directrice d'établissement a même estimé que le film avait *« une guerre de retard. Ce ne sont pas seulement les profs de religion qui véhiculent cette idéologie, mais potentiellement tous les profs, de français, de sciences, de maths… »*

Le film a fait l'effet d'un coup de poing. À la sortie des salles, dans les cafés ou lors de dîners en ville, les gens en ont discuté. Jawad Rhalib voulait « réveiller les silencieux », selon ses propos sur France Inter[1] après la sortie du film en France le 17 avril dernier. Ce cinéaste et documentariste engagé, auteur notamment d'un documentaire intitulé *Au temps où les Arabes dansaient*, avait le désir de secouer les consciences sur l'influence de plus en plus oppressante du fondamentalisme islamique dans les écoles en Belgique. Un exercice de haute voltige. Il lui a fallu – et il lui faut toujours – naviguer entre trois écueils : le risque d'être taxé d'islamophobe, le risque d'être récupéré par ceux qui veulent accabler l'islam et enfin, en tant que belgo-marocain, le risque de

s'aliéner une partie de la communauté marocaine. Le passage était donc délicat, mais pour lui comme pour l'actrice Lubna Azabal, il fallait le forcer. *« Je ressens une forme de culpabilité, quand il y a un drame dans cette religion, de ne pas en parler. Il faut oser élever notre voix. On ne peut pas sans arrêt se cacher derrière le "pas d'amalgame". L'amalgame cessera quand on osera parler »*, a expliqué l'actrice lors du même entretien sur France Inter. Porteur d'une autre lecture de l'islam qui invite autant à la piété qu'à la danse, à la sensualité ou à la vie, le réalisateur ne cesse de répéter devant les publics auxquels il présente son film : *« L'islam, c'est* Din wa Dunya*, la religion et la vie. Je peux prier et boire un verre ! Ce qui est interdit dans toutes les religions, c'est l'excès… »* En quelques mois, il a participé à des dizaines de projections en Belgique et en France. Le souhait le plus intime de Jawad Rhalib était probablement de toucher cette communauté musulmane silencieuse qui n'a pas choisi le fondamentalisme mais qui lui cède chaque jour, par peur et par conformisme, des petits bouts de son existence : le sport, la danse, la séduction, le jeu des regards, la musique, les vêtements saillants, l'humour, le rire, l'esprit critique et la liberté…

Mais réveiller cette communauté silencieuse est un pari difficile. Lors de notre rencontre avec Anne Van Langenhove, enseignante de français à la Haute École Francisco Ferrer, celle-ci nous a confié son expérience autour de ce film. Dès sa sortie en Belgique, elle a décidé d'emmener les étudiants de son établissement à une projection. *« Il y avait quelque 200 étudiants, dont une majorité de jeunes femmes. Le directeur nous accompagnait. Le réalisateur est venu. À la fin de la projection, peu d'étudiants ont posé des questions au réalisateur. J'ai reçu ensuite un avis du directeur qui se félicitait que nos élèves se soient si bien comportés… Et je me suis dit : ce sont quand même des adultes ! Il s'attendait à quoi ? À une émeute ? »* Mais Anne Van Langenhove n'était pas convaincue du sens de ce silence. Elle a décidé alors d'en savoir plus. *« Dans mes classes, j'ai demandé ce que mes étudiants pensaient du film* Amal*. L'une des étudiantes que j'ai directement interrogées est d'origine maghrébine. Elle semble assez émancipée, ne porte pas le voile. Elle m'a dit : "Ce film m'a fait peur". »* Poursuivant ses investigations, Anne a questionné une autre

jeune fille qui affiche, elle, un *« style post-adolescente, porte des t-shirts moulants, des tatouages sur le bras, un piercing dans le nez »*. À sa grande surprise, la jeune fille lui a répondu, cinglante : *« Ce film n'a pas été fait par un musulman, ce n'est pas possible ! Amal n'est pas une vraie musulmane, elle ne porte pas le voile. En plus, elle boit du vin, elle fume et vit avec un Flamand. »* Anne s'est alors permise de lui dire qu'elle ressemblait un peu à Amal, mais la réponse de la jeune fille a été sans appel : *« Oui, mais un jour, je serai une bonne musulmane. »* Décontenancée, Anne a abordé quelques jours plus tard le sujet avec une collègue, Samira, prof de français. A nouveau, la réaction de sa collègue la stupéfie : *« Tu sais, je n'ai pas aimé ce film négatif où vous nous critiquez. Vous nous stigmatisez une nouvelle fois… Pour nous, Sam Touzani et Rhalib sont des vendus ! »* Anne et plusieurs de ses collègues se sont demandé dans la foulée de la projection si ce film n'avait pas braqué davantage les étudiants qu'il ne les avait fait réfléchir. Cette interrogation la poursuit.

Lorsqu'il est sorti en France le 17 avril dernier, il avait déjà presque deux mois de projection en Belgique. Un succès en termes de durée puisqu'un film qui reste plus de trois semaines en salle est déjà une belle réussite. Avec ses trente mille spectateurs en Belgique, il pouvait espérer en proportion plusieurs centaines de milliers de spectateurs en France. Mais la France a été nettement plus réservée. *« Il n'y avait d'abord pas de distributeur. En octobre 2023, au moment où nous cherchions encore le distributeur français, il y a eu l'assassinat du professeur Dominique Bernard »,* raconte Geneviève Lemal, la directrice de Scope Pictures, la société de production belge du film. *« Ce n'est que lorsque le film a été diffusé dans les salles UGC en Belgique, grâce aux efforts de la productrice belge elle-même, via sa filiale de distribution, Telescope Film Distribution, qu'un distributeur français s'est décidé. Non seulement le film faisait en Belgique un très beau score, mais il n'y avait eu, en outre, aucun incident. » « 500 salles ont donc programmé le film »*, souligne Stéphane Auclaire, le distributeur français. *« Et il a tenu sept semaines. C'est une performance. »* Pas autant qu'espéré, néanmoins. Une bonne centaine de salles françaises ont refusé la

projection du film par peur des réactions des spectateurs, par peur aussi d'être soupçonnées de servir le discours de l'extrême droite… Le film s'est d'ailleurs vu affublé en France d'un « *disclaimer* », soit un avertissement soulignant qu'il traite *« du harcèlement en milieu scolaire, d'homosexualité et de religion, se déroulant dans un climat anxiogène et qui comporte une scène finale brutale et violente de nature à impressionner un public sensible »*… La presse française s'est en outre immédiatement divisée à son sujet. Le journal Libération a estimé que le film brosse *« [u]n portrait caricatural et hypocrite de l'islamisme homophobe. On le sait, à l'usage, à l'usure, que plus d'un film qui veut nous faire des leçons de morale sur la violence jouit, à couvert et follement, de celle qu'il déchaîne, qu'il prétend représenter pour mieux la dénoncer »*. Le journaliste du Monde, plus nuancé, a raconté le film, mais a déploré qu'il joue « *[l]a carte de l'opposition irréconciliable »*, même si, écrit-il, *« [l]a réalité se charge de nous rappeler qu'elle ne s'encombre pas de subtilités, paix aux âmes de Samuel Paty et de Dominique Bernard »*. À l'autre bout du prisme, Le Figaro a évoqué *« [u]n film choc sur une professeur confrontée à la censure des extrémistes qui se révèle bouleversant. Et alarmant »*. L'Humanité – qui a priori n'est pas un journal de droite –, a qualifié le film de *« [m]agnifique thriller, implacable et éprouvant »*. Les positions antagonistes de la presse française ont même suscité des réactions en chaîne sur les réseaux sociaux où les anathèmes ont volé de tweet en tweet. *« Il est arrivé sur un terrain beaucoup plus idéologisé qu'en Belgique »*, pense Stéphane Auclaire, le producteur français. Mais le public français a aimé : la note moyenne donnée par les spectateurs sur Allociné.fr est de 4,3 sur 5…

Oublions la France et retournons en Belgique. La vie du film va désormais s'y poursuivre au-delà des salles. La Ville de Bruxelles lui a accordé une subvention qui doit permettre à plusieurs centaines d'élèves de Bruxelles de le voir. Le réalisateur s'en réjouit et s'en inquiète aussi un peu. Sa démarche le mène dans les pas de Sam Touzani et d'Ismaël Saidi qui, depuis des années, présentent leurs spectacles au public scolaire belge pour susciter le débat, l'esprit critique. Et cela, parfois à leurs risques et périls.

Cela fait trente ans que le comédien, danseur, metteur en scène Sam Touzani se produit devant des élèves. Pionnier, il est l'un des premiers à être monté sur une scène et sur les plateaux de télévision pour parler de son expérience d'immigré, de sa vision de la Belgique, de la rencontre entre les cultures. Il a vu défiler deux générations d'élèves, dont une grande partie issus de l'immigration maghrébine. Chaque année, il touche 2 000 à 5 000 élèves. Il a une longue expérience. *Allah superstar*, *Liberté, égalité, sexualité* ou encore *Cerise sur le ghetto, le pouvoir de dire non* : ses spectacles sont audacieux. Ils bousculent, cherchent à développer la réflexion, la liberté de pensée. Sam Touzani est un enfant de l'immigration, mais il se sent libre avant tout. Sa famille était proche de l'opposition au Maroc, mais il s'est affranchi de son héritage le plus sensible : il n'est plus croyant.

S'il a eu de beaux moments de partage, d'émotions, de débats contradictoires avec les élèves belges, il constate néanmoins une évolution dans la réception de ses spectacles. Le dernier événement en date qui l'a bouleversé s'est déroulé au centre culturel Wolubilis. Trois écoles de Woluwe-Saint-Pierre, une commune aisée de la Région bruxelloise, soit quelque 450 élèves, sont venues voir son dernier spectacle, *Cerise sur le ghetto, le pouvoir de dire non*. *« Cela s'est passé pendant le ramadan en avril 2023. Sur scène, je bois et je mange… Cela fait partie du spectacle puisque j'évoque mon père, ma mère, tous deux analphabètes mais droits dans leurs bottes. Je raconte quelques événements de ma vie de musulman, la cérémonie de circoncision, vécue du haut de mes 5 ans, ou les coups dont j'ai été victime à 15 ans, après avoir croqué distraitement une cerise en plein ramadan. »* Au moment où il boit et mange sur scène, il entend des insultes en dialecte marocain. Il sent qu'une partie du public le rejette plus ou moins ouvertement. Puis vient le moment de l'échange avec les élèves. *« Pour la première fois en vingt-cinq ans de métier, quatre élèves m'agressent. Ce ne sont pas des jeunes désœuvrés, mal dans leur peau, comme certains le répètent. Ce sont des jeunes outillés. Ils sont structurés politiquement mais ils ont un discours formaté avec un argumentaire islamiste importé… Ils parviennent à retourner une bonne partie des élèves contre moi, et*

même des élèves qui ne sont pas d'origine maghrébine ! Le débat s'arrête net, il n'y a plus moyen d'échanger, de raisonner, rien… » Sam Touzani, qui a l'habitude d'être insulté, menacé, qui est régulièrement confronté, à la sortie de ses spectacles, à des jeunes qui crient leur réprobation[2], est abasourdi. Aucun professeur ne réagit. Il se sent isolé comme jamais. Et ce n'est pas qu'un sentiment. De nombreux théâtres hésitent aujourd'hui à le programmer. Des chefs d'établissement renoncent à emmener leurs élèves à ses spectacles. Il ne bénéficie d'aucun subside et il ne peut compter que sur la sympathie des directeurs de théâtres privés. Désormais, ce ne sont pas seulement certains élèves des écoles bruxelloises qui réagissent avec violence, mais aussi des élèves de province.

Comment en est-on arrivé là ? Sam Touzani a son explication. « *On ne peut comprendre l'immixtion de l'islam politique auprès des élèves que si on comprend au moins deux choses : d'une part l'influence du pays d'origine, que ce soit le Maroc ou la Turquie, et du wahhabisme saoudien et des Frères musulmans du Qatar, qui importent un islam rigoriste auprès de ces jeunes ; et d'autre part l'OPA opportuniste qui est faite par certains partis politiques sur les communautés d'origine turque et maghrébine depuis vingt ans ».*

---

1 *Signes des temps. Des professeurs dans la tourmente*, France Inter, 14 avril 2024.

2 François Janne d'Othée, *Belgique : l'histoire sans fin*, Nevicata, 2024.

ANDRÉ
« Tu te bats contre des moulins à vent »

« Mon épouse a peur. Elle m'a dit à plusieurs reprises : "Un jour, tu seras décapité." » André est un roc. Il ne doit pas placer sa voix dans un registre d'autorité pour imposer le respect. Il est chaleureux et les ados savent qu'ils peuvent compter sur lui, sur son oreille attentive. Il est l'un des piliers de son école, un établissement du réseau libre catholique, situé au bout de la Belgique, à deux pas de la frontière française. De ces quelques traits de caractère se dessine une personnalité entière et forte qui n'a pas sa langue en poche. Il dit ce qui va bien et ce qui va moins bien, ou pas du tout. *« Mes collègues disent que j'ai du courage. Certains n'osent pas parler. Ils me conseillent de ne pas me mêler de tout cela… Qu'à force de taper sur le clou, je vais passer pour un raciste. »* André se tait puis confie : *« Je me déplace à pied et parfois, sur le chemin de l'école, je me retourne. »*

Le collège d'André a bonne réputation. Il attire des élèves d'horizons différents qui font la richesse de l'école. Il y a des petits Belges à qui les parents veulent offrir une éducation de qualité et qui se méfient du réseau officiel depuis le fameux décret « inscription », des Français à qui les parents veulent donner une éducation chrétienne – ce qui est interdit en France dans les établissements publics – et des familles musulmanes qui sont rassurées par un enseignement et un encadrement propices au développement et à la réussite de leurs enfants.

Tout allait bien jusqu'au début de la décennie passée. Et puis, cela a basculé, très vite. *« Cela a commencé avec la professeure de religion. Elle était d'origine arabe. Elle comprenait ce que certains élèves disaient : "Tu es une traître." Des élèves n'ont pas supporté ni compris qu'une femme d'origine arabe puisse être chrétienne. Il y avait un petit groupe d'une quinzaine d'élèves qui restaient entre*

eux, qui refusaient de participer aux activités culturelles. Tout ça c'était haram *selon eux. Ils ont influencé d'autres jeunes. Des filles, qui jusque-là ne portaient pas le voile alors que cet établissement l'autorisait à cette époque-là, ont commencé à venir en abaya. Ce petit groupe a intimidé toute l'école, y compris les professeurs. Ce n'était plus nous qui étions chargés de les surveiller ou de les encadrer, c'était eux qui nous surveillaient. La moindre remarque était un prétexte au conflit, à l'accusation de racisme. Le plus âgé jouait le rôle de leader du groupe. Il a converti deux élèves. Pendant la pause déjeuner, il retrouvait des jeunes d'une autre école pour se rendre dans une mosquée. Je ne sais pas ce qui s'y disait. Tout s'est enchaîné très rapidement. »*

Ce même groupe de filles a refusé de se rendre à la piscine. L'autocar ne transportait plus que quelques élèves. Les autres arrivaient avec un certificat de complaisance, toujours délivré par le même médecin. *« En dépit de mes plaintes répétées au Conseil de l'Ordre des médecins, je n'ai jamais reçu de réponse ou même d'accusé de réception. Quand nous avons rappelé l'obligation dans le règlement d'ordre intérieur du cours de natation, les filles arrivaient en retard pour être sûres de rater l'autobus qui devait les amener au bassin de natation. »*

Les professeurs et éducateurs appellent alors à la rescousse le Service des équipes mobiles de l'enseignement chargées d'appuyer les écoles en situation de crise. En réponse aux questions et préoccupations des enseignants, le fonctionnaire se contente de dire : *« Monsieur, il faut arrêter de se battre contre des moulins à vent. »*

Le même scénario du refus de participation des élèves se répète à l'occasion des sorties et voyages scolaires. *« Je devais convaincre les parents un par un. Finalement, ils payaient le forfait du voyage, 200 ou 300 euros, mais, au moment du départ, leurs enfants n'étaient pas là… Nous partions sans eux. Tristes. Avec un sentiment d'échec. »*

Il y a une communauté tchétchène dans la région. Les enfants sont éduqués dans une tradition très conservatrice et très sexiste. *« Je n'étais pas à l'aise. L'un des garçons s'en est pris violemment à l'un de ses condisciples qu'il accusait d'être homosexuel. La police a*

dû intervenir, mais l'information n'est pas remontée. Ce qui pèse au quotidien, ce sont les petits faits en apparence anodins mais lourds de signification. Parmi les exemples qui me reviennent en mémoire, il y a encore cet autre élève qui, pendant le ramadan, a refusé catégoriquement de s'asseoir à côté d'une fille. Je lui ai demandé de vérifier cette interdiction dans le Coran. Le lendemain, il s'est excusé. Cela a permis de rappeler, à travers le respect de l'égalité des sexes, un principe du "vivre-ensemble", de le faire comprendre avec une certaine fermeté plutôt que d'en subir les outrages. »

Démunie, l'équipe pédagogique est heureusement restée soudée. Elle a osé prendre les décisions les plus difficiles : pousser vers la sortie les éléments perturbateurs, seule solution pour sauver la réputation de l'école et rester ferme sur l'interdiction du port du voile. La peur de perdre des élèves a été largement compensée par l'arrivée de nouvelles recrues. L'atmosphère est aujourd'hui plus sereine. L'école a retrouvé sa réputation.

L'administration locale a proposé aux enseignants et éducateurs de toutes les écoles de la ville de suivre des formations pour mieux connaître la religion musulmane et aussi pour mieux appréhender le processus de radicalisation. L'islamologue Michaël Privot, l'un des quatre membres du nouveau Conseil musulman de Belgique, en a été chargé.

Mais ces formations n'ont pas dissipé les inquiétudes d'André. Il ne comprend pas l'inaction qui prévaut dans le monde politique. Il revoit ses dernières années de galère. Celles de la Covid qui a, selon lui, encouragé la radicalisation de certains élèves, livrés à eux-mêmes, à leur solitude face aux réseaux sociaux, face aux influenceurs en ligne, face aux semeurs de discorde.

Les moulins à vent ne le désarment pas. André a un côté Don Quichotte.

03.
LES FRÈRES MUSULMANS : UN PROJET GLOBAL

Ils passent inaperçus. Ils respectent des règles strictes qui les unissent. La discrétion est leur consigne. À l'exception des plus prosélytes qui portent sur le front la *zaziba*, cette marque provoquée par le contact régulier avec le tapis de prière lors de la prosternation, rien ne distingue un Frère musulman d'un autre musulman. La plupart ont opté pour le costume-cravate, le jeans et les sneakers. Leur objectif est de se fondre dans la société, pour l'influencer et progressivement la changer.

Le plus connu d'entre eux est Tariq Ramadan, le petit-fils de Hassan el-Banna, le fondateur de la confrérie des Frères musulmans. Élégant, beau gosse, diplômé de l'Université de Genève et de l'Université islamique al-Azhar du Caire, Tariq Ramadan est, pendant une dizaine d'années, une star des médias et des amphithéâtres européens, en France, en Belgique, aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, où il obtient, grâce au financement du Qatar, une chaire à la prestigieuse Université d'Oxford. Dans les auditoires, les jeunes femmes l'accueillent comme une rock star. Il les encourage à porter le voile et à le suivre… jusque dans sa chambre. En 2017, il est accusé de viol et de harcèlement.

C'est le nom de son grand-père que l'histoire retient. Hassan el-Banna a fondé les Frères musulmans en Égypte en 1928, dix ans après la fin de la Première Guerre mondiale et la chute de l'Empire ottoman. Sa doctrine repose sur la réislamisation des populations arabo-musulmanes et sur le djihad religieux contre la colonisation au Moyen-Orient et, en particulier, en Palestine, alors sous mandat

britannique. Aujourd'hui, le Hamas incarne cette branche palestinienne des Frères musulmans.

Pour el-Banna, l'obligation de tout musulman, après la piété, est la défense des terres musulmanes et l'unification des musulmans sous la bannière de l'islam. Sa doctrine est radicale, comme le rappellent Pierre Vermeren et Sarah Ben Néfissa : « La méthode prônée par el-Banna est l'islamisation de la vie, des institutions et des structures […]. Il remet en cause radicalement tout le processus de sécularisation des institutions politiques et juridiques du XXe siècle[3]. » Les Frères musulmans refusent l'État laïque et s'opposent à l'intégration des musulmans dans les sociétés occidentales.

Un deuxième homme est capital dans l'histoire et la théorisation de l'idéologie fririste. C'est Sayyid Qotb, un penseur égyptien exécuté en 1966 par Gamal Abdel Nasser, le président égyptien. Qotb prône la lutte armée et considère toutes les sociétés non musulmanes comme infidèles. Il assure la synthèse doctrinale entre les Frères musulmans et les salafistes.

Il y a encore un troisième homme, Yusuf al-Qarâdâwi. C'est l'héritier du fondateur et surtout le premier « cybermufti », selon l'expression de Florence Bergeaud-Blackler[4]. Médiatisé par Al Jazeera, la chaîne d'information financée par le Qatar, al-Qarâdâwi s'invite dès le début des années 1990 dans les foyers de millions de musulmans à travers le monde et surtout en Europe. Il est l'un des artisans de la réislamisation des jeunes générations.

Le salafisme est aussi un mouvement religieux issu de l'islam sunnite, beaucoup plus ancien. Étymologiquement, « *salaf* » est le nom donné aux compagnons du prophète Mahomet. Le salafisme impose un retour aux pratiques de l'islam des premiers temps et une rééducation morale de tous les musulmans. Deux théologiens, Ibn Taymiyya, au XIIIe siècle, qui s'est opposé à toute lecture non littérale du Coran, et Mohammed ben Abdelwahhab, au XVIIIe siècle, qui a combattu les pratiques religieuses populaires, sont les piliers du salafisme. Le second a donné son nom au wahhabisme, le dogme qui est à l'origine de l'Arabie saoudite.

Les salafistes ont beaucoup fait parler d'eux depuis les années 1980, de l'Afghanistan à l'Algérie et de la Syrie aux villes meurtries par les attentats terroristes. À la différence des Frères musulmans, les salafistes ne veulent pas directement conquérir le pouvoir politique. Leur objectif est de transformer les mœurs des musulmans en contrôlant l'alimentation, les vêtements, les prêches dans les mosquées, le jeûne, l'entraide sociale, la piété… dans l'espoir que la communauté (l'*oumma*) soit purifiée et que s'installe naturellement, grâce à la piété de chacun, une société conforme à la parole du Prophète.

Alors que semblaient défaits les mouvements terroristes qui se réclamaient du salafisme, Al-Qaïda et « l'État islamique », avec leurs succursales en Asie centrale, au Sahel, en Syrie, ne sont pas hors d'état de nuire. Selon Hugo Micheron, ils sont même sur le point de projeter de nouvelles attaques : « un danger dont l'Europe doit se préoccuper à l'heure où la guerre à Gaza nourrit un bruit de fond favorable à la propagande islamiste et où les réseaux sociaux, TikTok au premier chef, abreuvent les plus jeunes de contenus salafistes. »[5] Il affirme même qu'« [i]l apparaît, à l'orée de la décennie 2020, que le salafisme occupe une place plus importante que dix ans auparavant »[6]. En Allemagne, où le service de renseignement intérieur publie régulièrement des chiffres sur la question, les cercles militants salafistes ont été multipliés par trois entre 2011 et 2018, passant de 3 800 à 11 300 adeptes. En France en 2008, selon les chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur, le salafisme concernerait entre 30 000 et 50 000 personnes, dont 10 à 12 000 virulents, soit six à sept fois les niveaux estimés en 2004.

Les salafistes réislamisent par le bas, par le peuple. Les Frères musulmans par le haut, par les élites. Au nom de leur doctrine religieuse, ils divisent le monde entre ce qui est licite et non licite, entre ce qui est *haram* et *halal*. Ils visent à exclure de la pensée tout le champ de la réflexion individuelle. Les uns et les autres se sont emparés des réseaux sociaux pour diffuser leur vision du monde. « Ils montent ainsi en épingle la polémique autour de l'abaya, par

exemple, et participent à une sorte de guerre idéologique contre les principes de la République. »[7]

Les uns et les autres exploitent les préjugés et les discriminations réelles envers les musulmans pour faire taire toute critique à l'égard de l'islamisme en tant qu'idéologie. Ils usent de l'accusation d'islamophobie, un mot inventé par des ethnologues pendant la période coloniale. Le concept a été repris par le régime des ayatollahs iraniens pour diaboliser les femmes qui refusaient de porter le voile. Ce mot est devenu, à travers le monde, le bouclier et l'arme des islamistes pour empêcher toute critique et remise en question de leur idéologie.

Pour les salafistes comme pour les Frères musulmans, les malheurs de ce monde découlent du refus d'obéissance à Allah. Un monde sans Dieu, un monde laïque, un monde où l'État et la religion sont séparés, un monde où la foi n'est plus qu'une affaire intime est un monde perdu, un monde honni. La devise des Frères musulmans se résume en quelques mots : « Dieu est notre but, le Prophète notre chef, le Coran notre Constitution, le djihad notre voie, la mort pour Allah notre plus grande espérance. »[8]

La confrérie des Frères musulmans a fait de l'Europe une cible prioritaire parce qu'elle accueille depuis une soixantaine d'années un nombre de plus en plus important de citoyens de confession musulmane en quête d'identité. À la différence de leurs parents et de leurs grands-parents qui pratiquaient leur foi de manière traditionnelle, les jeunes générations ont été incitées à retrouver le chemin de la foi « authentique » pour faire revivre la communauté des croyants à travers le monde. C'est le principe de la réislamisation. Il vise à contrer le mouvement généralisé de sécularisation dans tous les pays occidentaux.

La confrérie a créé une idéologie qui fabrique, selon la terminologie de Gilles Kepel, un « djihadisme d'atmosphère »[9]. Cette idéologie, en apparence inoffensive, s'est imposée, à bas bruit, après la défaite de l'État islamique. C'est elle qui est à l'œuvre en Europe. Face à tous leurs interlocuteurs européens, les Frères musulmans persistent à prôner l'islam du « juste milieu », un concept qui affirme

l'existence d'un « islam modéré ». Or, il n'en est rien : il s'agit d'un moyen d'étendre leur influence tout en tolérant le terrorisme.

Les Frères musulmans ont pu prospérer sans attirer l'attention ou susciter la méfiance. Ils semblaient moins archaïques et moins dangereux que les dévots salafistes et surtout, ils promouvaient un islam en apparence plus compatible avec la société occidentale. Mais ils empêchent, comme le soulignent les récents rapports des services de renseignement en Belgique, en France, en Autriche, l'émancipation et l'intégration d'une partie de la population immigrée dans les sociétés occidentales, où sont promues les libertés individuelles, l'égalité entre les hommes et les femmes, la laïcité de l'État et de l'éducation. Ils s'appuient notamment sur la pression communautaire exercée par les fidèles sur le monde politique, associatif et sur l'enseignement. Bruxelles est au cœur de leurs préoccupations car elle abrite le siège des institutions européennes.

La prise de conscience est récente. Le rapport de la Sûreté de l'État publié à la fin de l'année 2021 a largement mis en évidence les risques liés aux organisations extrémistes et en particulier les Frères musulmans : « Certes, ils présentent une image modérée et respectent les lois, mais leur volonté non avouée d'instaurer à terme la *charia* est incompatible avec nos valeurs et notre mode de vie démocratique. Sur notre territoire sont implantées deux institutions : la Ligue des musulmans de Belgique et le siège du Conseil des musulmans européens, une organisation faîtière européenne qui défend les intérêts des Frères musulmans auprès des institutions européennes. On observe aussi une certaine ingérence étrangère dans l'islam belge, ce qui peut avoir des effets sur la sécurité nationale. » Le rapport conclut : « Les Frères musulmans constituent une menace haute et prioritaire en matière d'extrémisme dès lors que leur stratégie à court terme pourrait créer un climat de polarisation et de ségrégation au sein de la société belge, et constituer ainsi un vecteur de radicalisation. Quant à leur stratégie à long terme, visant à islamiser la société, elle est contraire à l'ordre démocratique et à l'État de droit. »

Le 23 mars 2022, Serge Lipszyc, le président du Comité permanent de contrôle des services de renseignement (l'organe qui

supervise les services de renseignement), transmettait au Parlement belge son rapport issu de l'enquête ouverte à la demande de la Commission de suivi des attentats de Bruxelles en 2016 : « Les Frères musulmans se considèrent comme une avant-garde élitaire appelée à rassembler et à diriger différentes communautés musulmanes. Ils visent à occuper des positions sociales influentes afin de pouvoir changer la société occidentale de l'intérieur et tentent d'influencer la politique gouvernementale par différents moyens. Les Frères musulmans estiment que les valeurs et le mode de vie occidentaux et islamiques sont fondamentalement incompatibles. Ils tentent de cultiver une image modérée, en dissimulant leurs intentions véritables […]. Il n'est dès lors pas étonnant que des membres puissent tenir un discours pacifique et progressiste tandis que d'autres font l'objet de polémiques suite à des propos considérés comme intégristes, antisémites, misogynes, homophobes. » Cette enquête cite le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, qui évoque le double discours des Frères : « Les Frères musulmans essaient de se positionner comme les représentants officiels de tous les musulmans et agissent souvent par le biais d'organisations de couverture sans rendre publique leur affiliation idéologique. Le discours peut être modéré à l'égard de tiers, mais plus radical dans des cercles fermés. »

Combien sont-ils ? Selon le rapport la Sûreté de l'État transmis au Parlement en 2022, « [l]a Ligue des musulmans compterait une centaine de membres mais la confrérie paraît être plus influente et importante que ce à quoi l'on pourrait s'attendre sur base des membres de la Ligue des musulmans de Belgique […]. Depuis quelques années, ils organisent, principalement dans la capitale, un large éventail d'activités gratuites, ils lancent de nouvelles initiatives dans le domaine de l'enseignement et de la formation (des écoles primaires, secondaires). Ils ont leur propre mouvement de jeunesse. On retrouve aussi les Frères musulmans, souvent bardés de diplômes, dans de nombreuses ASBL et dans tous les domaines de la société. »

L'ancien député et membre de la Commission d'enquête sur les attentats Georges Dallemagne confirme qu'il est très difficile

d’évaluer leur nombre. Leur influence, en revanche, peut se mesurer à travers les associations qui quadrillent la vie des communautés musulmanes : « Ils sont peu nombreux, mais leur efficacité et leur travail ont conquis les associations et, à travers elles, leurs nombreux sympathisants, comme le Collectif pour l’inclusion et contre l’islamophobie en Belgique (CIIB) ou le centre de formation informatique “Molengeek”, imprégnés par cette idéologie. »

Le 7 mai 2024, Serge Lipszyc, interviewé par BX1, la télévision locale bruxelloise, a encore mis en garde contre la menace islamiste et en particulier contre les Frères musulmans : « Il y a aujourd’hui une volonté d’insérer au cœur des structures de l’État une idée de renversement démocratique par l’idée qu’un certain islam devrait gérer notre société. La question qui se pose est celle de l’entrisme. Un certain nombre de fonctionnaires devraient peut-être être écartés […]. Il y a une menace réelle et mon propos est de rappeler cette menace. »

Les réseaux sociaux sont devenus depuis une quinzaine d’années la principale courroie de transmission de l’idéologie fériste. Les réseaux sociaux ont, auprès des plus jeunes, remplacé les télévisions satellitaires qui étaient dans les années 1990 le principal vecteur de la diffusion des messages des « cybermuftis » pour réislamiser les populations immigrées. Les dernières élections en Belgique ont montré la capacité de mobilisation de ces réseaux sociaux, qui ont aussi joué un rôle déterminant dans le conditionnement et le passage à l’acte des terroristes sur le sol européen. Ce sont encore les réseaux sociaux qui ont conduit à l’assassinat de Samuel Paty.

En 2021, l’Autriche a interdit les Frères musulmans. Le gouvernement français, à la demande du président de la République, a commandé au printemps 2024 un rapport sur l’islamisme politique et la mouvance des Frères musulmans.

En Belgique, en dépit des avertissements des services de renseignement, rien n’est fait pour endiguer la progression des Frères musulmans. La confrérie a fait de la Belgique son centre opérationnel pour créer, à l’ombre du Parlement et de la Commission européenne, une galaxie d’associations, d’organisations non gouvernementales, de fondations… Bien installée dans le paysage et

la société belges, elle use de ses pouvoirs, de ses relais dans le monde politique pour atteindre ses objectifs. Elle monnaie ses voix en période électorale pour, en retour, obtenir une reconnaissance politique, influencer les lois et pousser à la prise en compte des revendications de la communauté musulmane. Elle s'insinue peu à peu dans les rouages de la société belge. Les exemples se multiplient. Il suffit de consulter les déclarations fédérales des mandats des élus. Prenons le cas, sans devoir citer son nom, d'un élu de Verviers. Il dispose, selon sa déclaration publiée en 2024, de seize mandats, parmi lesquels un mandat de conseiller de zone de police, un mandat d'administrateur de grande société d'ingénierie, un mandat du Centre fédéral belge de la migration (Myria), un autre du Service fédéral de lutte contre les discriminations (Unia) et un autre encore du Collectif pour l'inclusion et contre l'islamophobie (CCIB), l'avant-garde de la galaxie fririste.

Les dernières élections régionales, législatives et européennes ont encore démontré leur influence. Dans leurs déclarations, des élus bruxellois de la « Team Fouad Ahidar » ont nié le principe de séparation du religieux et de l'État, remis en cause le droit de divorcer pour une femme, témoigné de sympathies à l'égard du mouvement terroriste du Hamas et du pogrom perpétré le 7 octobre 2023… Ces déclarations et prises de position contraires aux valeurs européennes ne devraient-elles pas nous alerter, nous inciter à plus de vigilance et à écouter davantage les enseignants ?

---

3 Sarah Ben Néfissa et Pierre Vermeren, *Les Frères musulmans à l'épreuve du pouvoir, Égypte, Tunisie (2011-2021)*, Odile Jacob, 2024.

4 Florence Bergeaud-Blackler, *Le Frérisme et ses réseaux, l'enquête*, préface de Gilles Kepel, Odile Jacob, 2023.

5 Hugo Micheron, « Le djihadisme, en dehors des attentats, poursuit son travail de diffusion idéologique », *Le Figaro*, 30 mars 2024.

6 Hugo Micheron, *La Colère et l'oubli. Les démocraties face au jihadisme européen*, Gallimard, 2023.

7 Hugo Micheron, « Du Hamas à Daech, le djihadisme mondial nous menace plus que jamais », *Le Figaro*, 20 octobre 2023.

8 Carte blanche, « Frères musulmans en Belgique : une réalité tangible et mal connue », *Le Vif*, 14 juillet 2021.

9 Gilles Kepel, *Le Prophète et la pandémie. Du Moyen-Orient au jihadisme d'atmosphère*, Gallimard, 2021. Voir la section « D'Alger à Bruxelles en passant par Montréal ».

04.
L'ÉCOLE EST UNE CIBLE

Pourquoi Kamel a-t-il reçu une lettre de menaces dans sa boîte aux lettres ? Pourquoi Samuel Paty et Dominique Bernard ont-ils été assassinés ? Pourquoi un petit garçon refuse-t-il de s'asseoir sur le même banc qu'une petite fille ? Pourquoi l'enseignement de la théorie de Charles Darwin dans le programme des sciences de la vie est-il contesté ? Pourquoi l'histoire contemporaine et surtout l'histoire de la Shoah deviennent-elles trop polémiques pour être enseignées ? Pourquoi des professeurs finissent-ils par s'autocensurer ?

Déconsidérés, pas ou trop peu entendus par leur hiérarchie et désormais taraudés par l'inquiétude, les professeurs font front dans leur grande majorité parce qu'ils aiment leur métier, parce qu'ils ont conscience de leur rôle, mais enseigner peut être aujourd'hui un métier dangereux. L'école n'est plus un sanctuaire, ce lieu protégé de la fureur du monde. Il est loin le temps où le maître, auréolé de son prestige et de son autorité, protégeait les enfants et leur inculquait le savoir dans le respect de l'histoire et des valeurs transmises et incarnait aussi une promesse d'ascension sociale. En écrivant ces lignes, nous nous souvenons de la lettre de remerciements écrite par Albert Camus à Monsieur Germain, son instituteur, au moment de recevoir le prix Nobel de littérature en 1957 *:* « Sans vous, sans cette main affectueuse que vous avez tendue au petit garçon pauvre que j'étais, sans votre enseignement et votre exemple, rien de tout cela ne serait arrivé. »[10] Cette lettre, empreinte d'une immense reconnaissance, a été lue dans la cour de la Sorbonne lors de l'hommage national rendu à Samuel Paty, assassiné en 2020.

L'engagement, l'affection, la compréhension des professeurs à l'égard de tous les enfants, en particulier les plus démunis, à travers la main tendue de Monsieur Germain traversent les époques. Toutefois, si les réseaux sociaux avaient existé à l'époque de Monsieur Germain et d'Albert Camus, aurions-nous connu une telle violence ? Samuel Paty aurait-il été assassiné ? La réponse est sans doute négative, parce que la cohésion de la société était alors plus forte, en dépit des inégalités sociales, des divergences politiques et des tensions liées à la décolonisation. Le traumatisme de la Deuxième Guerre mondiale avait rassemblé les populations dans le respect de la République et dans l'espoir d'un avenir meilleur pour les générations futures.

L'idéal républicain de l'école publique, émancipatrice pour tous, s'est heurté au principe de réalité, surtout dans les villes et leurs banlieues. Leur démographie a évolué au rythme des vagues migratoires justifiées, au début des années 1960, par le besoin de main-d'œuvre.

En Belgique francophone, les décrets inscription qui régulent depuis 2007 l'accès des élèves à la première année du secondaire n'ont pas atteint leurs objectifs, c'est-à-dire favoriser la mixité des enfants issus de milieux, d'origines, de convictions différentes. Selon une étude publiée en mars 2024 par le mouvement de réflexion Aped (Appel pour une école démocratique), 53 % des élèves francophones fréquentent une « école ghetto », c'est-à-dire une école sans mixité culturelle, 28 % une école à l'indice socio-économique très faible et 25 % une « école de riches »[11].

Les mouvements islamistes s'enracinent dans l'environnement de ces « écoles ghettos ». Ils peuvent plus facilement y exercer un contrôle social. Ils peuvent attiser dans ce milieu scolaire les sentiments d'injustice et de discrimination vécus par les jeunes comme un rejet et encourager un sentiment de victimisation. Cette propension à se victimiser est largement exploitée par toutes les associations proches des Frères musulmans dans la dénonciation de l'« islamophobie ». Les Frères s'organisent à travers les quartiers, les écoles des devoirs et les associations sportives et influencent les

adolescents pour tenter d'imposer leur idéologie à l'intérieur des écoles.

Jean-Pierre Obin, ancien inspecteur général de l'Éducation nationale française, l'écrit sans ambiguïté : « L'école est un objectif stratégique pour les islamistes. Tout ce qui a trait à l'intégration et à la culture occidentale est quelque chose d'exécrable pour eux. »[12] Samuel Paty a été décapité parce qu'il apprenait la liberté de penser à ses élèves. Avec son assassinat, explique le chercheur Hugo Micheron, les djihadistes tracent une ligne rouge sur la liberté d'expression en Occident : « Tué pour avoir tenté de démêler les tenants et les aboutissants d'un débat de société, dans l'exercice de ses fonctions et en application du programme scolaire. Son assassinat offre un condensé particulièrement dramatique des évolutions formelles du djihadisme de l'après-Daech […]. La mise à mort d'un enseignant dans une période censée être "de marée basse" donne une indication de la profondeur du sillon salafo-jihadiste au sein des sociétés européennes […]. Le meurtre signale une pression qui s'exerce désormais sur les représentants du monde éducatif et en particulier les enseignants, acteurs de terrain particulièrement négligés par l'État bien que vecteurs essentiels de la transmission des principes démocratiques si ardemment contestés par les militants islamistes. En ce sens, la mort de Samuel Paty place symboliquement l'éducation comme objet de contestation central dans la période de marée basse caractéristique des débuts de la décennie 2020 en Europe. »[13]

Depuis une dizaine d'années, l'école est prise pour cible en Europe, comme elle l'a été auparavant sur les terres conquises par l'idéologie islamiste, de l'Afghanistan à l'Algérie des années de plomb. Les islamistes la considèrent comme l'école de la mécréance, parce que, pour eux, la science occidentale rejette la dimension spirituelle, c'est-à-dire le postulat de l'existence de Dieu et de sa primauté sur l'histoire de l'humanité et de l'univers. L'apprentissage des sciences n'est possible que si « elle ne contredit pas les commandements de Dieu énoncés dans le Coran et la tradition authentique »[14].

Dans son dernier livre[15], Florence Bergeaud-Blackler analyse un document stratégique des Frères musulmans. Ce document s'adresse aux parents pour les dissuader de scolariser leurs enfants dans les écoles publiques. Les Frères musulmans refusent que les enfants de croyants partagent les mêmes programmes et les mêmes bancs que ceux des non-croyants. Ils justifient ce choix par la préservation de la pureté culturelle et religieuse des enfants et de la communauté.

Hugo Micheron revient sur les raisons pour lesquelles l'éducation est au cœur de la stratégie djihadiste : « La question de l'éducation est un élément qu'on a raté collectivement alors qu'il était visible dès 2016-2017. Daech a été une révolution sur le plan djihadiste car ils ont intégré les femmes dans leur économie politique. Là où Al-Qaïda était fermé aux femmes, Daech leur a conféré un rôle central, celui d'éduquer les enfants dans l'idéologie djihadiste [...]. Cela décale l'enjeu du djihadisme vers la génération du dessous et la capacité de ces groupes à élever les jeunes dans cette idéologie le plus tôt possible. À partir de ce moment-là, il est normal que la question de l'éducation en Europe se pose puisque les djihadistes vont considérer qu'ils sont en rivalité avec les systèmes éducatifs occidentaux qui inculquent aux enfants des valeurs qui sont l'antithèse de ce à quoi ils aspirent. Voilà ce qui se joue aujourd'hui dans les écoles : il s'agit d'une véritable tendance portée par les groupes djihadistes qui cherchent à discréditer l'institution scolaire et à la mettre sous pression en faisant monter les demandes de particularismes religieux pour discréditer l'essence universaliste française. »[16]

En 2015, l'organisation terroriste Daech a publié un communiqué pour désigner l'école publique française comme une de ses cibles principales : « Le musulman doit savoir que le système éducatif français s'est construit contre la religion en général et que l'islam, en tant que seule religion de vérité, ne peut coexister avec cette laïcité fanatique [...]. Ces valeurs ne sont pour le musulman qu'un tissu de mensonges et de mécréance qu'Allah lui a ordonné de combattre et de rejeter. »[17]

En France, selon un sondage de l'Ifop publié le 6 décembre 2022, un enseignant sur deux reconnaît que, pendant ses cours, il s'est déjà autocensuré sur les questions de religion pour éviter des incidents avec les élèves. Depuis l'assassinat de Samuel Paty, la France et le ministère de l'Éducation nationale se sont dotés d'un instrument qui permet de collecter les signalements d'atteinte au principe de laïcité grâce à un formulaire en ligne destiné aux enseignants. Sur la seule année scolaire 2022-2023, 4 710 signalements ont été recensés en France, soit une hausse de 150 % en un an. Le rapport 2024 de la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur recense les plaintes traitées par cette instance créée en 1998. 20 400 en 2023, soit une augmentation de 12 % en un an et de 76 % en dix ans. Elles émanent pour les deux tiers de parents d'élèves qui contestent et remettent en cause le contenu des enseignements et portent atteinte à l'autorité et à la légitimité des professeurs. La relation école-famille se dégrade et elle est perceptible dès l'école primaire. Cela engendre anxiété et découragement au sein du personnel enseignant.

Le 6 mars 2024, Laurent Lafon et François-Noël Buffet, deux sénateurs français membres de la Commission d'enquête sur les menaces et agressions contre les enseignants, ont rendu public leur rapport dans lequel on peut lire : « L'exception française que constitue la laïcité est en grand péril de dilution. La violence se manifeste par des insultes, menaces, pressions et agressions, lesquelles constituent désormais le quotidien des enseignants [...]. Sur une année, ce sont 58 000 enseignants menacés et 17 000 bousculés. 900 ont été menacés d'une arme. »[18] Le même jour, l'Institut d'études marketing et opinions (CSA) a dévoilé un sondage interpellant qui démontre une perte de sens de la notion de laïcité auprès de toute la jeunesse : 50 % des jeunes Français de 18 à 24 ans, de toutes confessions, considèrent que la laïcité est discriminatoire. Ils sont 49 % à penser que l'interdiction du port des signes religieux visibles à l'école est une atteinte à la liberté de religion (contre 29 % des Français en général).

La plupart des signaux d'alarme ont été ignorés en Belgique. Les partis progressistes, les associations antiracistes, le monde universitaire… considèrent que le fait d'interroger des lycéens sur leurs croyances et leurs préjugés est discriminatoire à l'égard d'une catégorie sociale qui se sent stigmatisée. Les incidents pourtant se sont multipliés. Les médias n'y ont guère fait écho. Un simple fait: en 2014, Sarah, la dernière élève de confession juive de l'Athénée Émile Bockstael de Laeken, a été contrainte de quitter son école.

Pour mesurer le poids de cet « islamisme d'atmosphère » qui pèse aujourd'hui sur l'enseignement, nous avons les témoignages des professeurs, mais la Belgique francophone ne dispose pas de données statistiques, contrairement à la Flandre. La radicalisation est un sujet trop sensible politiquement, comme le soulignait *La Libre* en 2023 : « Le cabinet de la ministre Caroline Désir, chargée de l'Éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles, dit ne pas avoir constaté d'augmentation semblable à celle aujourd'hui documentée en Flandre dans les écoles depuis le début d'année. »[19]

L'école est pourtant particulièrement vulnérable en Belgique francophone. L'organisation en différents réseaux ne facilite pas la prise de décisions communes. Le réseau catholique accueille la majorité des élèves du secondaire. Il représente environ 50 % des établissements scolaires. Chacun d'entre eux a son pouvoir organisateur (son conseil d'administration). Il est autonome et fixe son règlement. C'est à lui que revient la décision d'accepter ou de refuser les signes convictionnels et d'interpréter la neutralité. Les écoles du réseau officiel, même lorsqu'elles relèvent de différents pouvoirs organisateurs (Fédération Wallonie-Bruxelles, Commune ou Province), doivent adhérer au principe de neutralité. Mais dans les faits, les enseignants et les directeurs d'établissement se sentent souvent seuls et démunis face à la multiplication des incidents. Chaque fois que surgit un problème, on est donc dans le domaine de l'aléatoire, des circonstances locales, des rapports de force temporaires, de l'opportunisme d'une personnalité, du climat général… « Il serait sain que le législateur prenne ses responsabilités et uniformise ce qu'il entend par neutralité », pense le chercheur et

politologue Vincent de Coorebyter. En attendant que les différents parlements belges clarifient et unifient les lois et les décrets, ce sont les tribunaux qui assument, au cas par cas, ce rôle politique et tracent la ligne de conduite.

En Belgique francophone, l'étude la plus récente consacrée à la radicalisation dans les écoles a été réalisée en 2021 par le Centre d'action laïque. Le document reste confidentiel. Ses promoteurs affichent une grande prudence dans le choix des mots et dans leur analyse : « Certains sujets, lorsqu'abordés avec des enfants et des adolescents en classe et en dehors, semblent en effet faire l'objet de remises en question, voire de rejets. Ils semblent également bousculer le corps enseignant. »[20] Plus de 300 enseignants du réseau officiel ont répondu à quarante questions. Parmi celles-ci : « Le savoir scientifique et les progrès éthiques se heurtent-ils en classe aux croyances et aux préjugés, au détriment de toute pensée critique ? » L'enquête affirme qu'« on ne constate pas de situation hors de contrôle. Le contenu de notre enseignement ne connaît pas à ce jour de remise en cause majeure et systémique. Ce constat ne doit pourtant pas éluder certains signaux [...]. Pour plus de 60 % d'entre eux, les rejets et remises en question de sujets entrant en confrontation avec les croyances ou les préjugés des élèves ont augmenté. Ces constatations s'observent aussi bien dans le chef des élèves (75 % des cas) que dans celui des parents (50 % des cas). Cette augmentation modifie le comportement de 73 % des répondants [...]. Dans les commentaires, des sujets plus spécifiques comme l'avortement, l'évolutionnisme, l'homosexualité et la légitimité de la femme comme figure d'autorité semblent être particulièrement remis en question. »

L'une des conséquences de la contestation des enseignements est l'autocensure : « 73 % des répondants ont modifié leur manière d'enseigner ces sujets sensibles ou prennent des précautions oratoires [...]. 44 % des professeurs ont souvent ou parfois songé à s'autocensurer et 40 % ont parfois renoncé ou limité le champ de réflexion d'un sujet pour éviter toute complication par la suite. »

Les enseignants qui ont accepté de témoigner dans ce livre confirment les conclusions de cette étude. Ils sont souvent plus explicites. La peur de dire les choses, la peur d'être instrumentalisé, la peur de sortir de leur devoir de réserve contraignent encore trop d'enseignants à la solitude et à l'autocensure.

Une deuxième étude s'est intéressée plus spécifiquement à la prévalence de l'antisémitisme dans les écoles de la capitale. Elle a été réalisée en 2020 par deux universitaires, Joël Kotek et Joël Tournemenne. Elle a été publiée par la Fondation Jean Jaurès[21]. Six ans plus tôt, il y avait eu à Bruxelles l'attentat contre le Musée juif. Trois ans plus tard, le pogrom du mouvement terroriste du Hamas contre les juifs d'Israël. À l'aune des événements que nous vivons depuis le 7 octobre 2023, les actes antisémites connaissent une recrudescence spectaculaire et inédite depuis les années 30 partout en Europe. La parole antisémite s'est libérée. L'étude publiée par la Fondation Jean Jaurès laisse entrevoir cette montée en puissance du fait antisémite au sein des populations arabo-musulmanes. Elle s'appuie sur d'autres travaux et l'enquête de deux chercheurs français qui avaient déjà conclu en 2018 que l'antisémitisme et le radicalisme étaient associés à une certaine conception de l'islam[22].

L'étude publiée par la Fondation Jean Jaurès repose sur un questionnaire soumis à 1 672 élèves, âgés de 16 à 22 ans, étudiant dans 38 établissements de la région bruxelloise. Le premier constat de l'enquête révèle une jeunesse francophone globalement accueillante et « ouverte à l'altérité notamment pour le port du voile islamique ». Le deuxième constat fait apparaître très nettement une distinction dans le rapport à l'autre en fonction du rapport à la religion. L'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie sont clairement corrélés à la religion. Le troisième constat réunit tous les sondés et corrobore aussi les témoignages des professeurs. Il concerne l'apprentissage des connaissances. L'histoire est méconnue. Toutes confessions confondues, la majorité des sondés se refusent à reconnaître qu'Auschwitz est pire que Gaza. Et cette perception datait de 2018, cinq ans avant le 7 octobre…

La troisième étude est encore plus interpellante parce qu'elle inverse le sentiment de discrimination. Son titre : *Les enfants d'athées ou de chrétiens sont-ils victimes de discrimination dans les écoles bruxelloises à majorité musulmane ?* Il s'agit d'un mémoire réalisé en 2018 par une jeune enseignante bruxelloise sous la direction de l'historienne Anne Morelli, professeure à l'Université libre de Bruxelles. En introduction, l'autrice, dont nous préservons l'identité, explique qu'en tant qu'institutrice, elle a été étonnée par le poids grandissant de la religion dans la vie des enfants : « Depuis quelques années, les conflits liés à l'appartenance religieuse se multiplient, que ce soit à la récréation, en classe, à la cantine, en sorties scolaires. Souvent, je suis témoin d'altercations ayant pour origine des remarques sur la "bonne conduite" à avoir pour un musulman que s'échangent les enfants entre eux. Un élément ressort : l'intégration des enfants d'athées et de chrétiens deviendrait problématique. Constatant le départ de ces (rares) enfants dans d'autres établissements […]. Étant interpellée par leurs parents quant au fait que leurs bambins se font molester (mais invoquant le faible niveau scolaire de l'école pour justifier leur départ) et surtout en prenant en compte les plaintes répétées de ces enfants, le vivre-ensemble serait-il en péril ? Pourquoi ? Parce que cela ne concernerait que des faits isolés ? Ou est-ce trop polémique ? » Au terme d'une année d'observations, de questionnaires, d'entretiens et de longues écoutes avec 278 écoliers d'un établissement bruxellois, l'autrice, après avoir passé en revue les principaux sujets de frictions (nourriture, bonbons, tenue vestimentaire, fêtes religieuses, sapin de Noël, perception de l'autre, possibilité ou non d'amitié…), a répondu à la question posée dans le titre de son mémoire[23] : « C'est à déplorer, malheureusement […]. On peut alors se demander si l'intégrisme religieux n'a pas été sous-estimé par l'institution scolaire et ses agents. »

---

10 Albert Camus, *Lettre à Monsieur Germain*, 1957.

11 Charlotte Hutin et Éric Brugraff, « Une "école ghetto" pour 53% des francophones », *Le Soir*, mardi 19 mars 2024.

12 Jean-Pierre Obin, *Les Profs ont peur*, L'Observatoire, 2023.

13 Hugo Micheron, *La Colère et l'oubli*, *op. cit.*
14 Florence Bergeaud-Blackler, *op. cit*.
15 *Ibid.*
16 Hugo Micheron, *La Colère et l'oubli*, op. cit.
17 *Dar al-Islam*, décembre 2015.
18 Iannis Roder, « L'école de la peur », *Franc-Tireur*, 27 mars 2024.
19 Monique Baus et Tom Guillaume, « Dans les écoles francophones, la radicalisation demeure un sujet sensible », *La Libre Belgique*, 20 novembre 2023.
20 Centre d'action laïque, *Les difficultés d'aborder certains sujets en classe. Constats, difficultés et bonnes pratiques du terrain*, mai 2021.
21 Joël Kotek et Joël Tournemenne, *Le Juif et l'Autre dans les écoles francophones bruxelloises*, Fondation Jean Jaurès, 2020.
22 Olivier Galand et Anne Muxel, *La Tentation radicale. Enquête auprès des lycéens*, Presses universitaires de France, 2018.
23 *Les enfants d'athées ou de chrétiens sont-ils victimes de discriminations ?*

05.
D’ALGER À BRUXELLES EN PASSANT PAR MONTRÉAL

Les assauts des islamistes contre l’école ne sont pas une stratégie dirigée uniquement contre l’Occident. Depuis un siècle, les Frères musulmans et puis les salafistes sapent les fondements de l’école, de l’Afghanistan au Sahel en passant par l’Égypte et l’Algérie. C’est un phénomène incompréhensible pour les Européens aujourd’hui : « Le rapport à la culture et à l’éducation des Frères musulmans ne peut pas être compris par les Occidentaux parce que la conception salafiste de la culture, de la transmission et de l’école est radicalement différente de tout ce qu’ils connaissent et imaginent. Pour les Frères, le projet éducatif vise d’abord à offrir au jeune croyant une très bonne connaissance de la révélation coranique, des enseignements du Coran, de la vie du Prophète et de ses compagnons (*salaf*). »[24]

L’histoire des mouvements islamistes s’inscrit dans une tradition ancienne. Pour la majeure partie des populations musulmanes, l’apprentissage de la lecture et de l’écriture s’est longtemps fait uniquement à travers le Coran, mémorisé dès le plus jeune âge. Mais quand l’Empire ottoman s’écroule, à la fin de la Première Guerre mondiale, les vainqueurs, la Grande-Bretagne, la France et l’Italie, s’emparent des régions dominées pendant quatre siècles par les sultans ottomans. Sur les ruines de l’Empire démembré, Kemal Atatürk proclame la République de Turquie et crée un État moderne, en rupture avec le passé islamique. Il inscrit alors la laïcité dans la nouvelle Constitution et rend l’école obligatoire. Pour la politologue Djemila Benhabib, le basculement vers l’islamisme, avec en toile de fond l’école comme enjeu, se produit à ce moment-là : « Kemal

Atatürk sépare le religieux du politique, impose l'alphabet latin pour l'écriture de la langue turque. Une révolution culturelle dans cette région. Et c'est en réaction à cette révolution que l'Égyptien Hassan el-Banna crée en 1928 les Frères musulmans avec un double objectif : d'une part, contrer les occupants anglais et français et leurs idées modernes et, d'autre part, rétablir la primauté du religieux sur l'État et donc sur l'enseignement. »

Rappelons qu'Hassan el-Banna est à la fois un imam et un instituteur. Il pose les fondements et les normes de cette éducation religieuse, toujours en vigueur aujourd'hui. La bataille est rude dans les années 1950 et 1960, en particulier en Égypte où s'opposent les nationalistes et les Frères musulmans. Le président Nasser décapite le mouvement en Égypte, mais l'Algérie indépendante accepte les instituteurs égyptiens, contraints à l'exil, pour éduquer et arabiser sa jeunesse. Les islamistes conservateurs mettent ainsi la main sur l'enseignement à l'insu des élites.

Djemila Benhabib est d'origine algérienne. Elle se souvient de faits en apparence banals mais qui témoignent de cette prise de contrôle progressive de la société algérienne dans les années 1960 : « À l'école primaire, des instituteurs demandaient aux élèves, pour leur apprendre à compter, des bouchons de bouteille en liège ! Et c'est comme cela qu'ils désignaient à l'opprobre les parents qui buvaient du vin et donc ne respectaient pas le Coran. »[25] Pendant ses études d'ingénieur à l'Université d'Alger, elle affronte des jeunes hommes qui contestent les cours et menacent les professeurs. Le cours de religion islamique est obligatoire et sert à valider ou non toute démarche scientifique par l'islam. Pendant les années de plomb, les islamistes assassinent des centaines de milliers d'Algériens. Ils visent ceux qui enseignent le savoir, et les professeurs de français en particulier.

Djemila Benhabib, comme d'autres écrivains, essayistes algériens ou enseignants belges d'origine arabe, met aujourd'hui son expérience d'un pays meurtri au service de la compréhension du phénomène islamiste en Europe, en France et en Belgique. Un pays qui l'a fascinée, à son arrivée en 2019, parce que « [c]'est un

laboratoire de l'islamisme. Le premier pays européen à avoir reconnu l'islam, le premier pays à l'avoir subsidié, le premier pays à avoir élu une députée voilée au Parlement, le premier pays occidental à donner au djihad une femme kamikaze. » Muriel Degauque s'est fait exploser à Bakouba en Irak en 2005.

Au Canada, où elle s'était d'abord exilée pour fuir l'Algérie, Djemila Benhabib a dénoncé le modèle des « accommodements raisonnables » : « C'est l'ouverture à l'intolérance au nom de la tolérance. Chaque concession faite au nom de cette ouverture mène à l'intégrisme et surtout empêche la parole libre. » Poursuivie en justice pour diffamation par les « écoles musulmanes de Montréal », l'essayiste et écrivaine gagne son procès en 2016. La décision de la cour de Montréal, confirmée en appel, consacre la liberté de pensée et la liberté de critiquer l'islam. Djemila Benhabib avait porté plainte contre le port du voile obligatoire dans la plus grande école musulmane du Québec.

À travers le comité Laïcité Yalla et le mouvement des Universalistes, elle dénonce aujourd'hui en Belgique le séparatisme et le communautarisme à l'œuvre dans le quadrillage de la société, dans les établissements scolaires, dans les écoles des devoirs, dans les écoles coraniques du samedi où les enfants sont formatés dès l'âge de 4 ou 5 ans, dans les clubs de sport où l'entre-soi communautaire est la seule règle.

Gilles Kepel a théorisé l'expression « djihadisme d'atmosphère » pour rendre compte de ce quadrillage de la société européenne par les islamistes. Djemila Benhabib préfère la notion de conservatisme religieux et social pour inclure ceux qui, contraints, se rangent derrière les principes religieux et en adoptent toutes les normes sans forcément en mesurer les conséquences. Elle donne en exemple ces jeunes garçons ou filles qui fidélisent des milliers d'adolescents sur Instagram ou TikTok. « Un influenceur n'est pas nécessairement un fériste, mais il se soumet à sa loi. » L'histoire de la mainmise islamiste sur l'enseignement dans les pays du rivage méditerranéen aurait pu, aurait dû nous servir de leçon.

L'expérience de Djemila Benhabib en Algérie puis au Canada et enfin en Belgique lui donne des raisons d'être inquiète. « Si nous

perdons pied dans les écoles, qu’allons-nous devenir ? »

---

24 Sarah Ben Néfissa et Pierre Vermeren, *op. cit*.
25 Djemila Benhabib, *Islamophobie, mon œil !*, Kennes, 2022.

06.
DE KABOUL À BAMAKO

Kamel Daoud est un écrivain algérien. Il convoque dans ses livres et ses chroniques ses souvenirs de la terreur islamiste en Algérie. Une leçon pour comprendre ce qui est à l'œuvre dans les écoles ici et là-bas, parfois au bout du monde ou de l'autre côté de la Méditerranée ou encore au cœur de l'Afrique, car c'est à l'école qu'on fabrique l'avenir : « En Algérie, en Égypte, en Tunisie, au Maroc… L'obsession islamiste pour l'école est hallucinante : entrisme syndical, contrôle des manuels scolaires, prosélytisme… L'école, c'est l'avenir du califat […]. Il faut attendre que grandissent les enfants de l'école, la leur. En Algérie, la guerre dans les écoles est presque gagnée. Elle enseignera les valeurs nationales et la pureté morale. »[26]

En Afghanistan, 2,5 millions de jeunes filles sont bannies de l'école. Revenu au pouvoir en 2021, le régime fondamentaliste des talibans a interdit aux élèves de sexe féminin de suivre des cours au-delà de la sixième année primaire. Selon le ministre de l'Éducation, « [l]a poursuite de l'éducation des filles contrevient à l'interprétation stricte de la loi islamique. » La vie des femmes et des filles est ainsi ravagée par les talibans.

Dans les sociétés musulmanes ouest- et centre-africaines, les écoles coraniques sont les seules que connaissent les enfants dans les villages reculés où l'État n'est pas présent. Au cœur du concept d'éducation, dans ces écoles coraniques, il n'y a qu'un objectif : apprendre le Coran et devenir un bon musulman. « Selon la religion musulmane, l'important n'est pas tant de réaliser au mieux sa vie ici-bas que de préparer l'au-delà. »[27] L'école coranique prépare à cette vie de l'au-delà et à la dureté de celle ici-bas.

Les autres écoles, celles de l'État, sont dans le viseur des groupes terroristes affiliés à l'État islamique ou à Al-Qaïda. Ces deux groupes, avec leurs différentes branches locales, ont fait de cette région l'un de leurs sanctuaires depuis une quinzaine d'années. En deux ans, entre janvier 2021 et décembre 2022, au Mali, au Burkina Faso et au Niger, plus de mille écoles ont été la cible de raids armés : « Parfois, tout commence avec des menaces violentes écrites sous forme de graffiti sur les murs d'une école. Lorsque des extrémistes, lourdement armés, arrivent en moto, la terreur les accompagne : ils tirent sur les enseignants, les enlèvent, les violent. Certains sont exécutés devant les enfants. Les écoles sont incendiées. »[28] Plus de 9 000 écoles ont dû fermer depuis 2019. Le danger d'une génération perdue est réel au Sahel.

Le livre est « péché ». C'est la traduction littérale de « Boko Haram », nom du groupe djihadiste qui terrorise la région du nord-est du Nigéria et qui s'oppose à l'éducation des filles jugées perverties par les valeurs occidentales. L'enlèvement de 276 fillettes en 2014 a provoqué un éphémère mouvement de mobilisation à travers le monde.

Depuis 2014, les groupes terroristes islamistes ne cessent d'étendre leur influence dans toute cette région de l'Afrique.

---

26 Kamel Daoud, « L'école, c'est l'avenir du califat », *Le Point*, 22 octobre 2020.

27 Étienne Gérard, « Logiques sociales et enjeux de la scolarisation en Afrique. Le cas du Mali et du Burkina Faso », *Politique africaine*, 2018.

28 « Les terroristes font la guerre à l'éducation dans le Sahel », *Africa Defense Forum*, mai 2023.

ANNE
« Je l’ai échappé belle »

Quelques semaines après notre premier entretien, un samedi matin de juin, Anne découvre dans la presse le compte-rendu d’un procès qui s’est déroulé le 31 mai 2024 devant le Tribunal correctionnel de Liège. Elle est pétrifiée, médusée de peur. Les articles font le tour des enseignants de la région qui nous alertent. Nous l’appelons. Elle confie : *« Je l’ai échappé belle, vraiment. »*

Selon *La DH Les Sports* et *La Meuse*, les deux prévenus ont voulu égorger une prof de religion parce qu’ils ont estimé qu’elle parlait mal du Coran. Leur projet avait un nom : « Paty deux », du nom du professeur de français assassiné le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine. Selon l’enquête, les deux accusés avaient déjà acheté les machettes et avaient décidé d’aller ensuite rejoindre les djihadistes du Sahel pour mourir en martyrs. L’un des deux avait été l’élève d’Anne. *« Je m’en souviens très bien. C’était un Belge converti. Je l’ai eu dans ma classe. Il se faisait appeler “le Prophète”. Il organisait des prières sur le parking ou alors il entraînait un petit groupe de jeunes sous sa coupe, pendant le temps de midi, dans l’arrière-boutique d’un épicier. En réalité une mosquée clandestine. Il a fini par être renvoyé. Je n’y ai plus pensé, mais aujourd’hui, ce procès réveille mes intuitions et mes craintes face à ces jeunes radicalisés. »* L’ancien élève d’Anne, interrogé à la fin de l’audience, a déclaré : *« J’accepte Allah comme seul juge, je fais le désaveu total de vos lois. »*

Anne a une quinzaine d’années d’expérience dans l’enseignement. Nous la rencontrons à distance. Elle est assise à son bureau, devant ses livres et face à son écran d’ordinateur. Nous entamons par vidéoconférence une longue conversation. Elle nous raconte son parcours et son bref passage, à la fin de ses études, dans l’administration. Elle donne cours dans deux écoles, à Eupen et à

Verviers. La matière de son cours n'a jamais suscité de contestations. En revanche, l'attitude et la situation personnelle de ses élèves, majoritairement féminines, ne cessent de l'inquiéter. En filigrane, c'est le poids de la religion et des règles imposées dans la vie de ces jeunes filles et jeunes hommes qui suscite son questionnement.

Dans l'école où elle enseigne à Eupen, le voile a été interdit il y a presque dix ans : « *La direction craignait de perdre des élèves. Une vingtaine de filles seulement ont quitté l'établissement. Conséquence ? Des filles plus épanouies parce qu'elles ne subissaient plus la pression des garçons. Les autres, les jeunes filles voilées, je les ai retrouvées à Verviers. Elles prenaient tous les jours le train pour rejoindre l'école où le voile était autorisé. Le directeur était persuadé que son école était le dernier rempart contre la création d'une école islamique à Verviers. Moi, j'étais partagée. Quand on donne cours dans une classe où beaucoup de filles sont voilées, il y a des attitudes qui me mettent mal à l'aise. Des attitudes de retrait. Les élèves se camouflent, ne soutiennent pas le regard… Je suis contre la soumission des femmes à un homme, à un frère… Contre les mariages forcés… Celles qui refusaient le voile finissaient par le porter pour avoir la paix, pour ne pas se faire traiter de mauvaises musulmanes, pour ne pas subir en rue les remarques désobligeantes des garçons. Je voulais que la direction interdise le voile, mais d'un autre côté, je laissais parler mon cœur qui me murmurait que l'école était pour ces filles le seul endroit où elles pouvaient se sentir bien.* »

Le temps a passé, mais pas le doute. « *J'ai revu cette année certaines de mes positions. Je me pose beaucoup de questions. Mes enfants, qui sont de la génération d'aujourd'hui, m'interpellent. Ils sont très tolérants, mais ils ne voient pas ce qu'il y a derrière le voile. Les familles de mes élèves me posent des questions, me demandent pourquoi leurs filles ne peuvent pas partout porter le voile. J'ai appris à mieux les connaître et ces familles me font part avec beaucoup de tristesse des difficultés réelles rencontrées par leurs filles, des regards et des remarques racistes qu'elles subissent.* »

Verviers, autrefois réputée pour son industrie lainière, a connu un déclin abrupt, visible dans le centre de la ville, sur les deux rives de la Vesdre. C'est l'une des communes de Wallonie qui compte le plus grand nombre de demandeurs d'emploi. Au cours des cent dernières années, elle a accueilli des immigrants venus de l'est et du sud de l'Europe puis de l'autre rivage de la Méditerranée. Ces dernières années, les migrants sont venus de Syrie, de Somalie et de Tchétchénie. Verviers est au carrefour de trois pays, un lieu de passage. Venue de Syrie puis d'Allemagne, la confrérie des Frères musulmans s'y est aussi installée au début des années 1980. Elle y a implanté le plus grand centre culturel musulman de Wallonie, la mosquée Assahaba. Le rôle des Frères musulmans a été déterminant dans la réislamisation des populations de culture musulmane habituées jusque-là à une pratique familiale et traditionnelle de leur foi.

Au début des années 2000 sont arrivés des Tchétchènes ayant fui les guerres menées par la Russie pour mater les indépendantistes de cette république caucasienne. Ils ont fondé en Belgique la plus importante communauté d'Europe. Une communauté marquée par un islam rigoriste et clanique. Après l'assaut contre une cellule terroriste le 16 janvier 2015, Verviers a été décrite par les services de renseignement comme un foyer de l'islamisme. Anne a vu cette évolution au cours des vingt dernières années. Elle a vu l'arrivée de ces enfants tchétchènes. *« Les jeunes filles me rendent tristes. Elles vivent dans la peur des frères, des pères. Elles craignent de quitter l'école, d'être mariées de force. J'ai convoqué l'un de ces pères à la réunion des parents pour lui dire que sa fille voulait poursuivre des études à la fin de sa sixième année. Un mois plus tard, on l'a fiancée avec un homme âgé et à la fin de l'année scolaire, on l'a emmenée là-bas pour se marier avec cet homme qu'elle n'avait jamais vu. »*

Parfois, Anne parvient à surmonter la pudeur de ces jeunes filles. Elles se confient, livrent leur détresse. *« L'an dernier, l'une d'elles a refusé un stage obligatoire dans une entreprise parce qu'elle n'y était pas autorisée à porter son voile. Elle nous a implorés de ne pas appeler son père. Elle nous a raconté sa vie de servante, de*

domestique au service d'une famille nombreuse et d'un père qui lui faisait peur. »

L'école d'Anne a une vieille tradition d'accueil des plus défavorisés et un esprit d'ouverture à l'égard des populations immigrées. 70 % des élèves sont musulmans. Les fêtes chrétiennes ne sont plus célébrées. *« Le crucifix est encore là mais il y a trois ans, des élèves l'ont remplacé par une main de Fatima. Il y a encore un sapin à Noël. »* Le professeur de religion catholique se débrouille. Le prof de sciences est confronté en permanence aux théories complotistes et surtout à la négation des théories scientifiques. *« La création de l'univers, c'est Allah. Les hommes sont sortis de la côte d'Adam… Mes élèves connaissent mes convictions. Je suis laïque, mais athée. Je dis clairement que je ne veux pas de religion en classe. Je suis ferme, mais profondément ébranlée par ce que j'entends. L'an dernier, une fille m'a dit : "Madame, vous n'irez pas au paradis. Mais je prierai pour vous." Je lui ai répondu que je m'amuserais mieux en enfer. »*

Pour apprendre à gérer les situations les plus difficiles, les violences, les cas de radicalisation, les insultes sexistes, Anne et ses collègues ont suivi de nombreuses formations. *« Un exemple de sexisme ? J'organise des jeux de rôle pour préparer les élèves qui sortent de leur formation professionnelle à un entretien d'embauche. Je joue le rôle du chef d'entreprise avec un autre élève qui joue le rôle d'assistant. Face à nous, un élève, candidat à un emploi, se présente. Il serre la main de cet assistant, mais pas la mienne… L'élève justifie son geste en me disant que, dans sa religion, il est interdit de serrer la main d'une femme. Un exemple de violence verbale ? Alors que je remets les résultats d'une interrogation, un élève conteste la note et crie : "J'en ai marre de cette pute !" »*

La rentrée scolaire 2024 annonce de nouvelles difficultés. Le règlement intérieur est compliqué à appliquer parce que les jeunes filles portent des abayas de plus en plus longues et couvrent leur visage de manière de plus en plus stricte. Anne est triste. Elle s'inquiète pour leur avenir. Ces jeunes filles compromettent leur réussite scolaire parce qu'elles refusent les stages professionnels dans les entreprises qui n'acceptent pas le port de ces signes

religieux. Jusqu'à présent, seules deux entreprises ont accepté de les accueillir.

L'école verviétoise d'Anne a aussi une longue tradition d'accueil à l'égard des primo-arrivants avec le DASPA, acronyme signifiant, dans le langage technique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *« dispositif d'accueil et de soutien pour les primo-arrivants ».* Certains sont mineurs et vivent dans des centres fermés. Ils ont une classe qui leur est dédiée en première année avant de pouvoir intégrer le cursus classique.

Toutes ces difficultés, toutes ses situations personnelles parfois déchirantes ont-elles entamé la foi d'Anne dans son métier ? *« Je suis très ferme et je paie de ma personne. Je ne ménage pas ma peine. Je prends les élèves en cours de remédiation pendant l'heure du déjeuner. Quand on met un cadre, les élèves s'en accommodent. Et dans cette école, les profs sont soutenus et solidaires. »*

AMINA, CATHERINE ET LES AUTRES
L’école de la dernière chance

C’est l’école de la dernière chance. Un établissement technique et professionnel de l’enseignement catholique où des enfants défavorisés, déscolarisés tentent de refaire classe, de refaire société. L’école a emménagé dans un vieux quartier industriel, à quelques pas du canal qui traverse Bruxelles, cette ligne de fracture sociale entre la Grand-Place et sa banlieue. Entre les deux, il n’y a que quelques centaines de mètres, mais ils séparent deux mondes et c’est au cœur de cette déchirure que les élèves doivent tracer leur chemin.

C’est un reportage qui nous a fait découvrir cette école si particulière, à la fois attachante et déconcertante. Beaucoup de jeunes y apparaissent turbulents, dissipés. Leur attention est faible. Un rien les distrait ou les met hors d’eux… Ils sont imprévisibles dans la joie, dans le rire mais aussi dans la violence. Y être professeur est un exercice de haute voltige qui requiert une vigilance maximale et épuisante : sanctionner ou tolérer, tenir bon ou céder…

Dans ce reportage, réalisé il y a une quinzaine d’années, sur toute une année scolaire, tout cela a été filmé : les mots qui fusent, parfois grossiers, les pétards récupérés par les professeurs, l’ambiance fébrile, la nervosité vrillée au corps de chacun, sans doute trop tôt chargé d’échecs et de colère. Les filles et les garçons se côtoient, se charrient, parfois s’étreignent avec maladresse, rigolant d’eux-mêmes face à ce qui leur apparaît plutôt comme une faiblesse. Les filles voilées sont rares : en une heure et demie de pellicule, seules une élève et une prof apparaissent avec le voile. Mais il n’y a aucun prosélytisme. Quelques garçons se plaignent de filles « trop sauvages » et assurent que la religion les calme, les rassure.

Amina, Catherine et les autres ont choisi d'enseigner dans cette école parce qu'aider un public fragile, cabossé, était le sens qu'elles voulaient donner à leur vie. Elles ont choisi cet établissement malgré les difficultés quotidiennes. Elles sont allées là par idéalisme. Mais depuis une décennie, cette école n'est plus seulement un établissement difficile : l'ambiance entre collègues est devenue conflictuelle, le corps professoral s'est désagrégé. La joie d'enseigner s'est à ce point dissipée pour les professeurs que nous avons eu l'occasion de rencontrer qu'il ne leur reste qu'à espérer l'âge de la retraite ou… le *burn-out*.

La première à venir vers nous est Amina. Chaleureuse et déterminée, elle est née en Tunisie, dans un quartier où juifs, musulmans et Français se sont longtemps côtoyés. Elle en a gardé une énergie frondeuse, le goût des mondes qui se croisent. Ce « mélange », elle le retrouve dans ce monde scolaire : les enfants sont des primo-arrivants venus de Syrie ou d'Afghanistan, d'Ukraine ou de Guinée. Ils évoluent aux côtés de jeunes en difficultés scolaires, nés en Belgique et ayant parfois déjà un parcours judiciaire. Elle se souvient d'une époque bénie *: « J'y ai été vraiment épanouie pendant quelques années. C'était dans ce lieu que je voulais enseigner. C'était des années magnifiques. Quelques années après mon arrivée, "l'ancienne garde" des profs a commencé à vieillir. Il a fallu embaucher de nouvelles personnes. Trois ou quatre jeunes profs sont arrivés. L'un d'eux a signalé un jour qu'il pouvait proposer une amie, une jeune femme du quartier qui portait le foulard. Cette jeune femme a ramené quelque temps plus tard l'une de ses amies qui portait elle aussi le foulard. Et puis cette amie a fait embaucher sa belle-sœur, et puis cette belle-sœur a introduit son amie d'enfance… Petit à petit, ces femmes voilées ont commencé à s'installer dans l'école, à former un groupe à part. C'est alors que l'ambiance a changé dans la salle des profs. Par exemple, les femmes voilées déjeunaient entre elles et occupaient toutes les places avec leurs seules amies. Un jour, une collègue plus ancienne est entrée dans la salle des profs et on lui a dit : "Tu vas où, Carole ? Ici, c'est une salle anti-Blancs…" C'était dit sur un ton de rigolade, mais ce n'était pas drôle. »*

Au début, Amina et son amie Catherine, présentes dans l'établissement depuis longtemps, ne mesurent pas bien l'évolution rapide de la situation. *« Petit à petit, ces femmes voilées sont devenues amies avec les profs plus âgées. Elles convoitaient leurs heures de cours pour leur succéder au moment de leur retraite et être nommées. Je voyais aussi leur manège pour dissuader les jeunes professeurs masculins de rester dans l'école : "Tu es trop jeune, tu peux trouver mieux ailleurs…" Dans les années 2013 et 2014, le groupe des femmes voilées est devenu de plus en plus influent et on a commencé à se sentir marginalisées. Quand on a ouvert les yeux et compris, après quelques années, ce qu'il se passait, on n'a plus vraiment osé en parler, surtout à l'école, parce que ces femmes étaient devenues plus nombreuses que nous. »*

Les petits incidents dont elle est témoin commencent à l'alerter. Originaire d'un pays où l'islamisme a lui aussi conquis de nombreux esprits, dont des membres de sa famille proche, elle repère des réactions, des phrases, des mots qui la ramènent à son passé et réapparaissent dans son école comme autant de pensées formatées, importées, répétées. *« À cette époque, on avait beaucoup de travail coopératif. Parfois, quand une de mes amies entrait dans le bureau de coordination, des remarques étaient faites, rapidement, à demi-mots, du style : "Ça sent mauvais, elle va nous empester le bureau…" Cela signifiait qu'elle avait mangé du cochon. Je peux décrypter cela, car je connais ce genre de sous-entendus. En 2018, il y a eu un repas de Noël. Traditionnellement, on le célébrait ensemble mais quand les femmes voilées sont entrées, elles ont dit à haute voix, pour être bien entendues : "Il n'y a rien qui est* halal *ici !" Et elles sont toutes parties… Pour l'Aïd, la fête de la fin du ramadan, cette année, les profs n'ont plus hésité : il n'y avait que trois ou quatre élèves et quelques profs présents dans l'école. Quelqu'un a noté ces absences, mais le lendemain, une personne plus haut placée, proche du groupe des femmes voilées dans l'établissement, a hurlé : "De quel droit tu notes les profs absents ? C'est ma responsabilité !" Ces absences n'ont jamais été notifiées. »*

Amina forme avec Catherine, Carole et quelques autres un bloc solidaire, mais les petites attaques à son encontre sont

particulièrement insidieuses, discriminantes parce qu'elle est de culture musulmane. *« Ces femmes voilées me faisaient comprendre qu'il ne fallait pas parler à certains collègues. Avec Nicole, par exemple. Je partageais avec elle des activités extrascolaires, mais je ne pouvais pas lui parler sous prétexte qu'elle n'avait pas d'enfant. "C'est une mécréante, une kouffar", répétaient ces voilées. Elles prononçaient ces mots de "kouffar" et de "mécréante" avec moi, parce que je suis musulmane. J'organisais des cours de soutien et chaque fois, le groupe des femmes voilées me demandait : "Pourquoi tu fais ça avec elle ? Elle boit, elle fume…" Comme je n'ai pas de foulard, on ne me considère pas, on m'agresse tout le temps, on me demande de m'éloigner des "Blancs". Il y a quelque temps, je ne peux pas vous en dire plus… Un groupe de profs a été agressé en rue. Deux personnes cagoulées ont frappé l'un d'eux. Cela s'est passé dans la rue de l'école. Ces profs faisaient partie du dernier noyau des anciens. Moi, j'ai fini par faire un burn-out. Je n'ai plus supporté. »*

Nous n'avons pas pu vérifier cet incident. La presse, qui s'est souvent intéressée à cet institut, n'en a pas parlé, mais nous avons rencontré d'autres professeurs du même établissement. Dans le groupe des professeurs partis en *burn-out*, certains ont témoigné mais, par la suite, ils nous ont demandé, sous la pression de leur entourage, d'oublier ce qu'ils nous avaient confié.

Catherine, la professeure de soutien scolaire, a tout lâché. Son indignation est intacte et sa volonté de témoigner inflexible. Elle est arrivée il y a une quinzaine d'années. Nous la rencontrons chez sa fille, engagée dans l'accompagnement d'enfants en difficulté, qui ressent aussi la pression islamiste. Ensemble, mère et fille partagent un même constat, une même inquiétude. Catherine avait choisi cet établissement parce qu'elle aimait donner une chance aux derniers de classe, même si la discipline a toujours été problématique dans cette école. Pour elle*, « le système scolaire reproduit les inégalités sociales »*. Son cœur est à gauche.

Quand elle a commencé à enseigner, la communication avec les élèves était rendue difficile par leur méconnaissance de la langue française. Il fallait l'apprendre aux primo-arrivants. Elle était

heureuse d'enseigner à des élèves qui, venant de cultures et de régions très différentes, n'avaient d'autre langage commun que le français. *« Aujourd'hui, les élèves et les professeurs sont en majorité arabophones, ce qui rend le français accessoire »,* se désole-t-elle. Mais cela n'a pas été le seul changement. *« Certaines enseignantes voilées ont soudain sursauté, quand, par mégarde, dans un élan spontané, on voulait leur faire la bise pour leur dire bonjour. D'autres n'ont plus voulu serrer la main à une personne de sexe opposé. Lors des déjeuners dans la salle des profs, il y avait désormais deux groupes bien distincts. Les échanges sont devenus de plus en plus limités. Il faut dire qu'à force d'entendre les collègues traquer le 0,01 % d'alcool dans leur pâte à tarte, je ne savais plus quoi partager. Certaines collègues voilées ont commencé à réprimander ouvertement les quelques élèves qui ne portaient pas le voile. Récemment, une élève est venue à l'école habillée et voilée en noir portant des gants noirs et la direction s'est contentée de hausser les épaules. »*

Selon le témoignage d'une autre collègue qui a voulu garder l'anonymat, sur les 300 élèves de l'Institut, les jeunes filles sont désormais une large majorité à être voilées, habillées souvent de robes noires de plus en plus longues. Et sur la cinquantaine de membres que compte le corps enseignant, il ne reste que 4 ou 5 professeurs non voilées. Un jour, une petite fille de 12 ans voilée est tombée dans les pommes parce qu'on était en période de ramadan et qu'elle n'avait pas mangé. Les professeurs se sont rassemblés autour d'elle et se sont demandé ouvertement s'il était légal pour elle de rompre le jeûne. La vie scolaire est progressivement déterminée par ce qui est *halal* et ce qui ne l'est pas.

Catherine éprouve un malaise grandissant. Elle se sent comme *« une vieille Belge qui radote et qu'on n'écoute plus ».* Lors de ses cours, elle reçoit parfois encore les confidences de certaines élèves. Celles-ci lui demandent alors de fermer la porte pour pouvoir ôter leur voile. Quelques-unes lui ont révélé qu'elles étaient enceintes. Elles étaient paniquées de ne pas savoir à qui se confier, comment le cacher, que faire pour avorter… Progressivement, les cours de Catherine sont perçus comme un lieu de parole peu orthodoxe. Mais

elle tient bon. Elle se dit qu'elle peut encore apporter quelque chose. *« Vous imaginez ? On est dans une école où chacun surveille la vertu et la virginité de l'autre, et puis on a des cas de filles enceintes. C'est l'hypocrisie… J'ai commencé à me faire mal voir à l'occasion d'un conseil de classe. J'ai fait part de toute une série d'incompréhensions. J'ai dit tout haut que je ne comprenais pas pourquoi une école qui se dit citoyenne n'apprenait pas la langue française aux jeunes, ni pourquoi les jeunes filles qui voulaient enlever leur voile étaient réprimandées… »*

Après cette intervention, Catherine reçoit une lettre, déposée dans la boîte aux lettres collective des professeurs, signée par une collègue. Une lettre qui résonne comme une accusation publique et nominative, un réquisitoire violent. Catherine nous la donne à lire : *« Je suis vraiment choquée, scandalisée par ta manie de toujours tout ramener à l'islam et au foulard… encore et encore… Tu ne rates jamais une occasion de cracher ton venin sur ces deux sujets contre lesquels tu sembles mener une croisade… Tu pourrais nous expliquer ce que le foulard a à voir avec l'apprentissage du français dans notre école ? À maintes reprises, des élèves sont venues me dire que tu ne cessais pas de les questionner sur ce sujet… Questionner est un bien faible mot. D'après elles, tu tentes de les dissuader de porter le foulard en leur disant qu'elles seraient plus jolies sans. À d'autres musulmanes qui ne le portent pas, tu aurais demandé pourquoi elles ne portaient pas de short et de minijupe… Je n'en ai jamais soufflé mot à quiconque et je n'ai pas voulu m'en mêler… Mais là, tu pousses le bouchon beaucoup trop loin… Pourquoi une personne qui a manifestement un tel problème avec l'islam et le foulard reste-t-elle dans une école où celui-ci est autorisé ? À vrai dire, je pose ces questions, mais je ne suis pas intéressée par les réponses… Les haines viscérales sont toujours inexplicables… Ce que tu fais est tout simplement inadmissible, indigne d'une enseignante dans une école comme la nôtre. »*

Catherine est abasourdie. Elle se demande si elle doit répondre, mais plusieurs personnes le lui déconseillent. Le pouvoir organisateur ne réagit pas, pas plus que la direction de l'établissement, ne fût-ce que pour condamner le ton insultant de

cette lettre. Au sein du pouvoir organisateur, il y a un homme d'église. Selon l'enseignante, il ferme les yeux sur les dérives observées par les professeurs. Il se contente de répondre *: « Vous savez, le voile, c'est le même que celui que portent nos sœurs. »* Auprès des syndicats, il n'y a pas davantage d'écoute pour Catherine, Amina et les autres. Qu'ils soient d'obédience chrétienne, libérale ou socialiste, les syndicats préfèrent, en général, ne pas aborder ces questions embarrassantes. L'établissement est l'un des seuls à Bruxelles à autoriser le voile pour le corps professoral.

Le directeur du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGEC), l'organisme qui chapeaute l'enseignement catholique francophone, assure qu'il s'agit d'une école particulière avec des élèves ayant souvent plus de 18 ans et qu'il est donc difficile d'y interdire les signes convictionnels. Il affirme par ailleurs que seuls cinq établissements catholiques du secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles autorisent le port du voile pour les élèves. Un chiffre qui semble minimaliste si l'on pense qu'à travers nos seuls témoignages, nous avons compté sept établissements catholiques où le voile est autorisé…

Catherine a rejoint les collègues en *burn-out*. Elle a écrit ce qu'elle a vécu. Elle a raconté les menaces, les intimidations. Une longue lettre agrafée à l'épais dossier des plaintes silencieuses.

07.
LE VOILE, ÉTENDARD DE L'ISLAMISME

Parler du voile, est-ce vraiment si important ? N'est-ce pas encore crisper le débat, encourager le sentiment de discrimination des femmes musulmanes et voilées ? Le voile n'est pas propre à la religion musulmane. Il a symbolisé, à travers les siècles, la pudeur, la modestie, l'obéissance de la femme, le plus souvent à Dieu et à l'homme. Dans le débat contemporain, le voile islamique, ce « fichu bout de tissu »[29], comme le surnomme la militante laïque Nadia Geerts, est cependant devenu un sujet aussi polémique que politique.

Que signifie-t-il ? Est-il librement porté ? Le débat est ouvert et extrêmement sensible. Nous ne pouvons pas ici entrer en détail dans l'abondante littérature qui le concerne. Pour l'enseignante et essayiste française Fatiha Agag-Boudjahlat, qui vient de publier un livre consacré au voile islamique, il n'y a cependant pas d'hésitation à avoir sur sa signification contemporaine ni sur le combat à mener : « Combattre le voilement, c'est combattre un système, un cadre mental rigoriste, un symbole orthodoxe et le signe d'une hiérarchie des rôles entre les hommes et les femmes. » Dans un essai vigoureux, elle dénonce les stratégies mises en place par les défenseurs du voile, « des stratégies qui consistent à utiliser les femmes pour légitimer en France un ordre religieux orthodoxe islamique »[30].

Fatiha Agag-Boudjahlat est née en France dans une famille de huit enfants, dont quatre ont vu le jour en Algérie. Elle se déclare de culture musulmane et ne renie pas sa foi. Sa mère était femme de ménage et son père a vite disparu de son monde d'enfant. Ambitieuse et déterminée, elle devient professeure d'histoire-

géographie dans le réseau d'éducation prioritaire en France. Elle y est confrontée aux difficultés des professeurs à faire respecter la laïcité. Parallèlement, dans sa propre famille, elle observe, en quelques années à peine, un nombre croissant de ses nièces ou de ses cousines nées en France, de parents eux-mêmes nés en France, se mettre à porter le voile. Lors de notre entretien, elle commence par nous expliquer les raisons qui l'ont poussée à écrire ce livre *: « Cela m'a frappée. Il y a aujourd'hui une telle offensive pour faire croire que le voile est une chose banale que je me suis sentie obligée d'écrire un livre pour décrire les nouvelles figures archétypales de la femme musulmane voilée qui ont émergé tout récemment. »*

Depuis son poste d'observation de professeure, Fatiha Boudjahlat repère différentes figures « tutélaires », destinées à normaliser le voilement. La plus visible de ces figures, très présente dans le paysage du militantisme politique et social en France et en Belgique, est l'étudiante ou la jeune femme voilée. Elle est soucieuse du droit des minorités, engagée sur le front de la lutte contre les discriminations et suscite l'adhésion intellectuelle. Plus discrète, plus protectrice est la maman accompagnatrice des sorties scolaires. Elle porte le voile d'une façon traditionnelle et symbolise la mère vertueuse, modeste, investie. Ce voile, porté par les mamans qui encadrent les enfants durant les sorties scolaires, provoque de nombreuses polémiques en France. Selon Fatiha Boudjahlat, il est également devenu l'outil de propagande du fondamentalisme religieux. Il devrait tomber sous le coup de la loi de 2004 qui interdit dans le milieu scolaire « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ».

Parmi les figures tutélaires, il y a également la chanteuse de télécrochet. Séduisante, maquillée, ingénue, elle apparaît à la télévision avec un voile léger, esthétique. La façon dont elle le porte diffuse le message qu'il n'est qu'un accessoire de mode futile, coquet, passager. Mais sur son compte Facebook, la chanteuse affiche clairement son adhésion au courant fondamentaliste de

l’islam. Cette figure a été incarnée par la chanteuse française Mennel, apparue voilée dans l’émission *The Voice*.

Enfin, plus choquante, mais aussi moins visible dans les pays occidentaux, apparaît la figure de la fillette voilée. Dans un clip promouvant la solidarité, la chaîne qatarie Al Jazeera fait ainsi apparaître le visage tendre et innocent d’une fillette voilée pour inciter à la générosité. Plus proche de nous, le visuel diffusé en septembre 2022 sur le compte Twitter du programme européen Erasmus de l’Union européenne mettait en scène une fillette voilée. Il a déclenché une vive indignation.

Cette présence croissante des jeunes filles et des femmes voilées dans les pays occidentaux est confirmée par les chiffres. Selon une étude de l’Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et de l’Institut d’études démographiques (INED) publiée en 2023, le port du voile par les femmes musulmanes est en constante hausse, avec une progression de 55 % en dix ans. C’est dans la catégorie des 25 à 34 ans que cette pratique est la plus répandue, soit au sein de la population descendant d’immigrés mais née en France. Cette étude démontre clairement que le voile n’est pas seulement le signe de respect d’une tradition, mais qu’il est devenu un outil politique. Selon Fatiha Boudjahlat, il est le premier signe visible, ostentatoire *« d’une loyauté envers la communauté musulmane ».* Et il est devenu l’étendard des mouvements islamistes. Après avoir promu la figure du djihadiste, ces mouvements poussent désormais celle de la femme voilée, engagée ou maternelle, coquette ou austère, une figure qui suscite plus de sympathie que le combattant armé dans nos sociétés occidentales. Deux autres mouvements idéologiques soutiennent en outre l’émergence de cette figure féminine voilée. *« Il y a d’une part le libéralisme qui encourage l’expression de l’individu au nom de l’affirmation de sa liberté comme valeur suprême et d’autre part le wokisme qui encourage, auprès des populations immigrées, le sentiment de discrimination dont la femme voilée est une représentante »,* explique Fatiha Boudjahlat.

Si plusieurs mouvements convergent pour renforcer le port du voile, les polémiques qui l’entourent dans les pays européens

remontent à trente-cinq ans. C’est à l’école que le voile fait l’objet du premier débat ouvert et pose la question de sa signification, potentiellement contraire aux valeurs de laïcité et, plus encore, au principe d’égalité entre les hommes et les femmes.

En France, la première affaire du foulard éclate en octobre 1989, lorsque deux élèves musulmanes sont exclues du Collège Gabriel Havez, à Creil dans l’Oise, parce qu’elles refusent d’enlever leur voile en classe. En Belgique, la même année très exactement, une jeune fille refuse d’enlever son foulard dans un lycée technique de Molenbeek et se fait renvoyer. Par solidarité, d’autres élèves décident de porter le voile dans l’établissement et enclenchent des manifestations de parents contre l’interdiction du voile[31]. Les deux pays vont cependant réagir différemment. En France, cette polémique va déboucher sur la constitution d’une commission de réflexion sur l’application du principe de laïcité. Les débats sont âpres entre ceux qui souhaitent « émanciper » les jeunes filles musulmanes d’une pression familiale et religieuse et ceux qui voient l’interdiction du voile comme une mesure discriminante visant à stigmatiser les musulmans. Les témoignages des professeurs seront déterminants. Ils racontent les pressions entre les élèves, entre celles qui portent le voile et celles qui ne le portent pas. Grâce à ces témoignages, le législateur français tranche et adopte la loi de 2004 qui interdit « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ».

Cette loi est votée avec un soutien quasi unanime de la presse française. Elle contribue à apaiser le climat, au moins au sein des établissements scolaires en France. Un apaisement qui est aussi ressenti, tout récemment, après l’interdiction en septembre 2023 de l’*abaya*, ce vêtement qui couvre la totalité du corps, de la tête aux pieds.

En Belgique, le législateur n’a toujours pas tranché. Pourtant, les pressions qui ont conduit au vote de la loi en France sont également nombreuses et s’accroissent dans les écoles belges. D’après nos témoignages, ces pressions s’exercent au sein de l’école par des

commentaires désobligeants et vexatoires, souvent prononcés en arabe pour échapper à la compréhension des enseignants.

Samia Cherifi, enseignante dans une école secondaire bruxelloise, se souvient de sa déconvenue lorsqu'elle a proposé à ses élèves de participer à la Zinneke Parade, une manifestation folklorique locale. Très peu de filles voilées parmi ses élèves ont accepté de jouer le jeu *: « Je leur ai proposé de créer des foulards différents, colorés, mais portés légèrement, tout en cachant leur chevelure, mais elles ont refusé. J'ai du contenir les invectives et les remarques déplacées envers celles qui s'investissaient (….) Je n'ai plus jamais voulu réitérer ce type de projet ».*

En cette fin d'année scolaire 2024, un autre enseignant témoigne des tensions extrêmes suscitées par la question du voile au sein de son établissement*. « Chaque année, lors de la proclamation des résultats, des jeunes filles tentent de forcer l'entrée avec leur voile, malgré son interdiction au sein de l'établissement. Elles refusent de l'enlever et font intervenir leurs parents, frères et sœurs pour faire pression. Pour ne pas gâcher la bonne humeur de la cérémonie, le directeur a décidé cette année d'accorder à deux jeunes filles le droit de porter le voile à condition qu'elles restent assises. Lorsque la première a été proclamée, elle s'est levée, voilée en dépit de l'accord. Mais cela n'a pas été tout. Elle a aussi refusé de serrer la main de son titulaire qui distribuait les diplômes. Le directeur, outré, a décidé de ne pas proclamer la seconde jeune fille. Dès la fin de la cérémonie, il a été encerclé par les familles des deux jeunes filles et s'est fait traiter de tous les noms. L'agression verbale était scandaleuse. Les jeunes filles criaient et juraient en arabe et les familles participaient. Un peu plus tard, des frères et cousins qui n'avaient pas été invités à la proclamation ont réussi à entrer dans l'école et s'en sont pris au directeur en le traitant de raciste et d'islamophobe. Le directeur a été accompagné à la sortie de l'école par peur d'une agression physique dans la rue. »* Décontenancé par la violence de cette prise à partie, le professeur a aussi été choqué par le manque de réactions de ses collègues, qui estiment que le voile devrait être accepté dans l'école afin d'éviter les problèmes. Pour lui, cette acceptation ouvrirait la porte à des pressions

croissantes sur les élèves non voilées, en opposition aux valeurs de l'école et au sanctuaire qu'elle incarne.

Les pressions exercées sont particulièrement visibles et quantifiables à l'occasion des sorties scolaires. Les témoignages recueillis abondent sur l'impossibilité pour les jeunes filles musulmanes d'accompagner une sortie culturelle sans le voile. Les jeunes filles prétendent qu'elles seraient déshonorées si des habitants de leur quartier ou des connaissances les apercevaient en rue, tête nue, et elles insistent pour pouvoir au moins le porter lorsqu'elles traversent leur quartier. Dans la Haute École Francisco Ferrer, une école de jeunes adultes, l'enseignante de français Anne Van Langenhove a lancé de nombreux projets de sorties culturelles qui ont dû, pour cette raison, être abandonnés. *« Je prends un exemple : vous organisez une soirée de théâtre et aucune fille n'est présente ! Les filles sont près de 80 % des étudiants dans les classes qui forment les futurs enseignants. Le Théâtre de poche, par exemple, est situé dans un parc. Il est loin. Il est impossible de s'y rendre… Donc, il ne nous reste plus qu'à convaincre les troupes de théâtre de venir jouer dans l'école, mais cela coûte plus cher… Il s'agit de jeunes filles majeures, tout de même, et de futures enseignantes ! »*

Il est difficile de connaître le nombre de sorties scolaires qui ont dû être annulées en raison de ces pressions des parents, du quartier, de cet islamisme d'atmosphère. Ce harcèlement moral et psychologique est une stratégie des mouvements islamistes. Dans les démocraties où le voile ne peut pas être imposé par la force, ses défenseurs procèdent autrement, plus subtilement *: « Quoi de plus simple que de remplacer la coercition du voilement dans les républiques islamiques par la compétition et la surenchère de vertu dans les pays occidentaux où cette coercition n'est pas possible ? »*, s'interroge Fatiha Agag-Boudjahlat.

Selon la coordinatrice contre la radicalisation du réseau d'enseignement de la Communauté flamande, Karin Heremans, les pressions islamistes ne font que s'accroître depuis quelques mois *: « Il y a une vraie offensive sur les réseaux sociaux, TikTok en particulier. Cette offensive exacerbe l'hypermasculinité des hommes*

et l'infériorisation des femmes. Elle s'est particulièrement manifestée à l'occasion du débat sur le cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. » La multiplication des actes homophobes dans le nord de la capitale, au cours du printemps et de l'été 2024, en est l'illustration. Les prises de position contre l'avortement et contre le divorce, affichées par des militants du parti islamiste bruxellois « Team Ahidar » pendant la campagne électorale belge de 2024, confirment cette poussée conservatrice.

En dépit de la récurrence des faits, des pressions, des témoignages, le législateur belge n'a pas légiféré sur le port du voile à l'école, contrairement à la France. Après la première affaire du voile à Molenbeek en 1989, « les juges ont répondu par une sentence à la Salomon », explique la journaliste Chantal de Rudder dans son livre *Un voile sur le monde* : « Les jeunes filles pourront porter leur voile en classe, mais pas à la cantine ni dans la cour de récréation. » Les juges se retranchent régulièrement derrière la liberté de culte et ils n'osent pas se prononcer sur le fond, sur la signification du voile. La Communauté française a adopté deux décrets, en 1994 et en 2003, qui assurent le droit à la liberté de conscience tout en invitant le personnel enseignant « à ce que sous son autorité ne se développent ni le prosélytisme religieux ni le militantisme politique organisé par les élèves ». Ces décrets prévalent dans les écoles de l'enseignement officiel. Dans l'enseignement libre, essentiellement catholique, ce sont les pouvoirs organisateurs qui décident du règlement et donc de l'autorisation ou non de porter le voile pour les élèves ou les étudiantes. Cette situation contradictoire et floue, cette indécision politique permet aux défenseurs du port du voile à l'école d'en tirer parti pour poursuivre leur guerre de positions, dans et hors des classes. Ces militants du voile usent et abusent de l'argument de la discrimination et invoquent la liberté. Un argument sensible et difficilement contestable dans une société libérale.

L'islamologue belge Michaël Privot, qui a rompu avec la confrérie des Frères musulmans, explique dans un article publié sur le site *Les Cahiers de l'islam*[32] que « le foulard est avant tout le signe d'une

réappropriation individuelle du rapport au religieux dont les femmes sont le vecteur principal aujourd’hui ». Il rappelle que le voile s’inscrit dans « le droit de tout individu de disposer de son corps librement ». Tout récemment, le sociologue français Daniel Verba a lui aussi prôné, au nom de la liberté, « une approche empirique qui propose une diversité de raisons au port du voile, souvent librement choisi pour marquer son ressourcement identitaire, un effet de mode, une émancipation familiale et scolaire »[33]. Ces arguments font sursauter tous ceux et surtout toutes celles qui estiment que le voile, même librement porté, est un acte de soumission à l’égard la communauté, de l’orthodoxie religieuse et entre en contradiction avec l’égalité entre les hommes et les femmes.

En Iran, le mouvement « Femme, vie, liberté » a vu des dizaines de milliers de femmes s’insurger contre le port du voile obligatoire. La répression imposée par le régime des mollahs contre ces femmes qui osent défier leur pouvoir devrait nous interroger sur la violence d’une société patriarcale, islamiste, totalitaire qui impose la soumission aux femmes au nom de la religion.

Fatiha Boudjahlat n’ignore pas que ce patriarcat n’est pas l’apanage du monde musulman. Elle rappelle à ceux qui veulent s’informer sur le patriarcat chrétien qu’il existe également une importante littérature à ce sujet. « Je ne parlerai que de ce que, maghrébine et musulmane, je connais le mieux, le voilement islamique », précise-t-elle en préambule à son livre. Et elle conclut sans concessions ni accommodements raisonnables : « En tant que féministe, je veux montrer en quoi le voilement islamique relève de la plus grande entreprise de recul et de disqualification de la dignité des femmes en France de nos jours. »

---

29 Nadia Geerts, *Fichu voile ! Petit argumentaire laïque, féministe et antiraciste*, Luc Pire, 2010.

30 Fatiha Agag-Boudjahlat, *Abaya, hijab, burqua. Combattre le voilement*, Éditions du Cerf, 2024.

31 Chantal de Rudder, *Un voile sur le monde*, L’Observatoire, 2021.

32 Michaël Privot, « Le foulard islamique : un catalyseur de sécularisation », *Les Cahiers de l’islam*, 2015.

33 Daniel Verba, « Avec une approche plus nuancée du voile islamique, la société française gagnerait en sérénité », *Le Monde*, 27 mai 2024.

FLORENCE
« Les valeurs du libre examen, ça représentait quelque chose ! »

Depuis quelques années, Florence est au front dans le combat pour la défense de la laïcité dans les établissements scolaires. Rien ne lui échappe. Ni les décisions de justice qui protègent les écoles de l'intrusion de signes convictionnels ni les derniers débats entre défenseurs et opposants du voile en milieu scolaire. Pourtant, elle n'est pas née *« dans le bain de la laïcité »,* comme elle dit. Ses parents étaient catholiques et professeurs coopérants au Congo. Ils ont passé l'essentiel de leur carrière d'enseignants à Lubumbashi, au Shaba (Katanga). *« Une enfance heureuse »,* dit-elle. Fidèle à cette fibre familiale, Florence a elle aussi choisi le métier d'enseignante, mais l'exerce en Belgique où elle est rentrée en 1988. Lorsque nous la rencontrons, elle est en fin de carrière et elle a rejoint la Haute École Francisco Ferrer où elle forme, en tant qu'économiste, de futurs ingénieurs, des comptables, des managers logisticiens…

Florence aime dire les choses sans faux-semblants. Et elle assume de raconter son histoire en son nom. Avec le recul qu'elle peut avoir aujourd'hui après trente-sept ans d'enseignement, elle l'avoue franchement, sans commisération : sa carrière professionnelle a représenté beaucoup de travail, de persévérance, de ruptures et de frustrations.

Pendant les dix premières années, elle enchaîne les heures dans deux, parfois trois établissements différents à Bruxelles, essentiellement dans l'enseignement secondaire technique et professionnel. Pour sortir de la précarité, elle doit devenir *« temporaire prioritaire »* avant d'être nommée, un parcours de *« galère »* qui dépend des heures libérées par d'autres professeurs mutés, du bon vouloir d'un directeur, du départ à la pension d'un

collègue, parfois de son *burn-out*. Lorsqu'elle se stabilise dans une école catholique à Schaerbeek, un premier incident grave survient.

« En 2000, les écoles qui n'avaient pas plus de 400 élèves devaient fusionner. J'étais dans une petite école catholique à Saint-Josse où il y avait beaucoup d'élèves d'origine turque et marocaine. On maîtrisait "notre monde". Quand on a fusionné avec une plus grande école de Schaerbeek en 2000, cela a été immédiatement une catastrophe.

Un jour, on arrive dans la salle des profs, les distributeurs de boissons ont été détruits au chalumeau et arrosés d'urine. Un autre jour, on reçoit des caméras pour un projet média et le temps d'une nuit, elles sont volées… Un après-midi, je laisse les clés de l'école sur mon bureau, je m'absente un instant et en revenant, il n'y a plus rien. Je demande alors où sont mes clés et personne ne répond. Avec l'aide du préfet, nous décidons de ne pas laisser sortir les enfants de l'école et je finis par les retrouver, jetées dans le couloir.

Après trois mois, une première collègue, Geneviève, donne sa démission. Il faut des mois pour trouver un remplaçant... Tous les jours, je me répète : "Tiens bon, ils n'auront pas ta peau."

Je repère un élève qui a beaucoup d'ascendant sur les autres. Je le tiens à l'œil et j'en parle à la directrice. À Pâques, je suis assez fatiguée, j'acquiers pour la première fois une carte de crédit pour m'offrir des vacances. Le 1er mai, je reçois une facture de ma nouvelle carte visa de 50 000 FB. Je suis estomaquée, j'ouvre mon portefeuille, et là, plus de carte… Je ne l'ai jamais utilisée. J'interroge mon petit ami, la femme de ménage… C'est le salaire d'un mois ! Je demande le décompte et je découvre qu'il y a 10 000 FB de dépenses pour des jeans, 25 000 FB partis en pleins d'essence et des retraits en florins… Je comprends qu'il s'agit d'un deal de drogue. À l'époque, il ne faut qu'une signature pour utiliser la carte visa. Je porte plainte et je vais chez les commerçants où les jeans ont été achetés. Ils me répondent : "Mais vous savez bien, Madame, on ne vend rien si on demande la carte d'identité, vous comprenez ?" La police convoque les quatre jeunes absents le jour des vols. Le

seul qui vient est le “caïd”, celui que j’ai à l’œil. C’est mon élève, celui qui parade dans l’école avec ses nouveaux jeans.

Au moment où je remets les bulletins, deux gamines fondent en larmes : “Madame, on va tout vous expliquer, mais on a peur : à Schaerbeek, c’est Chicago. On ira dans un café avec nos mamans.” Un soir, je me retrouve donc dans un café avec les mamans, une Tunisienne et une Marocaine, et leurs deux filles. Elles m’expliquent ce qu’il s’est passé : alors que je remettais des devoirs, le “caïd” a pris mon portefeuille et est allé aux toilettes pendant la pause. Quand il est revenu, quelques-uns ont fait semblant de se battre pour qu’il puisse remettre le portefeuille dans mon sac… Je comprends alors que toute la classe est au courant. Je suis bouleversée. Je dépose une nouvelle plainte contre toute la classe. Les mamans me disent : “Restez, Madame, on va se cotiser et on va vous rembourser…” Je refuse. Je ne recevrai aucun dédommagement, ni de ma banque ni de mon employeur.

Le “caïd” est exclu, mais il est toujours aux arrêts du bus et il me nargue. Je me sens seule. La directrice s’excuse, mais elle reçoit chaque vendredi le “caïd” dans son bureau dans l’espoir de le comprendre ! Ma réalité est que j’ai un loyer à payer, des impôts et que je ne peux plus partir en vacances… »

Durant l’été, Florence essaie de souffler un peu mais ne peut s’empêcher d’agir. Les élections communales approchent et elle décide d’être candidate et de faire campagne sur les marchés. Elle est élue conseillère du Centre public d’action sociale (CPAS) de sa commune dès 2001, puis devient conseillère communale.

Le métier la rattrape, par nécessité aussi. Elle réintègre une grande école du réseau libre où elle a déjà donné quelques heures de cours pendant dix ans. Grâce à la mise à la retraite d’un collègue, Florence peut enfin exercer à temps plein son métier dans l’enseignement général. Tout n’y est pas idyllique : *« Là, j’ai vu la dégradation des conditions de travail : des bâtiments vétustes, pas d’argent pour les rénover, un manque d’espace vital, un lent grignotage de ce qui constitue une école catholique. Un jour, on est allés à Paris. Et là, devant la cathédrale Notre-Dame, quatre élèves ont refusé d’y entrer. Des adolescents de 15 ans ! J’ai tenté de les*

convaincre : "C'est un chef-d'œuvre, des gens viennent du monde entier pour la voir." Cela n'a servi à rien. Un autre jour, ça a été l'affaire des crucifix. Il y en avait encore sur les murs des classes, mais un matin, certains ont été retrouvés brisés, jetés par la fenêtre. Certaines classes donnaient sur la rue. Le directeur a été choqué… "L'élève a un grain", s'est-il contenté de dire. On a fini par les enlever. C'était plus simple. »

En 2008, Florence cherche à réagir, à s'opposer à cette lente dérive de la discipline et à la poussée islamiste qui s'insinue dans les failles du système. Elle crée un séminaire dans une haute école pour aider les futurs professeurs à gérer les incidents scolaires. L'idée est simple. Il s'agit d'apprendre aux enseignants, grâce à divers outils empruntés au théâtre – jeux de rôle et improvisation… –, à gérer la discipline et à prévenir la violence. Il s'agit de renforcer leur autorité et de les déculpabiliser s'ils doivent appeler à l'aide… Une thérapie, en quelque sorte, pour personnes en danger mais honteuses de l'avouer.

Entre-temps, dans son école secondaire du réseau libre, Florence assiste à une nouvelle dégradation des conditions de travail. Cette fois, elle dénonce sans détour la responsabilité de la nouvelle directrice. *« La directrice est une de ces "dames" qui ont eu la chance de naître dans un milieu aisé et qui veulent absolument s'occuper des pauvres. Bien. Elle veut créer une école "citoyenne". On établit avec les élèves une charte sur la base de ce que chacun apporte et on élabore la loi ensemble. Bon, il y a des écoles qui fonctionnent bien avec ça, mais là, ici, cela crée des incidents tous les jours. Il y a des injures, des bagarres entre élèves en classe en raison d'un passif entre eux qu'on ne voit pas venir. Un jour, l'une des élèves a presque le nez cassé dans une bagarre. La directrice donne une semaine de mise à pied aux deux élèves qui se sont battues, mais une des mamans vient pleurnicher parce que "les examens sont proches et sa fille ne pourra pas étudier". La directrice compatit encore une fois et laisse tomber la sanction. Après cet incident dans ce que j'appelle à l'époque la "pétaudière", plusieurs professeurs quittent l'établissement et font savoir qu'ils ne veulent plus y revenir. En trois ans, on est bien dix à partir. »*

On est en 2011. Étant nommée, Florence peut choisir un autre établissement. Elle fait un passage dans une école catholique des quartiers favorisés de Bruxelles. Elle ne s'y épanouit pas. Elle constate à nouveau la difficulté de faire classe, de *« faire société ».* Une opportunité lui est soudain offerte en 2015 à Francisco Ferrer, dans l'enseignement supérieur officiel. *« J'étais trop contente et reconnaissante : un temps plein, un bus qui m'y amène directement. Et puis pour moi la neutralité, le libre examen, la laïcité, ça représentait quelque chose ! J'étais motivée pour donner le meilleur de moi-même jusqu'aux premiers incidents sur le voile. En 2017, deux jeunes femmes contestent le règlement qui interdit le port des signes convictionnels*[34]*. Elles portent plainte. Le procès entre la direction de la Haute École et les jeunes filles démarre. Il traîne. Le 2 décembre 2021, le Tribunal de première instance rend sa décision et autorise le voile. Du jour au lendemain, c'est la fête dans l'école. Des jeunes femmes voilées, triomphantes, paradent dans le hall et dans la cour. Elles ont gagné le procès commencé en 2017. Vous imaginez : j'arrive dans l'enseignement laïc de la Ville de Bruxelles et j'assiste à cela ! Dans ma classe d'ingénieurs, au cours de comptabilité, apparaît une fille complètement voilée avec son masque. On est à la fin de la période de la Covid. Je ne la reconnais pas. Je donne cours les yeux perdus, comme si j'avais des anonymes devant moi. J'ai trouvé, comment dire… qu'on faisait vraiment marche arrière. »*

Quelques semaines passent et Florence se dit : si on ne fait rien, il ne se passera rien. Elle écrit une lettre de protestation qui sera bientôt signée par des dizaines de professeurs. Florence joue un rôle déterminant dans l'opposition du corps enseignant à l'autorisation du port du voile. Florence avait déjà quitté le navire deux fois. Cette fois, il lui semble essentiel de rester à bord et de combattre.

---

34 Voir la section suivante, « Des profs entrent en résistance ».

08.
DES PROFS ENTRENT EN RÉSISTANCE

Le cas de la Haute École Francisco Ferrer est emblématique en Belgique francophone. Il est rare que des enseignants osent ouvertement s'opposer au port des signes convictionnels lorsque ceux-ci sont autorisés dans leur établissement. Et il est plus rare encore qu'ils saisissent la justice pour cela. Le plus souvent, les professeurs ressassent leurs éventuelles objections entre collègues mais ne s'en ouvrent pas au-delà. La question est devenue trop sensible, trop conflictuelle pour être débattue de manière apaisée au sein de leur milieu professionnel. En réalité, la décision ne dépend pas d'eux, mais du règlement de l'établissement. À Francisco Ferrer, l'affaire judiciaire qui oppose aujourd'hui cinquante-huit enseignants en exercice ou retraités à la décision du Tribunal de première instance de Bruxelles d'accepter le voile dans leur établissement mérite un vrai détour. La presse a suivi l'affaire, mais elle ne peut en rendre compte que par épisodes, au gré de la lenteur de la justice.

Le bras de fer remonte à 2017 et connaît un rebondissement tous les deux ou trois ans, un nouvel épisode. De quoi perdre le fil et surtout oublier sa dimension emblématique. Ce conflit juridique oppose les défenseurs d'une neutralité stricte, exclusive et les partisans d'une neutralité inclusive, au nom du principe de tolérance et de non-discrimination. Le procès est toujours en cours et le concept de neutralité reste « en eaux troubles », comme le qualifie l'avocat et constitutionnaliste Marc Uyttendaele[35]. Si le débat est devenu si délicat à trancher aujourd'hui, ce n'est pas à cause du port de la *kippa* ou de la croix, mais bien à cause du voile islamique.

Revenons au début de l'affaire. Deux jeunes filles de confession musulmane, étudiantes à la Haute École Francisco Ferrer, portent

plainte le 3 novembre 2017 contre deux articles du règlement de l'établissement interdisant les signes convictionnels ainsi que les couvre-chefs.

La Haute École Francisco Ferrer est un établissement réputé qui forme entre autres les futurs enseignants, les futures infirmières, les futurs comptables. Elle fait partie du réseau officiel des Hautes Écoles organisé par la Ville de Bruxelles. Son nom porte en héritage le combat pour la libre pensée. Francisco Ferrer fut un libre penseur, un militant républicain catalan né à Barcelone en 1859 et exécuté en 1909 à la demande de l'évêque de Barcelone, accusé d'être l'instigateur des troubles contre la monarchie espagnole et surtout d'être le partisan d'« une école sans Dieu ». Il fut le fondateur de l'école moderne en Espagne, *la escuela moderna*, une école reposant sur un socle laïc : « Notre enseignement n'accepte ni les dogmes ni les usages, car ce sont là des formes qui emprisonnent la vitalité mentale. Nous voulons que les vérités de la science brillent de leur propre éclat et illuminent chaque intelligence de sorte que, mises en pratique, elles puissent donner le bonheur à l'humanité sans exclusion pour personne, par privilège ou au nom de Dieu »[36].

Dans l'esprit de cet héritage, l'établissement a un projet pédagogique précis et ambitieux pour promouvoir la mixité et l'égalité sociale. Il dispense un enseignement garant de la neutralité. Au-delà des grands principes qui fondent la philosophie de cette haute école se pose très prosaïquement, il y a une quinzaine d'années déjà, la question du port du voile. « Si la Haute École désire s'enrichir de la confrontation d'idées et de convictions différentes, elle est convaincue que cet objectif ne doit pas pour autant impliquer la liberté de porter des signes ou vêtements, en ce compris des couvre-chefs, qui expriment une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse, dans la mesure où de tels signes convictionnels ostensibles […] peuvent être ressentis comme un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, peuvent porter ainsi une atteinte à la liberté des étudiants ou d'autres membres de la communauté éducative […] et peuvent perturber le déroulement des activités

d’enseignement et le rôle des enseignants. »[37] Le projet de cette école est clair. Il est en toutes lettres repris dans le règlement de l’école que les deux jeunes femmes ont signé au moment de leur inscription.

Mais ces deux étudiantes font soudain volte-face et revendiquent le droit de porter le voile. Elles auraient pu s’inscrire dans une autre haute école qui autorise le port du voile. Par exemple, à Lucia de Brouckère, à quelques jets de pierre de là, ou ailleurs… C’est là, dans cet établissement, qu’elles veulent porter le combat et imposer le port du voile. Dans leur plainte, elles invoquent « la discrimination indirecte sur la base de la conviction philosophique ou religieuse ». Un concept défini par la directive européenne 2000/78 du 27 novembre 2000 qui stipule dans le cadre du droit du travail qu’une règle neutre peut avoir un impact négatif sur un groupe. En l’occurrence, ici, les deux jeunes femmes qui désirent porter le voile.

Dans ce procès, les deux étudiantes sont soutenues par Unia, l’institution publique de lutte contre les discriminations. Face à elles, la Haute École Francisco Ferrer est rejointe, entre autres, par la Haute École Ilya Prigogine et le Centre d’action laïque (CAL). Pour contrecarrer l’accusation de discrimination invoquée par les deux étudiantes, l’avocat du pouvoir organisateur de l’établissement, la Ville de Bruxelles, Marc Uyttendaele, fait appel à des témoignages d’enseignants issus de l’immigration. Quelques jeunes femmes d’origine maghrébine témoignent : « L’école est un des lieux privilégiés pour apprendre que nous pouvons choisir et où remettre en question les choses. » L’une d’elles ose même : « Stop à l’hypocrisie : si une femme porte le voile avec conviction, il y en a dix qui le portent par obligation sociale… Il n’y a que nous qui puissions pour elles résister et dire non, non, non. Non au poids des traditions patriarcales, non à l’obéissance, non à l’asservissement. »

Fort de ces témoignages, l’avocat s’adresse à la Cour constitutionnelle et il y plaide l’idée qu’il faut assurer aux femmes non voilées issues de l’immigration une pluralité de l’offre éducative. En face, l’avocat des deux jeunes filles et de l’institution publique de lutte contre les discriminations (Unia) rappelle que les jeunes filles

sont majeures. Patrick Charlier, le directeur d'Unia, assure que « les élèves adultes doivent être considérés comme des usagers qui ont le droit de porter le voile et non comme des élèves mineurs qu'il faut préserver du prosélytisme ».

En 2020, la Cour constitutionnelle donne raison à Marc Uyttendaele : l'interdiction des signes religieux est conciliable avec le principe de neutralité et peut être instauré dans un règlement scolaire. Mais le 24 novembre 2021, le juge du Tribunal de première instance tranche dans un sens opposé et estime que les deux étudiantes subissent une discrimination indirecte. La Haute École est priée de suspendre deux articles de son règlement sur ordre de son pouvoir organisateur, c'est-à-dire la Ville de Bruxelles, qui « abandonne » l'école et ses enseignants en dépit de son adhésion théorique aux principes de neutralité de l'enseignement et à l'interdiction de tout signe convictionnel dans les écoles.

Au lendemain de cette dernière décision de justice, un groupe de jeunes filles voilées entrent dans le hall de l'établissement et célèbrent leur victoire. Leur attitude triomphante, leur insolence prouvent qu'il ne s'agit pas seulement de l'histoire de deux jeunes filles isolées et entêtées, mais d'une attaque coordonnée contre la neutralité de l'école officielle belge. Dans les rues de Bruxelles et devant le Palais de justice, plusieurs associations liées à la mouvance des Frères musulmans, notamment à travers le CCIB, le Collectif pour l'inclusion et contre l'islamophobie, manifestent leur nouvelle victoire, leur trophée.

Pour les professeurs qui constatent chaque jour les dangers de l'immixtion du religieux dans l'école, c'est une claque cinglante. Ils sont KO. Ils se sentent lâchés par la Ville de Bruxelles. Certains enseignants de Francisco Ferrer haussent les épaules et abandonnent. Leurs excuses et explications varient : *« Après tout, c'est leur culture et elles sont majeures »*, ou *« Moi, c'est un principe, une femme peut s'habiller comme elle veut »*, ou plus sournois : *« Je suis trop excessif pour protester, j'aurais peur de mes réactions ».*

Mais un noyau dur ne veut pas renoncer. Après quelques réunions, le collectif apolitique « Free Ferrer » est créé autour d'une vingtaine

de professeurs qui sont rejoints par d'anciens enseignants ou d'anciens directeurs de la Haute École Francisco Ferrer. Pour gagner en visibilité, une page Facebook est ouverte, mais face au flot d'insultes émises à l'encontre des professeurs signataires, elle doit fermer aussitôt. Les membres du collectif subissent une cascade de menaces : « Vous êtes des mécréants, prenez garde à vous. » Une véritable usine à trolls se met en marche. Reste alors à reprendre la voie juridique. Cinquante-huit enseignants, des directeurs, anciens ou actuels, des membres du personnel introduisent un recours en tierce opposition. En d'autres termes, les professeurs font eux-mêmes appel de la décision du tribunal bruxellois à la place de leur établissement.

Lorsque nous les rencontrons au printemps 2024, le juge du Tribunal de première instance a renvoyé l'affaire devant la Cour constitutionnelle qui ne s'est toujours pas prononcée. Les enseignants attendent depuis bientôt trois ans de savoir si leur demande est recevable ou non et si les signes convictionnels peuvent être interdits ou non. Réunis dans un petit restaurant de la place Rouppe, les professeurs n'ont pas baissé les bras. Ils arrivent les uns après les autres, selon les horaires de leur pause déjeuner. Ils se connaissent bien et leur combat commun a forgé un esprit de groupe et de résistance. Ils sont déterminés à aller jusqu'au bout.

Dans l'établissement, le voile est désormais devenu omniprésent. L'islamisme d'atmosphère a progressé. La liberté de mouvement des étudiants a visiblement régressé, selon les professeurs. Les jeunes femmes sont étroitement surveillées. Leurs déplacements de femmes adultes sont réglés, autorisés ou non, par leurs proches ou par la peur du qu'en-dira-t-on. Les sorties théâtrales, le club culture, les initiatives extrascolaires lancées par quelques professeurs tombent souvent à l'eau…

Plus aucune des jeunes femmes d'origine maghrébine ayant soutenu l'interdiction du port du voile en 2017 ne souhaite encore témoigner dans le nouveau procès en cours. L'enseignante Anne Van Langenhove recontacte l'une d'elles, une femme autonome, diplômée… À son grand étonnement, celle-ci lui déclare, avec un

certain sens de la formule : « Je donne mon joker, je veux être neutre dans ce débat. »

Au sein de la Haute École Francisco Ferrer, les matières enseignées font de plus en plus l'objet d'une contestation mûrement pensée. Une ancienne directrice de l'établissement, Dominique Daems, témoigne d'une nouvelle stratégie mise au point par certains étudiants qui prétendent devenir enseignants : *« Au lieu de contester certaines matières comme ils ont pu le faire par le passé, ils apprennent sans sourciller, passent l'examen, obtiennent leur diplôme, puis déclarent qu'ils n'enseigneront jamais "cela" à leurs élèves. Que ce soit la théorie de l'évolution ou certains faits historiques, "ils n'y croient pas". Sommes-nous bien conscients de ce que cela implique ? Les générations futures seront-elles privées de pans entiers de la science et de la culture ? »* L'établissement Ferrer diplôme chaque année plusieurs dizaines d'enseignants du primaire et du secondaire inférieur, soit une part non négligeable des futurs enseignants de la Région bruxelloise où quatre autres écoles se partagent par ailleurs la formation des futurs instituteurs et régents : la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B), la Haute École Lucia de Brouckère, la Haute École Léonard de Vinci et la Haute École Galilée, ces deux dernières appartenant au réseau libre confessionnel*. « Les parents pourront-ils trouver à l'avenir une école qui propose un enseignement objectif et complet ? Devront-ils envoyer leurs enfants dans des établissements privés et coûteux ? Quelle garantie y aura-t-il que les programmes seront étudiés dans leur totalité ? Sommes-nous prisonniers d'une vague qui amorce une régression intellectuelle inéluctable ? »,* s'interroge encore Dominique Daems. Dans le sillage des interrogations de l'ancienne directrice, d'autres questions fondamentales méritent d'être posées : quelles seront les connaissances qui seront transmises ? Les sciences et les théories qui les fondent, la connaissance du corps humain, la maîtrise de l'histoire et des valeurs européennes ? L'histoire de la Shoah ? L'ouverture aux arts, à la culture, à la philosophie, au monde ? L'égalité des femmes et des hommes ?

Les professeurs partis en rébellion poursuivent leur combat. Florence Pendeville suit l'affaire attentivement et compte les points.

Dernièrement, une importante « bataille » a été gagnée : la Cour européenne des droits de l'homme a rejeté le 16 mai 2024 la plainte de trois jeunes filles de la province du Limbourg, scolarisées dans l'enseignement secondaire officiel flamand. Elles voulaient porter le voile. La Cour a estimé que « la conception de la neutralité de l'enseignement […] entendue comme interdisant, de manière générale, le port de signes religieux visibles par les élèves ne heurte pas en soi la liberté de religion ». « Un arrêt qui permet à tout établissement du réseau officiel – ou privé –, y compris les Hautes Écoles qui le souhaitent, d'interdire le voile sur la base de justifications proportionnées », explique Me Dominique Grisay, l'actuel avocat des enseignants de Francisco Ferrer. Cette décision confirme la tendance des hautes juridictions à protéger « la vieille neutralité, qu'on appelle aussi la neutralité exclusive », selon le philosophe et politologue belge Vincent de Coorebyter.

Il peut sembler pusillanime de reprendre dans le détail cette bataille juridique. En l'absence d'un positionnement clair du législateur et des partis politiques en Belgique francophone, les juges sont obligés de trancher au cas par cas. Et de faire de la politique à coup de jurisprudence… À la place des politiques. Or, et il est extrêmement important de le souligner, c'est sur le terrain juridique que les mouvements islamistes avancent dans les démocraties occidentales. La bataille juridique est l'une des méthodes privilégiées par les islamistes pour imposer leur vision du monde et contraindre les habitudes de vie : le port du voile ou de l'*abaya*, le respect du ramadan, l'obligation des prières et l'octroi de lieux de prière, l'abattage rituel, l'alimentation *halal* et, par-dessus tout, la place de la femme dans la société. Des obligations, des contraintes qui, petit à petit, créent un carcan idéologique et aboutissent au renoncement de l'esprit critique. Le voile est en première ligne. Il est l'étendard le plus visible dans ce combat qui ne craint pas le temps.

---

35 Marc Uyttendaele, *La Neutralité en eaux troubles. Regards sur le modèle belge de neutralité à travers la jurisprudence des juridictions suprêmes*, Anthemis, 2023.

36 Francisco Ferrer, *L'École moderne*, préface d'Anne Moreli et Marie-Jo Sanchez Benito, Couleur Livres, 2010.

37 Projet pédagogique, social et culturel de la Haute École Francisco Ferrer, 2014, p. 8.

NATHALIE
« Elle a hurlé quand j'ai parlé de pénis »

Infirmière psychiatrique, Nathalie a été confrontée au cours de sa carrière à de nombreux traumatismes psychologiques et sexuels, dont l'inceste. Elle est expérimentée. Lorsqu'elle rejoint l'enseignement supérieur dans la province du Hainaut pour former de futurs infirmiers, elle commence par donner le cours de santé mentale et psychiatrie dans le cursus de base pour les étudiants en soins infirmiers. Face aux besoins de l'école, elle prend aussi en charge des cours d'éducation sexuelle dans lesquels elle doit enseigner la contraception, les maladies sexuellement transmissibles. Ses étudiants ont plus de 18 ans. Certains ont déjà 30 ans, 40 ans, voire plus… Mais à son grand étonnement, elle découvre que la matière même de l'enseignement délivré aux futurs infirmiers fait l'objet d'une contestation, parfois d'un déni. C'est avec une grande prudence sur le respect de son anonymat qu'elle accepte de nous confier son témoignage.

« Très vite, je m'aperçois que certains étudiants issus du secondaire n'ont pas intégré les cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras). Je les questionne sur le contenu des cours reçus durant leurs études secondaires. Cela se résume parfois hélas à "pas grand-chose", style "sida, pilule et préservatif". Donc il faut tout recommencer. Ces étudiants devront être, entre autres, capables d'expliquer comment fonctionnent les différents modes de contraception. Je revois l'anatomie de base pour expliquer où se trouvent les organes de reproduction, mais quand j'énonce le mot "vulve" ou "pénis", l'une des étudiantes assises au premier rang prend le voile qu'elle a rabattu sur ses épaules, le met sur ses oreilles et hurle : "Ah ! vous m'écorchez les oreilles, vous m'écorchez les oreilles !"

Les termes que j'utilise sont scientifiques et n'ont rien de vulgaire. Je suis interpellée par son comportement et lui demande de m'expliquer en quoi ces termes, scientifiques, écorchent ses oreilles et ce qu'elle entend par là. Elle me répond que "c'est dégoûtant" ! Je lui réponds que je vois bien qu'elle n'est pas à l'aise avec ce type de termes, mais je lui rappelle que les mots utilisés sont scientifiques et qu'elle devra être capable de les utiliser dans sa future profession afin de nommer correctement les choses. Elle répète qu'il "faut changer les mots", je lui demande ce qu'elle propose et là, l'un des hommes proches d'elle dans l'auditoire me dit : "On ne nomme pas ces choses-là, c'est tout !" Encore une fois, je tente d'inviter ces étudiants à la réflexion, mais ce jeune homme refuse et me lance : "Quand vous parlez de ça, vous nous incitez à coucher !" Donc, pour lui, nommer les choses correctement, comprendre le fonctionnement du corps, parler de contraception et des maladies sexuellement transmissibles… incite à coucher.

Face à la difficulté d'amener ces étudiants à réfléchir en-dehors de leurs convictions, je poursuis mon cours et continue à utiliser les termes adéquats. Je répète qu'ils devront utiliser des termes corrects tout au long de leurs études et de leur future carrière professionnelle.

Pendant la pause, certains étudiants me disent, discrètement : "Madame, ne faites pas d'amalgame, nous ne sommes pas tous comme ça…" Ils semblent désolés, mais surveillent le regard désapprobateur du groupe à l'origine de la contestation. En effet, une moitié de l'auditoire est structurée autour de deux jeunes hommes qui disent "ce qu'il faut penser". Ils sont entourés de jeunes filles qui répètent et soutiennent le même discours.

Ce qui est dommage, c'est que ce cours est vraiment l'occasion pour certains d'exprimer leurs difficultés face à ce sujet qui n'est pas toujours facile à aborder, mais la discussion est impossible. En tant qu'enseignante, je suis aux yeux de ces quelques étudiants dans l'erreur et dans l'incitation à la débauche. »

Nathalie s'interroge. Le futur infirmier ne pourra-t-il pas parler du fonctionnement des organes génitaux sans avoir envie de coucher ? Comment ces étudiants vont-ils passer leurs examens ? Rédiger des

rapports dans leur futur milieu professionnel sans nommer les organes génitaux ?

Elle découvre ensuite que son cours fait l'objet d'un traitement particulier… *« J'ai appris que mon cours et ses résumés circulaient sur l'intranet, réservé aux étudiants, dans un dossier nommé "*Haram*". Je demande alors à quelques étudiantes de m'en faire une capture d'écran pour que je puisse l'envoyer à la direction. Chaque fois, elles me disent qu'elles craignent d'être dénoncées. C'est donc difficile à vérifier. Finalement, après la Covid, une étudiante me transmet cette capture d'écran, en ajoutant : "Vous savez, Madame, j'ai mis deux mois avant de cliquer sur ce dossier. Comme c'était marqué '*haram*', je n'osais pas le consulter mais quand je l'ai fait, j'ai découvert que c'était votre cours." Je fais suivre cette capture d'écran à la direction, en la priant de rappeler que dans l'école aucun cours ne peut être considéré* Haram. *La direction me répond : "Ah oui… mais ça dure depuis tellement longtemps… Que voulez-vous qu'on fasse ?" Apparemment, il n'y a que moi que cela choque. »*

Mais le franc-parler de Nathalie lui vaut une hostilité grandissante de la part de certains membres du corps professoral, qui l'attaquent personnellement à demi-mots. Ils distillent par exemple l'idée que, si elle est sévère, c'est parce qu'elle n'a pas d'enfant… *« Ce n'est jamais dit suffisamment haut pour être dénoncé, mais ça sape le moral »,* commente Nathalie qui se sent seule face à des attaques personnelles de plus en plus récurrentes*. « Mais le plus grave pour moi, ce n'est pas cela. Pour vous donner encore un exemple qui illustre la façon dont les étudiants réagissent : un jour, je parle de l'inceste et j'explique comment doit réagir un professionnel de la santé face à un enfant de 6 ans qui raconte que Papy met sa main dans sa culotte et des choses comme ça… Je leur explique les lois concernant ces faits, je fais des liens avec le Code de déontologie infirmière, etc. Dans un devoir lié à ce sujet, plusieurs étudiants se positionnent en déclarant : "On n'a pas à se mêler de ça, on doit laisser faire les familles, on n'a pas à juger, etc." Ce sont des réactions qui me semblent complètement inadéquates pour l'avenir et toute la profession. »*

Nathalie ne cache pas son inquiétude. *« Je me demande vraiment ce que cela va donner dans les hôpitaux. »*

Comme l'école, l'hôpital est une cible. C'est la conclusion d'un rapport commandé en 2022 par le Ministère français de la Santé. C'est l'urgentiste Patrick Pelloux qui l'a rédigé. Il affirme que la radicalisation, le prosélytisme religieux et les atteintes à la laïcité constituent une réalité et un risque à l'hôpital. Patrick Pelloux préconise de créer une charte de la laïcité obligatoire pour tous les agents hospitaliers. Une charte qui pourrait aussi, à la lumière de nos témoignages, être étendue aux étudiants en médecine et soins infirmiers.

MADELEINE, JUSTINE, OLIVIER, JEAN-LOUIS
« Ne pas croire est impossible »

Madeleine, Justine, Olivier et Jean-Louis se connaissent à travers le syndicat. Nous les avons abordés lors de la dernière manifestation des enseignants à Bruxelles. Ils venaient du Hainaut pour faire entendre leur voix avant les élections législatives et européennes du 9 juin 2024. Quelques jours plus tard, nous les avons réunis à Charleroi, dans un salon de thé du boulevard Tirou. Ils ont la cinquantaine et déjà une longue carrière derrière eux. Ils enseignent l'économie, le français, la morale ou ont en charge le cours de philosophie et citoyenneté dans différents établissements secondaires des environs de Charleroi, au sein du réseau officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Province. La conversation s'anime rapidement. Ils nous parlent de leurs revendications, de la taille trop grande des classes, de l'absence de considération, de la perte d'autonomie face à la bureaucratie.

« Sur les cinquante minutes de cours, je n'en donne parfois que quinze. Je dois d'abord prendre les présences, demander les justifications des retardataires, écrire une note, vérifier les journaux de classe… »

« À la fin, c'est nous qui devons sans cesse nous justifier. Si un élève décroche ou n'a pas obtenu la moyenne pour réussir son année, c'est de notre faute… Commencent alors les procédures de recours. »

La réalité sociale, ces professeurs la vivent et la voient chaque jour. Ils mesurent la précarité sociale, la misère culturelle. Selon Statbel, l'office belge de statistiques, le revenu moyen à Charleroi était en 2021 inférieur de 28 % à l'indicateur national de référence. Selon l'indicateur de l'enseignement, 42 % des élèves de la province du Hainaut sont éduqués dans un établissement de catégorie 1, c'est-à-dire dans une école à l'indice socio-économique faible. Le rôle

des enseignants, aiment-ils à rappeler, est de former, d'apprendre mais aussi de veiller au bien-être des enfants.

L'école est un phare et le professeur une vigie, comme l'a bien prouvé cette histoire dramatique, relayée par la presse, d'une étudiante de l'Athénée Paulus à Châtelet. Un fait divers qui n'est pas représentatif d'une communauté, mais bien du rôle social des enseignants, surtout dans un contexte de précarité élevée qui touche toutes les populations.

À la rentrée scolaire de 2016, la direction de l'école change le règlement d'ordre intérieur et interdit le port du voile islamique. Une élève, toujours couverte de la tête aux pieds, est obligée de se découvrir et laisse apparaître des traces de coups et de brûlures, ce qui alerte les professeurs. La jeune fille est battue, torturée par son père avec la complicité de son épouse. Le père lui inflige d'horribles sévices pour lui faire connaître l'enfer et les punitions divines qu'elle aura à subir si elle s'avise de commettre le moindre péché. Quand les blessures sont trop visibles, la maman fait parvenir à l'école un certificat médical de complaisance. Le Tribunal correctionnel de Charleroi condamne le père à quinze ans d'emprisonnement.

Cette affaire a relancé la question du port des signes convictionnels, une question qui divise les deux écoles officielles de Châtelet, une commune de 35 000 habitants. L'Athénée René Magritte accepte le port du voile alors que l'Athénée Paulus l'a interdit il y a huit ans, lors de la rentrée scolaire qui a suivi l'affaire. Jean-Louis a accueilli cette décision avec soulagement *: « On a perdu une trentaine d'élèves dans un premier temps. On s'y attendait. Ensuite, on en a gagné. L'école a retrouvé une vraie mixité. Les plus extrémistes sont partis dans l'autre établissement scolaire. Et selon les confidences de mes collègues, l'atmosphère y est devenue pesante. Là aussi, la direction envisage de proscrire les signes religieux. Il faudrait vraiment que le pouvoir organisateur de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles tranche la question. »* Madeleine était plus indécise : *« Je ne voulais pas perdre mes filles. Et puis, j'ai été convaincue parce que je ne supportais plus de voir certaines d'entre elles subir la pression des filles voilées. Aujourd'hui, grâce à cette clarification du règlement, on ne*

catégorise plus les élèves. » Olivier témoigne, lui, de la difficulté à faire comprendre l'exigence de la neutralité, une notion étrangère à des personnes habituées à vivre dans un univers régi par le poids des traditions religieuses. *« Ce n'est pas simple ! Je me souviens bien d'un couple de parents lors d'une réunion. Lui en djellaba. Elle gantée et recouverte par une abaya. Ils ne comprenaient rien à l'obligation de neutralité. »* Chaque année, des élèves essaient de contourner le règlement : *« L'an dernier, la mode était aux longues robes noires. Il a fallu réexpliquer le règlement. »*

Olivier donne dans une école primaire le cours de philosophie et citoyenneté. Il raconte la philosophie à travers des questions que les enfants se posent, y compris au sujet de la foi. *« Qui doute de l'existence de Dieu ? »* a-t-il un jour demandé à ses élèves de sixième primaire. Un seul garçon a levé la main… Et il a pris cher. *« Ne pas croire est impossible »,* ont répondu les autres enfants. Olivier est un fervent partisan de la suppression du cours de religion dans les écoles du réseau officiel et son remplacement par une heure supplémentaire de philosophie et citoyenneté.

Les enseignants s'interrogent aussi sur leur rôle dans le processus d'intégration des primo-arrivants et de compréhension de la notion de « vivre-ensemble » par les enfants de troisième ou quatrième génération qui sont écartelés entre deux mondes, entre deux cultures, entre deux loyautés. Justine donne cours de français en première et deuxième année du secondaire. *« Un de mes élèves les plus brillants conteste toutes les références au pays d'adoption. Un jour, je donne un cours sur l'histoire de la bande dessinée et j'explique, avec les exemples les plus connus, que la Belgique peut s'enorgueillir de la richesse du neuvième art. Entre ses dents, j'entends le gamin marmonner : "Sale peuple !" Je lui demande de répéter, de s'expliquer… Le ton monte. Cela s'est terminé à la direction et ensuite avec les menaces de la famille. J'ai dû m'excuser. J'ai été désavouée. Encore une fois, je n'ai pas été écoutée. »*

Olivier comme Jean-Louis, Justine ou Madeleine finissent par fermer les yeux sur des pratiques qui malmènent la neutralité et qui sont aujourd'hui tolérées, faute d'être réglementées. *« Pendant le ramadan et surtout le jour de l'Aïd, on ne donne pas cours parce que*

la moitié de la classe est absente. On ferme les yeux. L'apprentissage de la tolérance fait partie de notre mission. C'est un combat de tous les jours qui se mène dans les moindres détails de l'existence. Par exemple, il faut tout le temps rappeler que la nourriture est un fait culturel. Chaque année, des élèves s'en prennent à ceux qui ont des sandwichs au jambon dans leur boîte à tartine… »

Le prosélytisme n'est pas le fait d'une seule religion ou conviction. Justine se souvient d'une sortie scolaire singulière *: « Il y a deux ans, la direction, dans un souci de compréhension mutuelle, a organisé la visite des lieux de culte de la région. D'abord une église. Là, les petits musulmans ont crié de peur. Ils pensaient qu'ils allaient aller en enfer. Ensuite une mosquée. Les filles et professeurs féminins n'ont pas pu entrer. L'imam a fait la prière, mais sans la traduire en français. Les enfants qui ne parlent pas l'arabe n'ont rien compris. Enfin, nous avons été reçus à la Maison de la laïcité de Charleroi. Et là, nous avons eu droit à un véritable cours de prosélytisme, incompatible avec le principe de neutralité. »*

09.
NEUTRALITÉ OU LAÏCITÉ ?

« Neutralité », « laïcité ». Ces deux mots reviennent si souvent dans le débat contemporain qu'ils se sont progressivement vidés de leur histoire et de leur sens. Ils sont en même temps source de malentendus grandissants. Pour certains, le mot « laïcité » est devenu synonyme d'athéisme militant. Pour d'autres, il est une formule magique qui permettrait aux religions de vivre en paix… Au-delà de ces différentes perceptions, ces deux mots expriment un principe de vie en société né en Europe occidentale et chrétienne qui s'est développé sur plusieurs centaines d'années pour assurer la coexistence pacifique et le respect de la pluralité entre les convictions religieuses et philosophiques au sein de la société. Il institue l'État comme garant d'une séparation du politique et du religieux et suppose de traiter les convictions comme des choix personnels. Cette séparation s'est accompagnée d'une généralisation de la sécularisation. Elle est aujourd'hui si accomplie que dans la plupart des pays occidentaux, la majorité des habitants ne pratiquent plus la religion chrétienne. Ils seraient même devenus des « analphabètes religieux », selon l'expression du philosophe Marcel Gauchet.

La sortie du religieux se vit et se conçoit de différentes façons dans les pays occidentaux. En France, la laïcité est un principe politique et juridique de gestion du pluralisme et, selon ce principe, l'État est laïque, de telle sorte qu'il ne privilégie aucune religion et qu'aucune ne peut s'imposer à l'autre. En gestation depuis la Révolution française, la laïcité a été coulée dans le bronze par la loi de 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État. L'article 2 stipule que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Cette séparation a été brutale. La laïcité

française n'est pourtant ni une laïcité de combat contre les religions, comme l'affirment certains de ses détracteurs, notamment islamistes ou catholiques, ni une laïcité inclusive ou de coopération, comme elle s'exerce dans les pays anglo-saxons. En dépit de la loi de 1905, le président de la République Emmanuel Macron a voulu renforcer en 2021 le principe de laïcité et les valeurs républicaines par une nouvelle loi, appelée « loi contre le séparatisme ».

En Belgique, où la devise est « L'union fait la force », les deux courants de pensée du XIXe siècle, incarnés par les libéraux et les catholiques, se mettent d'accord pour instituer la neutralité de l'État. La Constitution belge de 1831 garantit en son article 19 « la liberté des cultes, celle de leur exercice public ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toutes matières, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés ». Cette neutralité n'est pas la laïcité. Elle représente une sorte de compromis à la belge. Contrairement à la France, la collaboration entre l'État et les cultes est sauvegardée en Belgique. L'État prend toujours en charge le financement des lieux de culte et les salaires des ministres des cultes reconnus.

L'application de la Constitution belge établit une « bizarrerie ». Après la reconnaissance de quatre cultes au XIXe siècle et de deux autres au XXe siècle, dont l'islam en 1974, l'État a reconnu en 2002 la « laïcité » comme s'il s'agissait d'un culte. « Cette situation rend extrêmement problématique la notion de laïcité en Belgique, puisqu'elle est perçue comme une conviction philosophique et ne peut donc être utilisée comme l'équivalent du mot neutralité », explique l'avocat et constitutionnaliste Marc Uyttendaele, auteur de *La neutralité en eaux troubles*[38].

Quel que soit le régime de séparation choisi par les démocraties occidentales – la neutralité de l'État en Belgique ou la laïcité en France –, les tensions réapparaissent depuis la montée en puissance de la religion musulmane dans l'espace public. La séparation de l'islam et de l'État, dans l'acception fondamentaliste, est totalement proscrite. L'OCI, l'Organisation de la Conférence islamique qui rassemble cinquantesept pays, a adopté en 1990 une Déclaration

des droits de l’homme en islam soumise aux dispositions de la *charia*, la loi islamique.

Caroline Sägesser, historienne et chercheuse au Centre de recherche et d’information sociopolitiques (CRISP), offre une perspective intéressante pour comprendre le regain de tensions entre religions et État : « [L]’utilisation de la religion catholique pour assurer la paix sociale, autrefois instrumentalisée par la bourgeoisie pour prévenir les révoltes des classes populaires, [s’est muée en] un intérêt pour le contrôle des religions auxquelles appartient une proportion importante de la population d’origine étrangère dans les deux pays, en particulier l’islam. Dans les deux pays, en France et en Belgique, les pouvoirs publics se sont impliqués dans la mise en place d’un organe représentatif du culte islamique. »[39] Inutile de rappeler que les tentatives de contrôle des fidèles de la communauté musulmane dans ces deux pays se sont soldées par des succès assez relatifs. Le contrôle des financements extérieurs, venant notamment d’Arabie saoudite, qui alimentent les mosquées sur le sol européen et diffusent des contenus salafistes reste problématique. Cette pression de l’islam sur les sociétés occidentales a par ailleurs relancé le débat entre les tenants d’une laïcité ouverte, inclusive, qui souhaite laisser plus de place aux religions dans l’espace public, et ceux qui la veulent exclusive, sans concession.

L’école belge est aussi traversée par ces tensions. Elle est le résultat d’un compromis « à la belge » qui s’est encore complexifié depuis que l’État est devenu fédéral. Après une longue guerre entre les écoles publiques et catholiques, le pacte scolaire de 1958 a confirmé et institué l’existence de trois grands réseaux d’enseignement. Il y a deux réseaux officiels : les écoles d’État de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le réseau des écoles communales et provinciales ; ensuite, il y a le réseau libre qui compte principalement des écoles catholiques, mais aussi des écoles à pédagogie active et, depuis une dizaine d’années, des écoles islamiques.

L’article 24 de la Constitution de l’État fédéral de 1988 illustre ce compromis. Il stipule que « les écoles organisées par les pouvoirs

publics offrent le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle ». C'est la confirmation du maintien des cours de religion au cœur même de l'enseignement officiel. Ce maintien peut paraître incongru pour un Français, mais il est toujours d'actualité en Belgique. Dans le film *Amal : un esprit libre*, l'influence du professeur de religion islamique est déterminante dans le phénomène de radicalisation des élèves. Ailleurs, ce sont les professeurs du courant évangélique du protestantisme qui posent un problème. Ils rejettent, entre autres, la théorie de l'évolution, diffusent une vision très conservatrice de la société et remettent en question l'égalité entre les femmes et les hommes.

La présence des professeurs de religion dans les écoles du réseau officiel en Belgique est régulièrement débattue et appelée à disparaître. Sa fin programmée résoudra-t-elle la pression du fondamentalisme dans les écoles ? Selon les nombreux enseignants rencontrés au cours de l'écriture de ce livre, les professeurs de religion islamique ne sont pas les seuls promoteurs d'une idéologie fondamentaliste puisqu'elle peut être portée par des éducateurs et des professeurs de maths, de sciences, de français ou même de gymnastique.

Jean-Claude Laes, professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles, pointe une nouvelle faille du pacte scolaire. Selon lui, aucun dispositif légal n'encadre la création d'écoles islamiques. Aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, huit écoles islamiques primaires et secondaires – dont La Plume, La Vertu et La Sagesse – sont financées par l'État, au même titre que les écoles du réseau catholique. Jean-Claude Laes n'hésite pas à affirmer que « le pacte scolaire est devenu le cheval de Troie du communautarisme islamique »[40].

Que faire ? Que faire pour respecter les droits de l'enfant à bénéficier d'une instruction libre de toute pression religieuse ou idéologique ? Comment les écoles peuvent-elles rester un havre de paix, d'éducation et d'émancipation individuelle ? Face à l'évolution de la société belge, deux décrets ont été promulgués pour renforcer

la neutralité de l'enseignement officiel en Belgique francophone. Le premier décret date de 1994. Il définit la neutralité de l'enseignement officiel (le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et stipule que « la diversité des idées est acceptée, l'esprit de tolérance est développé, à la seule condition que soient sauvegardés les droits de l'homme, la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, et que soit respecté le règlement intérieur de l'établissement. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions et la liberté d'association et de réunion sont soumises aux mêmes conditions ». À la lecture du texte et de ses multiples interprétations possibles, nous pouvons comprendre l'incertitude et le doute qui assaillent les directeurs d'établissement chargés de faire appliquer la neutralité, d'interdire ou non les signes convictionnels. Ce décret, il est important de le souligner, précise plus clairement le rôle et la responsabilité de l'enseignant : « [L]e professeur s'abstient de témoigner en faveur d'un système religieux [...] et il veille à ce que, sous son autorité, ne se développe ni le prosélytisme religieux ou philosophique ni le militantisme politique organisés par ou pour les élèves. » Enfin, il définit les obligations des professeurs de religion et de morale : « Les titulaires des cours de religions reconnues ainsi que les titulaires des cours de morale inspirée par l'esprit de libre examen s'abstiennent de dénigrer les positions exprimées dans les cours parallèles. »

Pour équiper les enseignants belges, un cours de neutralité a été mis en place depuis le décret de 1994. Il s'agit d'une formation d'une vingtaine d'heures destinée à expliquer l'histoire et le concept de neutralité en Belgique aux futurs enseignants du primaire et du secondaire. Florence Everard a donné cette formation pendant une dizaine d'années. Elle souligne son utilité en cette période du retour du religieux dans les établissements scolaires. Elle explique aux futurs enseignants qu'ils peuvent aborder tous les sujets, y compris les religions, à condition de ne pas adopter une attitude prosélyte et, bien sûr, de ne pas porter de signes convictionnels ostentatoires : « *Cette distinction est parfois difficile à faire comprendre notamment aux futurs enseignants qui ont pu porter le voile pendant leurs*

études supérieures mais qui ne seront pas autorisés à le porter pour donner leurs cours. » Son cours recense une série de cas concrets : que doit faire l'enseignant lorsqu'il est confronté à un élève qui ne veut pas participer aux fêtes de Noël ? Que doit faire l'enseignant lorsqu'un enfant manifeste le désir, tout en étant musulman et contre l'avis de ses parents, de manger du porc ? Que doit-il faire lorsqu'une élève refuse une activité extrascolaire parce qu'elle ne pourra pas sortir à l'extérieur de l'école sans le voile ?

La remise en cause des cours de religion a par ailleurs donné naissance, en septembre 2016, à un cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté dont l'un des objectifs est de promouvoir le vivre-ensemble et d'apaiser les tensions entre les communautés d'origines et de confessions différentes. Il s'agit de préparer les élèves à vivre leur citoyenneté dans une société démocratique et ouverte aux différentes cultures. Ce cours est surtout censé mettre les faits religieux à distance pour les étudier sous un angle philosophique et dans une dimension historique. Il remplace l'une des deux heures du cours de religion ou de morale non confessionnelle dans toutes les écoles du réseau officiel et il permet dans ces mêmes écoles, aux élèves qui le souhaitent, une dispense totale du cours de religion ou de morale au profit du cours de philosophie et citoyenneté.

Lassés de voir les établissements scolaires si peu outillés pour faire face aux attaques contre la neutralité, certains veulent carrément tourner le dos à la neutralité à la belge. Ils sont tentés par le modèle d'une laïcité à la française. Diverses propositions législatives ont été soumises ces dernières années pour réviser la Constitution en ce sens : supprimer le financement des cultes ou bannir l'éducation religieuse des heures de classe. Mais l'opposition au principe de laïcité reste très forte en Belgique. Une carte blanche publiée en 2019 et signée par de nombreuses personnalités issues du monde catholique l'illustre bien : « Nous sommes préoccupés par les conséquences de l'introduction du terme "laïcité" dans la Constitution belge pour deux raisons : nous jugeons que c'est à la fois inutile et dangereux. Inutile car la Constitution belge dans sa version actuelle offre des garanties suffisantes pour l'exercice de nos

libertés fondamentales, notamment la liberté de religion. Le système qui existe actuellement est celui d'une neutralité coopérative, qui respecte la stricte séparation de la religion et de l'État mais soutient en même temps l'exercice du culte dans la société, ce qui permet de ne pas reléguer le religieux dans l'étroitesse de la sphère privée. Dangereux ensuite, parce que l'inscription du terme "laïcité" dans la Constitution représente un changement par rapport à la neutralité de l'État belge à l'égard des cultes et met en péril le fragile équilibre entre religions et État, ainsi que celui de l'éducation religieuse dans le Pacte scolaire. »[41]

À lire cette carte blanche, la Belgique semble encore condamnée à être le champ de bataille du vieil antagonisme entre cléricaux et anticléricaux. Le refus d'inscrire le principe de laïcité dans la Constitution n'est-il pas aussi motivé par la crainte des Églises et cultes reconnus – y compris le mouvement « laïc » – de perdre leurs avantages et leurs financements ?

Face au conservatisme des partisans du *statu quo*, des femmes et des hommes issus de la société civile ont créé au printemps 2023 un groupe de réflexion citoyen. Ils se sont donné un nom : les Universalistes. L'initiative en revient à l'essayiste algérienne Djemila Benhabib, à la sénatrice, Viviane Teitelbaum, aux anciens députés, Georges Dallemagne, et Julien Uyttendaele, au comédien Sam Touzani et à l'avocat Marc Uyttendaele, rejoints par de nombreux enseignants et citoyens, connus ou non, qui ont à cœur de remettre l'héritage des Lumières et la défense du bien commun au centre de notre vie et de l'action politique. Inquiets des dérives communautaristes des partis politiques en Belgique, les Universalistes réaffirment avec force leur attachement à la neutralité de l'État : « Nous, les Universalistes, considérons que chaque individu, indépendamment de ses origines, mérite de se réaliser pleinement et de contribuer à une démarche collective fondée sur la liberté, la raison, le droit et la solidarité. Nous militons en faveur de la neutralité de l'État – de fait et d'apparence – et de sa reconnaissance dans la Constitution. Cette neutralité n'est ni de droite ni de gauche, ni fermée ni ouverte, ni inclusive ni exclusive,

tout comme elle n'est pas une guerre contre les religions ni un levier pour discriminer des minorités. Engagés pour l'émancipation, nous sommes attachés à la raison, à la pensée critique, à la science et aux connaissances. Nous valorisons l'éducation et la culture. C'est pourquoi il est impératif de protéger l'école des pressions identitaires ou idéologiques de plus en plus fortes… » Leur manifeste[42] a déjà recueilli des milliers de signatures. Et l'une de leurs premières actions a été de réunir des enseignants afin qu'ils témoignent de leur expérience et des atteintes quasi quotidiennes à la neutralité au sein de leurs classes.

En France, l'assassinat de Samuel Paty, le 16 octobre 2020, a provoqué une onde de choc émotionnel dans l'opinion. Il a mis en lumière la fragilité des défenseurs de la laïcité et la vulnérabilité des professeurs face au radicalisme religieux. Cet assassinat a permis de nommer et de reconnaitre la pénétration de l'islamisme dans les écoles. Le gouvernement a pris des initiatives pour renforcer le respect de la laïcité, protéger et former les professeurs. La première initiative revient au ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, qui a instauré en 2021 des formations à la laïcité pour les personnels enseignants. Ces formations doivent aider les professeurs à appréhender les phénomènes de contestation des savoirs et d'atteintes à la laïcité. Ce plan de formation continu s'inspire du rapport de Jean-Pierre Obin, inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale. Aujourd'hui, plus de la moitié des professeurs ont bénéficié de trois jours de formation à la laïcité.

La loi sur le séparatisme, promulguée le 24 août 2021, est une autre initiative. Elle s'inscrit dans la suite du discours du président de la République prononcé à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la République le 2 octobre 2020 : « Ce à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste. C'est un projet conscient, théorisé, politico-religieux, qui se concrétise par des écarts répétés avec les valeurs de la République, qui se traduit souvent par la constitution d'une contre-société et dont les manifestations sont la déscolarisation des enfants, le développement de pratiques sportives, culturelles communautarisées qui sont le

prétexte pour l'enseignement de principes qui ne sont pas conformes aux lois de la République. C'est l'endoctrinement, et par celui-ci, la négation de nos principes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité humaine. Le problème, c'est cette idéologie qui affirme que ses lois propres sont supérieures à celles de la République. »

Cette loi ne concerne pas spécifiquement l'école, mais elle lui permet de mieux se prémunir contre les dérives communautaires et de garantir le respect des principes républicains. Cette loi sur le séparatisme protège les élus et les agents publics. Les députés, en réponse à l'assassinat de Samuel Paty, ont instauré un délit d'entrave à la fonction d'enseignant. La haine en ligne est aussi sanctionnée. Cette même loi permet d'exercer un contrôle sur les associations et leurs financements étrangers. Elle interdit, sauf dérogation précise, la scolarisation à domicile des enfants et impose de nouvelles obligations aux écoles privées hors contrat. Le préfet peut dorénavant s'opposer à l'ouverture d'écoles soutenues par un État étranger hostile à la République.

En 2023, le préfet du Nord a décidé de mettre fin au contrat liant le Lycée lillois Averroès à l'État. C'était le principal lycée musulman de France. Il avait été créé vingt ans auparavant. Le préfet a pointé dans son courrier des irrégularités comptables et surtout des contenus de cours contraires aux valeurs de la République, notamment des textes religieux et des commentaires prônant la peine de mort pour apostasie ou la ségrégation des sexes[43].

La loi sur le séparatisme, le discours d'Emmanuel Macron, les initiatives gouvernementales n'ont pourtant pas permis de restaurer la sécurité dans les écoles. L'assassinat de Dominique Bernard en 2023 démontre que le personnel enseignant reste démuni face à la violence islamiste et que l'État n'a pas pris toutes les mesures nécessaires afin d'y faire face.

Mickaëlle Paty, la sœur de Samuel, a fait de la responsabilité de l'État dans la mort de son frère, son combat personnel. Depuis trois ans et demi, elle décortique et analyse la succession des faits, des menaces et des lâchetés qui ont conduit à l'assassinat de son frère. « Il y avait quelque chose de prévisible, a-t-elle expliqué sur BFM le

28 mars 2024, son nom était connu, il avait atteint la mouvance islamiste, les commentaires sur les réseaux sociaux appelaient à agir avec violence contre mon frère et les renseignements territoriaux savaient cela. » Elle conclut son enquête sur les onze derniers jours de son frère par un constat terrible : « Mon frère est mort d'un abandon. » Le 15 mars 2024, elle adresse un courrier au Premier ministre, à la ministre de l'Éducation nationale et au ministre de l'Intérieur afin d'obtenir « la reconnaissance officielle de la responsabilité de l'État dans la survenance de l'attentat ». Aucune réponse ne lui parvient. Indignée par ce silence, elle décide de poursuivre la bataille. Le décalage flagrant entre les discours et les actes lui parait insupportable. Le 9 juillet 2024, elle porte plainte devant le Tribunal administratif de Nice pour faire reconnaître la responsabilité de l'État dans l'assassinat de son frère. « J'attends, et je ne suis pas seule à attendre, un comportement proactif de l'État. Nous avons besoin de reprendre confiance dans notre État. »

---

38 Marc Uyttendaele, *op. cit*.

39 Caroline Sägesser, « Le financement public des cultes en France et en Belgique », *in Politique et religion en France et en Belgique*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2009.

40 Jean-Claude Laes, *Écoles islamiques : la communautarisation de l'enseignement. Pacte unioniste pour l'école conviviale de demain*, L'Harmattan, 2024.

41 Lettre ouverte, « Introduire le terme laïcité dans la Constitution est dangereux », *La Libre Belgique*, 23 avril 2019.

42 *Manifeste des voix universalistes pour un monde commun*, 24 février 2024.

43 *La Voix du Nord*, 11 décembre 2023.

10.
LA LAÏCITÉ, UN DÉBAT DE VIEUX ?

La question peut paraître surprenante. Elle traduit un état d'esprit dans la jeune génération et elle n'est pas qu'un malentendu. Un fossé sépare aujourd'hui les générations. Tous les enseignants l'ont évoqué en manifestant à la fois leur tristesse et leur incompréhension. Des professeurs nous ont fait part d'un manque de solidarité entre les jeunes et les anciens. Il n'y a pas que dans la salle des profs que cette fracture se fait ressentir. Anne nous a raconté les discussions qu'elle avait à la maison avec ses grandes filles : *« Mes filles ont beaucoup d'ouverture envers leurs copines voilées. On n'est pas toujours d'accord. L'une des deux m'a même dit : "Maman, pourquoi tu t'acharnes ?" »*

L'une des premières explications est que « cela va de soi », que ce combat n'est plus à mener. La laïcité comme la démocratie sont des principes et des valeurs acquis qu'il n'est plus nécessaire de défendre. L'ancienne génération n'a pas suffisamment transmis le sens et la portée historique de ces mots. Marc Uyttendaele parle de « paresse intellectuelle ».

Jean-Pierre Obin constate que les plus jeunes, en Europe, ont grandi loin de l'emprise religieuse traditionnelle du christianisme et, n'en ayant donc pas l'expérience, ils ne comprennent pas que l'islam puisse exercer une telle influence sur la vie des individus : « La sécularisation ne cesse de progresser, y compris et surtout chez les jeunes. Ces derniers ont une conception de la laïcité prônant un "respect" sans nuance des religions, qui laisse de côté l'aspect le plus fondamental de la loi de 1905, la garantie de la liberté de conscience de tous les citoyens. Cette sorte de silence déférent devant les religions, comme celui que l'on respecterait devant une œuvre patrimoniale, néglige totalement la double obligation faite à

l'État de garantir la libre critique des religions (le "droit au blasphème", par exemple) et de s'opposer aux conceptions et aux pressions communautaristes qui visent à enfermer les individus dans un destin étroitement lié à leur origine (comme avec le "crime d'apostasie"). »[44]

La deuxième explication est celle… de l'air du temps. D'une société et d'une jeunesse à la fois occidentale, imprégnée par le credo multiculturaliste, et par ailleurs confrontée au repli identitaire et aux revendications de groupes, d'ethnies, de races, de genres… C'est notamment l'idéologie *woke* qui a profondément, depuis les campus américains, transformé les mentalités, exacerbé les singularités au point d'empêcher la confrontation des idées : « Effet d'âge ou effet de génération ? La jeunesse est éprise de liberté et la génération de ces jeunes enseignants est marquée par l'idéologie "*woke*" : ainsi, 40 % d'entre eux considèrent que la loi de 2004 (qui interdit les signes convictionnels à l'école) est islamophobe […]. Ces jeunes enseignants trouveraient sur le fond légitimes les revendications identitaires de certains de leurs élèves au nom d'une idéologie libérale, du caractère indépassable de la liberté individuelle et de la nocivité de toute contrainte ou bien au nom d'une idéologie victimaire et de la lutte contre les "discriminations" dont ces élèves musulmans seraient victimes. »[45]

Une enquête de l'Institut français d'opinion politique de 2021 démontre de son côté la méfiance des lycéens à l'égard de la laïcité : « Une grande majorité d'entre eux (81 %) pensent que dans les lois qui encadrent la place des religions est discriminatoire envers les musulmans (contre 28 % pour les lycéens sans religion). Ils sont aussi les deux tiers à penser que les normes de leur religion sont supérieures aux lois de la République (contre moins d'un tiers des élèves catholiques) et la même proportion à penser que leur religion "est la seule vraie religion" (contre un quart des lycéens catholiques). Ils ne sont que 22 % à être favorables à la liberté de critiquer, voire de se moquer des religions (contre 53 % des élèves sans religion). Seuls 26 % d'entre eux donnent raison au professeur Samuel Paty d'avoir utilisé des caricatures de Mahomet pour illustrer

l'étendue de la loi sur la liberté de la presse en France (contre 57 % de leurs condisciples sans religion). Ces chiffres montrent aussi qu'une part minoritaire mais non négligeable des lycéens non musulmans donne aussi crédit à ce sentiment d'une animosité ambiante à l'encontre des musulmans, d'une hostilité générale des Français envers leur religion et d'un système politique et médiatique "islamophobe" – pour reprendre le concept ambigu forgé par la propagande islamiste. »[46]

Une troisième explication tient au « communautarisme », ce système qui, selon la définition du *Petit Robert*, encourage « la formation de communautés ethniques, religieuses, culturelles… au détriment de l'intégration ». À l'origine, ce système était motivé par le souci d'inclure et de faire participer à la vie de la cité tous les citoyens et particulièrement les populations immigrées. Au fil du temps, celles-ci sont entrées dans le jeu politique en faisant prioritairement prévaloir les intérêts communautaires sur ceux des individus. Tous les partis politiques, et en particulier les partis de gauche, ont instrumentalisé le communautarisme pour gagner des voix. En contrepartie, ils ont renoncé à certains de leurs principes et valeurs. À commencer par la laïcité.

---

44 Jean-Pierre Obin, *op. cit*.
45 *Ibid*.
46 *Ibid*.

HAKIMA, ADÈLE, ÉMILIE…
« Merci à la Belgique »

Hakima nous guide dans un dédale de couloirs et d'escaliers. Certaines écoles laissent parfois deviner une odeur particulière. Celle où nous pénétrons réveille des sensations de nostalgie. Elle sent la bonne école. Elle transmet, au premier contact, des ondes chaleureuses. Une dizaine de professeurs, en majorité des femmes, nous attendent autour de la grande table de leur salle de réunion. Ils sont plutôt jeunes. Ils enseignent les langues, le français, la citoyenneté, l'art ou des matières plus techniques puisque l'établissement est connu pour ses formations professionnelles.

L'école est située à la frontière entre les quartiers bobo du nord de Bruxelles et les quartiers déshérités de la gare du Midi. En dépit de sa qualité d'accueil, elle n'a pas attiré les enfants des beaux quartiers. Et cela s'explique par sa situation géographique et l'indice socio-économique qui la catégorise, le plus faible. *« Ici, il n'y a aucun Belge d'origine. Rien que des Belges sur papier, mais pas culturellement. Il n'y a aucune mixité. Voilà le résultat du décret inscription. »* Juliette est catégorique : *« J'ai trois enfants et je ne mettrai jamais mes gamins ici parce qu'il n'y a aucune vraie multiculturalité. »*

Malgré la proximité des points de vente de drogues et la présence permanente de dealers à une centaine de mètres de là, l'école reste un havre de paix. Depuis plusieurs années, le port du voile et d'autres signes religieux distinctifs a été interdit. Et, comme dans toutes les écoles qui ont pris cette décision, le résultat est positif : *« Nous pensions perdre des élèves, mais c'est le contraire qui s'est passé. Je peux témoigner du soulagement de la plupart des jeunes filles. Elles m'ont dit qu'elles se sentaient libérées. »* L'école a gagné en réputation, en diversité. L'an dernier, la direction a aussi interdit le port du voile lors des sorties. Toutefois, cette interdiction est plus

difficile à faire respecter. *« Certaines jeunes filles ont peur de croiser en ville un frère, un voisin… Je suis désarmée, car je ne veux pas que mes étudiantes ratent une activité extrascolaire qui leur ouvre les portes du monde de la culture. Elles ont déjà tellement peu d'occasions pour sortir de leur univers... Pragmatique, je coupe la poire en deux. Je les autorise à porter le voile dans les transports publics et en rue, mais je les oblige, conformément au règlement, à le retirer une fois que nous sommes arrivés dans la salle de théâtre. »*

Adèle évoque les sorties plus longues et encore plus polémiques. Il est devenu presque impossible de proposer un voyage scolaire à certains parents : *« Un père est venu à l'école pour me dire qu'il refusait catégoriquement que sa fille parte en voyage parce que dans sa religion, les filles ne découchent pas. Je l'ai recadré en lui rappelant qu'il avait signé le règlement de l'école. S'il n'était plus d'accord, il était libre de changer son enfant d'établissement. Pour moi, c'est la liberté des femmes qui est en jeu. »* Ces faits et leurs répétitions nous font comprendre l'embarras et le tiraillement des enseignants déterminés à ne rien laisser passer tout en maintenant le dialogue. Certains parents se permettent d'étranges remarques sur la vie personnelle des enseignants. Valérie a été heurtée par la réflexion du frère d'une élève au moment de partir en voyage scolaire : *« Il m'a apostrophée, me tutoyant et me demandant pourquoi je n'étais pas mariée puisqu'il ne voyait pas d'alliance à mon doigt. Pour lui, je n'étais pas digne d'encadrer moralement sa sœur. »*

Des élèves manifestent des comportements inadéquats en raison du poids de leur culture, dictée par les codes religieux. Ces comportements se reproduisent d'année en année et ont tendance à se renforcer. Ils ébranlent profondément les professeurs et leur idéal. Les insultes, les réflexions sont parfois si vexatoires qu'elles poussent des professeurs à jeter l'éponge. L'an dernier, Hakima a voulu démissionner*. « Il y a quelques mois, un garçon de troisième année m'a insultée. Il avait écrit sur le tableau que j'étais une pute. Pourquoi ? Parce qu'il avait appris que j'étais mariée à un non-musulman et donc, à ses yeux, j'étais une mauvaise musulmane. Il a*

finalement été renvoyé. » Une décision que les chefs d'établissement redoutent de devoir prendre, parce que chaque élève entre en ligne de compte pour le financement des écoles : celui-ci est proportionnel au nombre d'élèves inscrits et par voie de conséquence, il détermine le nombre de professeurs. Les chefs d'établissement hésitent aussi à exclure des élèves perturbateurs parce qu'ils sont légalement tenus de faire respecter l'obligation de scolarité, au moins jusqu'à 16 ans.

L'école et ses professeurs cherchent en permanence à concilier leur rôle d'enseignant et leur désir d'épanouir et d'émanciper des élèves fragiles. Tout un pan de mur de la salle des profs est coloré par des centaines de Post-it de toutes les couleurs. Au fil des jours, des discussions devant la machine à café ou en conseil de classe, les enseignants déposent une réflexion, une suggestion, une proposition : *« Investir la langue française, concours d'orthographe », « Les 20 km de Bruxelles », « Repenser le quart d'heure de lecture (récupérer deux min !) », « Jour de renvoi dès le premier jour de l'année », « Cadrer ou limiter le trop de maquillage des élèves », « Avoir des profs remplaçant les absents », « Formation de tous les profs à la lecture », « Proposer des ateliers de gestion du stress pour les élèves »...*

Tous s'interrogent sur leur rôle. Enseigner, apprendre, faire découvrir de nouveaux horizons, donner confiance, encadrer, diriger… ne suffit pas à combler des lacunes plus existentielles, indissociables de la capacité des enfants à faire société et classe. Est-ce le « vivre-ensemble » qui est en jeu ? Émilie estime qu'*« on doit d'abord être citoyen, faire passer les valeurs de démocratie et de respect avant l'enseignement. Donner le goût du travail pour pouvoir évoluer dans la vie, surtout dans les écoles professionnelles comme ici »*. Ces valeurs ne sont pas celles que les adolescents privilégient dans leur vie quotidienne. Julien, professeur de mécanique, est dérouté par les réflexions qu'il entend : *« J'ai l'impression que je suis un vieux ronchon déclassé ! Les mômes me disent : "À quoi bon, pourquoi travailler ? Il suffit de devenir influenceur." On a l'impression qu'ils sont juste de passage. Le manque d'intérêt se traduit par de nombreuses absences injustifiées. Il suffit de faire quelques pas pour acheter contre 5 euros dans un*

dispensaire du quartier un certificat de complaisance. » Adèle a pu le vérifier en suivant le manège de certains de ses élèves. En dépit de sa foi en son métier, elle craque certains soirs : *« Quand je rentre, je suis épuisée. »*

Qu'est-ce qui fait tenir tous ces professeurs ? La passion sincère d'un métier choisi et le regard reconnaissant de certains enfants, en particulier les plus vulnérables. L'école accueille des primo-arrivants. Avant d'intégrer un parcours classique, ils sont suivis dans des classes préparatoires. Ces enfants se battent, étudient, savent que leur vie est en jeu et que l'école est leur chance, leur bouée de sauvetage. Tous les professeurs qui ont partagé une expérience d'enseignement avec ces enfants racontent leur joie, leur émotion. Rosine leur enseigne le français. *« Ils respectent les professeurs. Ils ont une image positive de l'école parce que c'est souvent la tradition dans leur pays d'origine, même si l'école leur est inaccessible. Ils sont souvent indignés par le comportement des autres élèves. Ils disent merci. Leurs yeux brillent quand je leur apprends de nouveaux mots, quand je leur lis de jolis textes. Ils disent aussi merci à la Belgique et cela fait du bien. »*

11.
« MAL NOMMER LES CHOSES, C'EST AJOUTER AU MALHEUR DE CE MONDE »

Un jour, l'enseignante Anne Van Langenhove en a eu assez d'entendre ses collègues parler de leurs expériences et de leurs souffrances sans être entendus. Cette enseignante de français à la Haute École Francisco Ferrer a commencé à compiler les faits et les incidents. Dès 2013, elle a lancé des signaux d'alarme auprès de la Ville de Bruxelles, le pouvoir organisateur de la Haute École. Celle-ci n'a réagi que ponctuellement. Anne espérait en vain que les pouvoirs organisateurs des écoles écoutent les doléances des professeurs. Que les politiques s'emparent ouvertement du sujet et que le législateur prenne les dispositions légales nécessaires pour faire barrage aux attaques contre la neutralité et les valeurs portées par l'école.

Quand elle finit par être convoquée par le directeur général du Département de l'instruction publique de la Ville de Bruxelles, son espoir renaît. Avec son épais dossier sous le bras, elle se rend au rendez-vous. Après trois quarts d'heure d'attente, elle entre dans son bureau et découvre avec ravissement qu'il affiche, non sans emphase, cette fameuse phrase extraite de la correspondance d'Albert Camus : « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur de ce monde. » Anne Van Langenhove exulte : *« Monsieur, cela ne peut pas mieux tomber : cette phrase, c'est le but de ma visite ! »* Mais sa joie est de courte durée. Le directeur assure qu'il connaît bien le genre de doléances dont elle veut l'entretenir… Mais ce n'est pas ce qui le préoccupe : *« Vous n'allez pas publier tout ça, j'espère ? Vous vous abstiendrez de mettre tout cela sur les réseaux sociaux, n'est-ce pas ? »*

Anne est sortie en colère. Le directeur a entretemps rejoint les professeurs dans le procès Francisco Ferrer. Le manque de réaction, d'écoute, de compréhension des autorités responsables de l'instruction à Bruxelles et en Wallonie, des autorités politiques et syndicales face aux faits rapportés n'est pourtant pas une fatalité.

En 2023, la Flandre a, comme nous l'avons mentionné, recensé le nombre d'incidents liés au fondamentalisme islamique en milieu scolaire. *« Dans le réseau de l'enseignement officiel flamand, on reçoit trois ou quatre signalements par jour alors qu'en 2018, on en recevait trois ou quatre par an seulement »,* commente Karin Heremans, coordinatrice contre la radicalisation au sein du réseau d'enseignement officiel flamand. Côté francophone, le cabinet de la ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Caroline Désir, déclare de son côté à *La Libre Belgique* ne pas avoir constaté d'augmentation semblable du radicalisme dans les écoles[47].

Karin Heremans a de bonnes raisons de combattre l'idéologie islamiste. Directrice de l'Athénée royal d'Anvers depuis 2001, elle prend ses fonctions dix jours après les attentats contre les tours jumelles de New York en septembre 2001. Dès son arrivée, la minute de silence en mémoire des victimes est impossible à faire respecter. C'est le choc initial. Cet athénée, créé par Napoléon en 1807, est l'une des écoles les plus importantes de Flandre. Lieu de promotion du flamand au début du XXe siècle, il est devenu au fil des dernières décennies l'avantgarde d'une société multiculturelle. Aujourd'hui, Karin Heremans gère 680 élèves de dizaines de nationalités différentes et une centaine de professeurs. Afin de préserver son établissement de la pression religieuse grandissante, elle interdit le port des signes convictionnels dès 2009. Mais en 2015, un élève l'aborde et lui déclare qu'il est décidé à mourir pour Allah. Il sera tué quelques semaines plus tard en Syrie. Karin Heremans devient alors, en plus de son poste de directrice, la coordinatrice contre la radicalisation dans l'enseignement officiel flamand. Elle fait de son athénée une école expérimentale. Dans un article récent de la *Gazet van Antwerpen,* elle explique: « Nous voulons former des élèves au-delà des cultures et de leur religion.

En ce sens, les professeurs sont un exemple et la crise de société que nous traversons exige que nous soyons particulièrement en état d'alerte »[48].

Soutenue par le gouvernement flamand, elle développe de nombreux programmes pour aider, accompagner, soutenir les professeurs et les directeurs d'établissement, si souvent laissés seuls, sans formation adéquate et sans protection. Sa dernière initiative : un manuel à l'usage des enseignants[49]. Elle collabore avec d'autres pays européens et la Direction générale pour les affaires intérieures et la migration de la Commission européenne afin de collecter les informations et les situations répertoriées sur le terrain. Le fruit de ce travail est destiné aux enseignants confrontés à l'islamisme dans leurs classes.

Ce manuel pointu et sans tabous pourrait nous paraître très prosaïque, mais il s'appuie sur les expériences de directeurs d'école, de responsables politiques, d'enseignants, de membres du personnel scolaire, d'experts issus de toute la Flandre. Il fait deux cents pages et il a le mérite de ne pas céder au fameux « pas de vague ». Il n'élude aucune des situations auxquelles peuvent être confrontés les professeurs dans leur classe : refus d'apprendre au nom de la religion, contestation du règlement au nom de la religion, prosélytisme sous cape… Que faire si un élève ne veut pas apprendre la théorie de l'évolution ? Que dire s'il refuse l'existence de l'homosexualité ? Comment agir en cas de pression d'une élève voilée sur ses condisciples non voilées ?

Prenons ce dernier exemple. Le manuel propose une réaction en trois temps. Il conseille de rappeler le cadre légal et réglementaire. Il peut expliquer que l'interdiction des signes ostentatoires et du prosélytisme n'est pas assimilable à un mépris de la foi des jeunes et des parents. Enfin, il est important de parler de l'interdiction de tous les signes philosophiques dans l'enceinte scolaire, y compris la croix, la *kippa*, le turban… Il est préférable, selon les conseils de ce manuel, de s'abstenir de débattre sur la présence dans le Coran de l'obligation ou non de porter le foulard. Mais les différentes interprétations quant au port du voile en islam peuvent être

présentées, comme en Inde, par exemple, où les femmes musulmanes se couvrent le cou et la tête d'un foulard en soie transparent porté de manière très lâche.

Autre exemple concret : que dire et que faire lorsque des élèves ne veulent pas participer aux cours de gymnastique, de sport, de natation ou de danse dans les écoles primaires et secondaires ? Le manuel suggère aux enseignants de rappeler que la participation aux cours, quels qu'ils soient, est obligatoire. Une fois le cadre juridique posé, le guide conseille à l'enseignant d'avoir une conversation avec l'élève dès son inscription. Cela permet de soulever d'emblée certains points conflictuels. Le manuel conseille aussi au chef d'établissement de s'impliquer personnellement et de s'entretenir avec chaque parent le plus rapidement possible. Au cours de la conversation, les préoccupations des parents doivent être prises au sérieux : ils peuvent être rassurés sur le fait que les garçons et les filles s'habillent séparément pour les activités sportives et la gymnastique, que les enfants ne se baignent pas en bikini mais en maillot une pièce. Mais il y a une ligne rouge à ne pas franchir : aucune exemption ne peut être accordée pour un motif religieux.

Dernier exemple : le refus de serrer la main. Le guide rappelle qu'en Occident, la norme est de se saluer en se serrant la main. C'est une question de valeur et cette valeur s'applique à l'école. Il faut avoir à l'esprit que certains textes de la tradition fondamentaliste islamique sont utilisés par les salafistes pour installer une ségrégation dans la société.

Ce manuel a le mérite de ne pas céder sur les valeurs défendues par l'école : l'égalité entre les hommes et les femmes, la liberté de pensée et de conscience, les droits fondamentaux de la personne et le respect d'une culture, d'un mode de vie et d'un héritage historique.

Les pays partenaires du projet ont, en fonction de leurs priorités et de leur sensibilité politique, rédigé une version nationale de ce manuel. En Belgique francophone, une version française vient compléter les outils et les formations mis à la disposition des enseignants par la Fédération Wallonie-Bruxelles. À notre grand étonnement, la version en français se distingue nettement de la

version en néerlandais : elle ne traite que marginalement de la question islamiste. Elle élude la pression à laquelle font face les professeurs et suggère de tenir compte de la sensibilité des élèves pour ne pas heurter leurs convictions. Dans le chapitre qui aborde les réactions aux attentats, la version en français conseille même aux professeurs de ne pas trop défendre le principe de la liberté d'expression : « Paradoxalement, trop défendre les mouvements pour la liberté d'expression peut contribuer à limiter cette dernière dans l'enceinte de la classe. » Karin Heremans regrette cette approche timorée des francophones et souhaite rassembler les deux communautés : *« J'ai toujours rêvé d'un Euroguide commun à toute la Belgique. »*

Dans son dernier livre, *Les profs ont peur*, l'universitaire et ancien inspecteur de l'Éducation nationale française, Jean-Pierre Obin suggère deux pistes pour faire face à la pénétration de l'idéologie islamiste dans les écoles : « Deux grandes orientations s'imposent pour relever ce défi […] : former, accompagner, soutenir et protéger les enseignants, qui dans ce combat sont en première ligne ; et en même temps casser les ghettos scolaires en favorisant une mixité dans les classes sans laquelle l'entre-soi socio-ethno-religieux fera toujours le jeu des ennemis de la liberté. »[50]

Le manuel de l'enseignement flamand fait parfaitement écho aux propositions du livre de Jean-Pierre Obin. Il montre aussi clairement que l'enjeu, est la qualité de l'enseignement et du débat démocratique développé au sein des écoles. A cet égard, le manuel conclut : « Lorsque les enfants et les jeunes apprennent à gérer les conflits de manière pacifique, lorsqu'ils sont soutenus et guidés dans la formation de leur identité et lorsqu'ils se sentent écoutés sur des questions qui sont extrêmement importantes pour eux, ils sont moins susceptibles d'être tentés par une propagande néfaste. Investir dans l'éducation est donc la meilleure des préventions ! »[51]

---

47 Monique Baus et Tom Guillaume, « Dans les écoles francophones, la radicalisation des élèves demeure un sujet sensible », *La Libre Belgique*, 18 novembre 2023.

48 Karin Heremans, « Dagboek », *Gazet van Antwerpen*, 28 août 2022.

49 Karin Heremans (dir.), *Euroguide, handboek*, European Union, 2024.
50 Jean-Pierre Obin, *op. cit*.
51 Karin Heremans (dir.), *op. cit*.

POSTFACE

« Allah n'a rien à faire dans ma classe. » Cette expression, prononcée par deux des professeurs que nous avons longuement écoutés, est aussi l'une des répliques du film *Amal : un esprit libre*. Elle a résonné tout au long de ces pages et égrené, décliné les mots liberté, esprit critique, laïcité.

C'est bien ce qui est en jeu aujourd'hui et qui est dénoncé par une partie du corps enseignant. Il a fallu du courage à ces professeurs pour dire ce qui est. Nous avons pris la mesure du désarroi et de la solitude de ces hommes et de ces femmes confrontés à la fois à la négation de leur idéal professionnel et à la peur de stigmatiser une catégorie d'élèves et de collègues.

Nous avons constaté que la remise en question de la laïcité et des valeurs portées par notre société démocratique au profit de dogmes religieux est plus systématique dans les écoles caractérisées par un faible niveau socio-économique et par une faible mixité culturelle. Nous pensons que l'école ghetto est une anti-école. Elle ne favorise pas la formation à la diversité des points de vue et l'apprentissage de la vie démocratique. La bienveillance des enseignants et des organisations professionnelles à l'égard des plus vulnérables les empêche souvent de dénoncer des comportements contraires à leurs idéaux. La peur d'être instrumentalisé par l'extrême droite a longtemps muselé la parole. Mais aujourd'hui, nier les faits décrits dans ce livre devient difficile.

Nous constatons par ailleurs que le puissant réseau de l'enseignement libre, majoritairement catholique, montre une plus grande tolérance à l'égard des signes religieux à l'école, qu'ils soient chrétiens ou musulmans. Le réseau libre empêche une évolution de la loi en faveur d'une laïcité exclusive. Il révèle une plus grande perméabilité à la pression islamiste que le réseau officiel.

Les enseignants ne sont pas les seuls dans les sociétés occidentales à faire face à l'influence islamiste. Nous avons choisi de n'entendre qu'eux, car ils ont en main l'avenir des enfants de ce pays. Chaque jour, quelque 330 000 élèves du primaire et 365 000 élèves du secondaire, filières privée et officielle confondues, prennent le chemin de l'école en Belgique francophone. L'épanouissement physique et psychologique des élèves, leur construction intellectuelle, l'apprentissage de la vie en société sont au cœur de la mission de l'école. C'est aux enseignants qu'est confiée la responsabilité de les faire grandir dans un espace serein où l'acquisition des connaissances s'ouvre à la diversité des points de vue sans qu'aucun ne cherche à s'imposer, à dominer, à écraser. Ils ont la tâche ardue de faire des élèves d'aujourd'hui les adultes de demain. Et leurs problèmes seront tôt ou tard ceux de la société belge dans le milieu du travail, dans l'espace public, dans les jardins et les rues de nos villes…

Les professeurs sont au front de nos faiblesses. Leurs témoignages doivent nous interroger sur la société que l'on veut défendre : est-ce une société où on laisse librement s'imposer une idéologie fondamentaliste sous prétexte qu'elle est minoritaire, issue d'une population discriminée ? L'essayiste et politologue français Jérôme Fourquet a inventé le concept d'« archipel français » pour définir la fragmentation de la société en de multiples communautés imperméables les unes aux autres. La Belgique, et plus particulièrement la Région de Bruxelles, est confrontée à ce processus. Qui sait encore dans le sud de Bruxelles ce qu'est de vivre dans le nord de la ville ?

Nous croyons plus que jamais que les professeurs sont en première ligne pour défendre une société démocratique, juste et la plus épanouissante possible pour les générations à venir. Nous avons été confrontés aux larmes de certains professeurs. Leurs souffrances et leur solitude sont à la hauteur de l'amour – le mot n'est pas vain – qu'ils expriment à l'égard de leur métier et des enfants dont ils ont la charge. Nous ne pouvons pas laisser ces professeurs seuls face à violence, face à la contestation des cours d'histoire, de biologie, de

philosophie… Face à la parole antisémite, face à la négation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les pouvoirs organisateurs, les parents, les politiques ont leurs responsabilités. L'école, et *a fortiori* le modèle de l'école laïque, est, comme nous avons tenté de l'expliquer, la cible de l'islamisme. La pression, depuis une décennie, s'est encore accrue. Les premières victimes en sont les enfants. Ne l'oublions pas. C'est à eux que nous pensons.

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les professeures et tous les professeurs qui se sont confiés à nous. Nous aimerions pouvoir citer leurs noms. Donner un visage à ces femmes et à ces hommes, héroïnes et héros de l'école. Nous remercions ceux qui nous ont soutenus dans ce long travail d'enquête et d'écoute. Nous pensons à Florence, à Anne, à Georges, à Julie, à Martin, à Patrick, à Viviane, à François, à Sam et à Geneviève.

Nous remercions vivement Vincent de Coorebyter, Marc Uyttendaele, Djemila Benhabib, Karin Heremans pour leur expertise et leurs précieux conseils. Nous remercions Géraldine et les éditions Racine pour leur confiance.

Couverture et mise en pages intérieure :
www.extra-bold.be

Tour & Taxis, Entrepôt royal
86C, avenue du Port, BP 104A - B-1000 Bruxelles

D/2024/6852/40
Dépôt légal : septembre 2024
ISBN : 978-94-014-4319-7

Imprimé aux Pays-Bas

« Allah n'a rien à faire dans ma classe »

ENQUÊTE SUR LA SOLITUDE DES PROFS FACE À LA MONTÉE DE L'ISLAMISME

Pourquoi la théorie de l'évolution est-elle contestée dans nos écoles ? Pourquoi les cours d'histoire sont-ils remis en cause ? Pourquoi le port du voile est-il devenu un tel enjeu ? Pourquoi Samuel Paty a-t-il payé de sa vie l'exercice de l'esprit critique ?

Enseigner est aujourd'hui devenu un métier dangereux. L'école n'est plus un sanctuaire, un lieu protégé de la fureur du monde. Les islamistes la considèrent comme l'école de la mécréance, parce qu'elle enseigne la liberté de conscience. De Kaboul à Bruxelles ou Paris, elle est une cible. Déconsidérés, trop peu entendus, les enseignants ne sont pas armés pour y faire face.

Dans cet ouvrage qui se veut un cri d'alarme, Laurence D'Hondt et Jean-Pierre Martin sont partis à la rencontre de ces professeurs qui osent évoquer leur solitude et briser le silence. Des témoignages entrecoupés de chapitres qui raconteront l'influence de l'islamisme au cœur de nos écoles publiques et privées, la détresse des directeurs, le silence embarrassé des syndicats et des partis politiques, les enjeux de la laïcité. Enfin, les auteurs rapporteront, à travers les réflexions et les expériences de professeurs, des initiatives pour refaire de l'école un lieu d'instruction et non de prosélytisme.

Grand reporter et auteur, **Jean-Pierre Martin** a été un envoyé spécial au Proche-Orient et en Afrique centrale. Reporter indépendante, autrice, **Laurence D'Hondt** est aussi réalisatrice de documentaires dont *Les Justes Turcs, un trop long silence.*

22,50 €

www.racine.be